

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

OFFICIAL LANGUAGES

Chair:

The Honourable CLAUDETTE TARDIF

Monday, February 2, 2015
Monday, February 16, 2015
Monday, February 23, 2015

Issue No. 10

Sixth meeting:

Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act
(communications with and services to the public)

and

Fourth and fifth meetings:

Study on best practices for language policies and
second-language learning in a context of
linguistic duality or plurality

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

LANGUES OFFICIELLES

Présidente :

L'honorable CLAUDETTE TARDIF

Le lundi 2 février 2015
Le lundi 16 février 2015
Le lundi 23 février 2015

Fascicule n° 10

Sixième réunion :

Projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues
officielles (communications et services destinés au public)

et

Quatrième et cinquième réunions :

Étude des meilleures pratiques en matière de politique
linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans
un contexte de dualité ou de pluralité linguistique

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Claudette Tardif, *Chair*

The Honourable Suzanne Fortin-Duplessis, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin) Chaput Charette-Poulin	McIntyre Meredith Poirier Seidman
* Cowan (or Fraser) Maltais	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Fortin-Duplessis (*February 23, 2015*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Beyak (*February 17, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Poirier (*February 16, 2015*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Beyak (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Poirier (*February 2, 2015*).

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Mockler (*December 9, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Claudette Tardif

Vice-présidente : L'honorable Suzanne Fortin-Duplessis

et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin) Chaput Charette-Poulin	McIntyre Meredith Poirier Seidman
* Cowan (ou Fraser) Maltais	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis (*le 23 février 2015*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 17 février 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 16 février 2015*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 2 février 2015*).

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 9 décembre 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 2, 2015
(29)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5:03 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Seidman and Tardif (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Francine Pressault, Communications Officer, Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 12, 2014, the committee continued its study of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 8.*)

WITNESSES:

M. Bastarache Professional Corporation:

The Honourable Michel Bastarache, Q.C., former Justice of the Supreme Court of Canada.

Power Law:

Mark Power, Partner.

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.:

Allan Damer, President.

Mr. Bastarache, Mr. Power and Mr. Damer made opening remarks and answered questions.

At 6:38 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, February 16, 2015
(30)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5:02 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Seidman and Tardif (8).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 2 février 2015
(29)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Seidman et Tardif (8).

Également présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Francine Pressault, agente des communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 juin 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Société professionnelle M. Bastarache :

L'honorable Michel Bastarache, c.r., ancien juge de la Cour suprême du Canada.

Juristes Power :

Mark Power, associé.

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. :

Allan Damer, président.

M. Bastarache, M. Power et M. Damer font des déclarations et répondent aux questions.

À 18 h 38, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 16 février 2015
(30)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Chaput, Charette-Poulin, Fortin-Duplessis, Maltais, McIntyre, Seidman et Tardif (8).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study of best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

École nationale d'administration publique:

Moktar Lamari, Director, Centre for Research and Expertise in Evaluation;

Eva Anstett, Coordinator, Centre for Research and Expertise in Evaluation.

LEARN:

Suzanne Longpré, Communications Officer;

Donna Aziz, English as a Second Language Consultant.

Mr. Lamari, Ms. Longpré and Ms. Aziz made statements and answered questions.

At 6:39 p.m., the committee suspended.

At 6:45 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda.

The committee considered a draft agenda.

At 7:06 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, February 23, 2015
(31)

[Translation]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Claudette Tardif, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Maltais, McIntyre, Poirier, Seidman and Tardif (6).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 21, 2013, the committee continued its study of best practices for language policies and second-language

Également présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat jeudi 21 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

École nationale d'administration publique :

Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation;

Eva Anstett, coordonnatrice, Centre de recherche et d'expertise en évaluation.

LEARN :

Suzanne Longpré, agente de communications;

Donna Aziz, consultante en anglais langue seconde.

M. Lamari, Mme Longpré et Mme Aziz font une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 39, la séance est suspendue.

À 18 h 45, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour.

Le comité examine un projet d'ordre du jour.

À 19 h 6, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 23 février 2015
(31)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Claudette Tardif (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Maltais, McIntyre, Poirier, Seidman et Tardif (6).

Également présente : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 novembre 2013, le comité poursuit son étude sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage

learning in a context of linguistic duality or plurality. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

University of Ottawa:

Richard Clément, Director and Associate Dean, Official Languages and Bilingualism Institute;

Hilaire Lemoine, Executive in Residence, Official Languages and Bilingualism Institute.

Canadian Youth for French:

Justin Morrow, Founder and President.

Mr. Clément and Mr. Lemoine made a statement and answered questions.

At 5:58 p.m., the committee suspended.

At 6:04 p.m., the committee resumed.

Mr. Morrow made a statement and answered questions.

At 6:33 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Université d'Ottawa :

Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme;

Hilaire Lemoine, cadre en résidence, Institut des langues officielles et du bilinguisme.

Canadian Youth for French :

Justin Morrow, fondateur et président.

M. Clément et M. Lemoine font une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 58, la séance est suspendue.

À 18 h 4, la séance reprend.

M. Morrow fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 h 33, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Daniel Charbonneau

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 2, 2015

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:03 p.m. to continue its study of Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public).

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages to order. My name is Claudette Tardif, and I am a senator from Alberta, as well as the chair of this committee.

I will ask the senators to introduce themselves, beginning with the senator to my left.

Senator Fortin-Duplessis: Suzanne Fortin-Duplessis from Quebec City.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator McIntyre: Paul McIntyre from New Brunswick.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

Senator Charette-Poulin: Marie-Paule Charette-Poulin from northern Ontario.

Senator Chaput: Maria Chaput from Manitoba.

The Chair: Thank you. Today, we are studying Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public), sponsored by Senator Maria Chaput. The purpose of today's meeting is to ascertain the opinion of legal experts on the bill.

We are pleased to have with us today the Honourable Michel Bastarache, a distinguished jurist and former Supreme Court justice from 1997 to 2008, when he presided over numerous cases involving the Canadian Charter of Rights and Freedoms as it applied to language rights.

Also joining us is Mark Power, a partner at Power Law. He practises constitutional law and has experience in minority language rights. Mr. Power teaches in the Faculty of Law at the University of Ottawa.

Lastly, we also have Allan Damer with us. He is the president of Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc., known as FAJEF. Mr. Damer hails from my home province of Alberta.

Welcome everyone. Mr. Bastarache will take the floor first, followed by Mr. Power and, then, Mr. Damer. After your presentations, the senators will ask you questions. Over to you, Mr. Bastarache.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 2 février 2015

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, pour poursuivre son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public).

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte. Je m'appelle Claudette Tardif, je suis une sénatrice de l'Alberta et présidente de ce comité.

Je demanderais aux sénateurs de se présenter, en commençant à ma gauche.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Suzanne Fortin-Duplessis, de Québec.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, sénateur de Québec.

La sénatrice Charette-Poulin : Marie-Paule Charette-Poulin, du Nord de l'Ontario.

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, du Manitoba.

La présidente : Merci. Aujourd'hui, nous étudions le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public), parrainé par la sénatrice Maria Chaput. Cette réunion vise à entendre le point de vue de juristes au sujet de ce projet de loi.

Nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable Michel Bastarache, éminent juriste, ancien juge de la Cour suprême du Canada de 1997 à 2008, période pendant laquelle il a rendu des décisions sur un grand nombre de causes liées à l'application de la Charte canadienne des droits et libertés et des droits linguistiques.

Nous recevons également M. Mark Power, associé au cabinet Juristes Power. Il s'intéresse au droit constitutionnel, au droit des minorités et aux droits linguistiques. M. Power enseigne à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Finalement, nous recevons aussi M. Allan Damer, président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc., la FAJEF. M. Damer est originaire de ma province de l'Alberta.

Bienvenue à tous. Je donne la parole à M. Bastarache, qui sera suivi de M. Power et finalement de M. Damer. Après vos présentations, les sénateurs poseront leurs questions. À vous la parole, maître Bastarache.

Hon. Michel Bastarache, Q.C., former Justice of the Supreme Court of Canada, M. Bastarache Professional Corporation: Good afternoon. Thank you for inviting me to speak to the committee. Given the short amount of time we have, I don't intend to go through the amendments proposed in the bill and comment on them.

Mainly, I would like to underscore the importance of modernizing the act and regulations as they relate to services to the public. That modernization is necessary for several reasons: to bring the act into compliance with the constitutional obligations set out in the Charter, as interpreted by the Supreme Court of Canada; to meet the public's expectations more efficiently and effectively; and to fulfill its function, under Part VII of the Official Languages Act, of contributing to the preservation and development of official language minority communities.

I would like to begin by reminding you that the Charter dates back to 1982, and the Official Languages Act goes back to 1988.

In 1988, the government explained its intentions to implement constitutional rights. Since then, there have been 81 court decisions on the public's right to services from federal institutions. Obviously, those decisions have helped to clarify the scope of section 20 of the Charter and the relevant sections of the Official Languages Act and regulations. Many of those decisions led to the realization that the Official Languages Act was incompatible with the obligations under the Constitution.

An in-depth analysis of these decisions would have enabled lawmakers to make amendments that would avoid further court challenges and, above all, that would comply with the obligation to respect the Constitution, something they had already committed to doing in 1988. However, only a single amendment was made to the regulations with respect to services to the public.

The act was amended in 2005, with the addition of sections 41(2) and 41(3), requiring the government to take positive measures to support the development of linguistic minority communities in the provinces.

Section 77 was amended to clarify that the obligations set out under section 41 were henceforth subject to applications to the court for remedy. As far as services to the public were concerned, however, lawmakers were content to respond to the ruling in *Doucet*, in which the Federal Court rejected the argument regarding the service provided by the RCMP on Highway 104, in Nova Scotia. The court ruled that the demographic data for the area where the violation occurred could not be used to establish the existence of significant demand, and that such a determination had to take into account the number of travellers using the highway. With respect, the only way to establish the existence of significant demand is to use plain common sense.

In fact, consultations conducted at the time of the amendment led to the recommendation that the entire federal regulatory regime be reviewed in light of numerous court rulings. The

L'honorable Michel Bastarache, c.r., ancien juge de la Cour suprême du Canada, Société professionnelle M. Bastarache : Bonjour. Je vous remercie de l'invitation. Étant donné que c'est une présentation très courte, je n'ai pas voulu faire une présentation qui ait pour objet de décrire le projet de modification de la loi et de le commenter.

Mon intention est principalement de faire valoir la nécessité de moderniser la loi et sa réglementation en ce qui concerne les services offerts au public, pour qu'elle soit conforme aux obligations constitutionnelles prescrites par la Charte, telle qu'elle est interprétée par la Cour suprême du Canada, pour qu'elle soit plus efficace pour répondre aux attentes du public, et pour qu'elle contribue, comme il se doit en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, à la préservation et au développement des communautés de langues officielles.

Je voudrais rappeler, en commençant, que la Charte date de 1982, et la Loi sur les langues officielles, de 1988.

En 1988, le gouvernement expliquait que son intention était de mettre en œuvre les droits constitutionnels. Depuis cette date, il y a eu 81 décisions judiciaires portant sur le droit du public à des services fédéraux. Il va sans dire que ces arrêts ont permis de préciser la portée de l'article 20 de la Charte et des articles pertinents de la Loi sur les langues officielles et de sa réglementation. Dans bien des cas, ces décisions ont permis de conclure que la Loi sur les langues officielles n'était pas en mesure d'assurer le respect des obligations constitutionnelles.

Une analyse sérieuse des décisions aurait permis aux législateurs de préparer des modifications pour éviter de nouveaux recours aux tribunaux, mais surtout pour se conformer à l'obligation de respecter la Constitution, ce qu'il s'engageait déjà à faire en 1988. Pourtant, une seule modification a été apportée à la réglementation eu égard aux services offerts au public.

La loi a, de fait, été modifiée en 2005 par l'adjonction des paragraphes 41(2) et (3) pour obliger le gouvernement à prendre des mesures positives pour favoriser le développement des minorités linguistiques provinciales.

L'article 77 a été modifié pour préciser que les obligations de l'article 41 étaient dorénavant justiciables. Pour ce qui est des services au public, cependant, le législateur s'est contenté de répondre au jugement dans l'affaire *Doucet*, dans laquelle la Cour fédérale rejetait le règlement sur les services de la GRC sur l'autoroute 104, en Nouvelle-Écosse. La demande importante ne pouvait pas être établie, selon la cour, en fonction des données démographiques de l'endroit où l'infraction avait été commise. La demande importante devait tenir compte du flux des passagers sur l'autoroute. Avec égards, la demande importante ne pouvait être établie autrement que suivant la règle du gros bon sens.

D'ailleurs, les consultations effectuées à l'occasion de cet amendement avaient donné lieu à une recommandation de revoir toute la réglementation fédérale à la lumière des nombreuses

recommendation was ignored, and the problem persists to this day, hence the need to address the issue in the bill currently before you.

What, then, is the problem that needs fixing? The first thing that has to be done is to correctly define the public entitled to receive services in order to establish the existence of significant demand. As we all know, the social and linguistic landscape has changed over the past 40 years. Immigration has changed Canada's makeup. The majority of immigrants have opted to live in English, thereby reducing the proportion, but not number, of francophones.

Rural minorities moved to urban areas, further reducing their numbers in the regions. The number of minority members marrying outside their community has increased, exacerbating the negative effects of the method used by the federal government to calculate significant demand, based on the language spoken most often at home. Conversely, the French-speaking minority has built a large network of educational, cultural, social and community institutions to enhance the vitality of official language communities.

The act sets out only a few discretionary factors that may be taken into account when determining the existence of significant demand and leaves it to the regulations to define a person's right and the mechanisms for implementing that right. The vitality of the community is mentioned in the act but, to date, has never been referred to in the regulations.

The regulations are highly technical and impartial. They are based on the needs of administrators, not the public's. They rely on demographic data but fail to take into account allophone immigrants who identify with the French-speaking community. Nor do they recognize the unique characteristics of exogamous families or those who, after completing immersion programs, choose to live primarily in French.

Section 20 does not state that only the linguistic minority has the right to services. Therefore, a broader definition is needed to satisfy the purpose of the Constitution Act, and there are several indications in the case law that a more flexible approach is warranted.

In the *Pawley* decision, the Supreme Court considered the definition of Metis and favoured the use of self-identifying, supported by the existence of desired ties to the community. The *Beaulac* case involved defining the language of the accused. The Supreme Court decided that the accused's choice had to be taken into account provided that the accused had the ability to communicate with their lawyer in the language chosen.

In *Solski*, the Supreme Court had to determine whether a student wanting to move to another province could continue his studies in the minority language. According to the court, it was necessary to disregard the objective factors and assess the student's educational experience and, above all, the existence of an affiliation with the official minority language community.

décisions des tribunaux. La recommandation a été ignorée et le problème demeure, d'où la nécessité de soulever la question dans le cadre du projet de loi qui nous occupe en ce moment.

Quel est donc le problème à régler? D'abord, celui de définir correctement le public qui a droit à des services pour en établir la suffisance. Nous savons tous que, depuis 40 ans, le contexte sociolinguistique a changé. L'immigration a changé la configuration du Canada. La majorité des immigrants ont choisi de vivre en anglais, ce qui réduit la proportion de francophones sans en réduire le nombre.

Les minorités rurales ont déménagé en zone urbaine, ce qui a réduit davantage les nombres en région. L'exogamie s'est accrue, qui a augmenté l'effet néfaste du mode de calcul fédéral fondé sur la langue parlée le plus souvent à la maison. D'autre part, la minorité linguistique francophone a établi un large réseau d'institutions éducatives, culturelles, sociales et communautaires pour renforcer la vitalité des communautés de langues officielles.

La loi n'offre que quelques facteurs non obligatoires à considérer pour définir la demande importante et laisse à la réglementation la définition du droit et les mécanismes de mise en œuvre. La vitalité des communautés est un facteur qui est mentionné dans la loi, mais, jusqu'à ce jour, il a toujours été ignoré dans la réglementation.

La réglementation est très technique, objective, et axée sur les besoins non pas du public, mais de l'administration. La réglementation s'en tient à des données démographiques, mais ne tient pas compte des immigrants allophones qui s'identifient à la communauté francophone, des particularités des familles exogames et des personnes issues des écoles d'immersion qui ont choisi de vivre surtout en français.

L'article 20 ne prévoit pas le droit aux services seulement que pour la minorité linguistique. Il faut, de ce fait, une définition plus large pour satisfaire à l'objet de la loi constitutionnelle, et nous trouvons dans la jurisprudence plusieurs indices qui justifient une approche plus libérale.

Dans l'arrêt *Pawley*, la Cour suprême traitait de la définition d'un Métis et a favorisé l'auto-identification appuyée par des liens souhaités avec la communauté. Dans l'arrêt *Beaulac*, il fallait définir la langue de l'accusé. La Cour suprême a décidé qu'il fallait retenir comme critère le choix de l'accusé pourvu qu'il ait la capacité de communiquer dans la langue choisie avec son avocat.

Dans l'arrêt *Solski*, la Cour suprême devait décider si un élève qui veut changer de province peut poursuivre ses études dans la langue minoritaire. Elle a dit qu'il fallait rejeter les critères objectifs et évaluer le cheminement scolaire et, surtout, les indices d'attachement à la communauté linguistique choisie.

As you can see, the Supreme Court has always rejected the math-based approach. Even when it comes to education, in *Mahé* and *Arsenault-Cameron*, the court determined that sufficient numbers could not be established solely on the basis of enrolment. The number of persons who potentially could take advantage of the service had to be taken into account, at least, partly. In short, it was necessary to adopt a realistic approach while taking qualitative factors into consideration.

In this case, it is important to consider all French speakers outside Quebec who might wish to receive services in French. It is logical to assume that those who opt to be educated in French and to partake in cultural products in that language will want to receive federal services in French. Therefore, in establishing sufficient numbers, objective factors cannot be the only factors considered; community vitality is a factor that must also be given consideration.

As I said, the act provides for consideration of that factor, albeit not on a mandatory basis, which, nevertheless, speaks to its relevance. It is also important to keep in mind the importance of consulting the communities when determining needs and service relevance. That requirement is not unusual, either, given that the Supreme Court considered the obligation to hold consultations in *Desrochers*, which concerned the adequacy of federal services.

Another important assumption is the adequacy of services when the provinces provide services in the minority language. The federal government cannot provide less adequate services than the provinces, none of which are even bilingual, except one.

I will wrap up by saying that, in my opinion, the government must give an air of respectability to bilingualism across the country by offering services in both official languages in all provincial and territorial capitals. In addition — and this is in the bill — specific conditions have to be met before service can potentially be withdrawn.

Thank you for listening, and I would be happy to answer your questions in English or in French.

Mark Power, Partner, Power Law: You have in front of you a bilingual handout divided into a few tabbed sections. Obviously, seven minutes isn't enough time to go over all of it, but I would like to give you a brief overview of the content so that you may take a closer look later, should you like.

I have had the opportunity to hear what some of the witnesses who have appeared before the committee so far have had to say, and I was especially interested in the comments of Mr. Corbeil, from Statistics Canada, and of Mr. Tremblay, from the Treasury Board. I thought it would be a good idea to take a closer look at the true problems facing official language minority communities, particularly those outside Quebec.

Vous voyez que l'approche mathématique a toujours été rejetée par la Cour suprême. Même dans le domaine scolaire, dans les arrêts *Mahé* et *Arsenault-Cameron*, la cour a déterminé qu'on ne peut évaluer les nombres suffisants en retenant les seules inscriptions. Il fallait tenir compte des ayants droit potentiels, du moins, en partie. Il fallait, en somme, faire preuve de réalisme, et retenir des critères qualitatifs.

Dans le cas qui nous préoccupe, il faut tenir compte de tous les locuteurs de langue française hors Québec qui pourraient vouloir obtenir des services en français. Notamment, il est logique de penser que ceux qui choisissent d'être éduqués en français et de consommer des biens culturels dans cette langue vont vouloir obtenir les services fédéraux en français. Il faut donc tenir compte de la vitalité des communautés plutôt que de se limiter à des critères objectifs pour décider, dans tous les cas, des nombres suffisants.

Ce critère existe, comme je l'ai dit, de façon non obligatoire dans la loi, ce qui milite tout de même en faveur de sa pertinence. Il faut aussi considérer qu'il est nécessaire de consulter les communautés pour établir le besoin et la pertinence des services. Il ne s'agit pas d'une exigence extraordinaire là non plus, puisque la Cour suprême s'est déjà penchée sur la question du devoir de consulter dans l'arrêt *Desrochers* qui portait justement sur la suffisance des services fédéraux.

Il faut aussi présumer que les services sont suffisants quand les services sont offerts dans la langue de la minorité par les autorités provinciales. Le gouvernement fédéral ne saurait faire moins que les provinces qui, à une seule exception près, ne sont même pas bilingues.

Enfin, à mon avis, il faut donner un air de respectabilité au bilinguisme à l'échelle nationale en offrant les services dans les deux langues officielles dans toutes les capitales provinciales et territoriales. Il y a aussi — c'est dans le projet de loi — nécessité de conditions spécifiques au possible retrait de services.

Je vous remercie de votre attention, et je suis disposé à répondre à vos questions en anglais ou en français.

Mark Power, associé, Juristes Power : Vous avez devant vous un petit fascicule bilingue comprenant quelques onglets. Évidemment, en sept minutes, nous n'aurons pas le temps de tout vous présenter, mais je voudrais en effleurer le contenu pour que vous puissiez y jeter un coup d'œil plus tard si vous le voulez bien.

J'ai eu la chance d'entendre certains des témoignages de gens qui ont déjà comparu devant le comité, et j'ai été particulièrement intéressé tant par celui de M. Corbeil, de Statistique Canada, que par celui de M. Tremblay, du Conseil du Trésor. J'ai cru bon d'aller un peu plus dans le détail quant aux véritables problèmes auxquels font face en ce moment les communautés de langues officielles, surtout à l'extérieur du Québec.

With that in mind, I will build on Mr. Bastarache's presentation and endeavour to describe in greater detail the problem that needs fixing and the efforts of Senator Chaput, which, in my view, address a good bit of the problem.

The problem has to do with Statistics Canada's infamous Method 1, the basis the current regulations use to determine where to provide French-language services outside Quebec and English-language services in Quebec. In tab 2, you will find the relevant excerpt of the regulations, and on page 3, you will see the portion of the regulations referring to Method 1.

What exactly is Method 1? If you turn to tab 3, you will see a Statistics Canada publication from 1989. Not only does the title page need to be updated, but so too does the content.

In concrete terms, the problem is that Method 1 places too much emphasis on an individual's mother tongue and the language spoken most often at home.

And yet, since 1989, Statistics Canada has updated the census and incorporated new questions, not to mention the fact that, as Mr. Bastarache pointed out, the face of the francophonie has changed. Is this a theoretical problem or a real one? It is quite real.

Now, I invite you to take a look at tab 4. To illustrate the situation in very concrete terms, I have provided the case of the next witness, Mr. Damer, President of the Association des juristes d'expression française de common law, a leader within the francophone community of Alberta, as well as the Canada-wide French-speaking community. As it applies to his case, I provided the relevant excerpt of Method 1. I am on the first page of tab 4.

Mr. Damer, as you will, can speak both English and French. His mother tongue is English, and at home, he speaks English and French equally. The issue is that, under Method 1, the Government of Canada does not include him in its count. That makes no sense given that, in addition to his community involvement, his spouse is francophone, his children attended French-language schools in Alberta, and he has rights under the Charter. Something is wrong with that, and the really unfortunate part is Mr. Damer is not the only one in that boat.

If you look at the bottom of page 16, still in tab 4, you will see that 23,580 Canadians are in a similar position. They are not counted in the data that the Government of Canada collects in order to determine where it has to serve the public in French. Under the current regulations, the threshold is a minimum of 5,000 people, so 300, 400 or 500 people can make all the difference in the world when it comes to determining significant demand.

Sur ce plan, je donne suite à la présentation de M^e Bastarache et je tenterai d'expliquer plus en détail le problème qui mérite une solution et, à mon sens, le travail de la sénatrice Chaput, qui règle une bonne partie de l'ennui.

L'ennui, en ce moment, tient compte de ce qu'on appelle la fameuse méthode 1 de Statistique Canada, qui est à la base de la réglementation existante pour déterminer où offrir des services en français hors Québec ou en anglais au Québec. À l'onglet 2, je vous ai reproduit l'extrait pertinent du règlement et, à la page 3, l'extrait du règlement qui réfère justement à cette fameuse méthode 1.

Qu'est-ce que cette fameuse méthode 1? Tournez à l'onglet 3, vous verrez un fascicule de Statistique Canada qui date de 1989. Il n'y a pas seulement la page titre qui aurait besoin d'être modernisée, mais le contenu aussi.

De façon concrète, le problème, c'est que cette méthode 1 de Statistique Canada met trop l'accent, d'abord, sur la langue maternelle et sur la langue parlée le plus souvent à la maison.

L'ennui, c'est que depuis 1989, Statistique Canada a modifié ce recensement, a posé de nouvelles questions et, comme M^e Bastarache le soulignait, le visage de la francophonie a changé depuis. Le problème est-il théorique ou bien réel? En fait, il est très vrai.

Maintenant, je vous invite à consulter l'onglet 4. Pour entrer vraiment dans le concret, à l'onglet 4, vous trouverez le cas du témoin qui va me suivre, soit M^e Damer, président de l'Association des juristes d'expression française de common law, donc un chef de file de la francophonie canadienne et de la francophonie de l'Alberta. Dans son cas, j'ai reproduit l'extrait pertinent de la fameuse méthode 1 — je suis à l'onglet 4, à la première page.

M^e Damer, vous allez le constater, peut s'exprimer tant en français qu'en anglais. Sa langue maternelle est l'anglais et, à la maison, il s'exprime tant en français qu'en anglais. L'ennui, c'est que, présentement, suivant la méthode 1, le gouvernement du Canada l'exclut. Cela n'a pas de sens, parce que, au-delà de ses implications communautaires, sa conjointe est francophone, ses enfants ont fréquenté l'école de langue française en Alberta, et il est ayant droit au sens de la Charte. Il y a quelque chose qui cloche et, là où le bât blesse, c'est que, malheureusement, M^e Damer n'est pas seul dans cette situation.

Si vous regardez au bas de la page 16 du fascicule, au bas de l'onglet 4, vous constaterez qu'il y a 23 580 Canadiennes et Canadiens qui se trouvent dans une situation similaire. Ils ne font pas partie des données compilées par le gouvernement du Canada pour déterminer où il doit offrir des services en français. Le seuil de base prescrit par la réglementation actuelle est de 5 000 personnes, donc 300, 400, 500 personnes peuvent faire toute la différence dans leur détermination.

As I see it, the system has to change. And Senator Chaput's initiative is an excellent start. We have to move away from this outdated method, which focuses solely on the language spoken most often at home and the individual's mother tongue in order to take into account new realities, as Mr. Bastarache pointed out.

To make the best use of my time, I would just like to draw your attention to two other scenarios, which appear in tabs 5 and 6, and concern 80,000 and 70,000 Canadians, respectively, who are not counted either. At the very end, in tab 7, you will find the impact on Quebec.

Approximately 24,000 people outside Quebec are in the same boat as Mr. Damer; in Quebec, that figure is 255. That means the current regulatory regime is much more unfair to francophones outside Quebec, as compared with anglophones in Quebec.

Thank you for listening. I would, of course, be happy to answer any of your questions in either English or French.

The Chair: Thank you, Mr. Power.

Allan Damer, President, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.: Thank you, Madam Chair. Honourable senators, I would like to begin by telling you briefly who FAJEF is and what it does. FAJEF brings together seven associations of French-speaking jurists and works to promote access to justice in French in provinces with an English-speaking majority. Primarily a federation of lawyers, FAJEF works closely with its network of French-speaking jurist associations, national legal bodies and the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. In fact, I should tell you that FAJEF is a member of the Fédération des communautés francophones et acadienne and that I am on the organization's board of directors.

I should also tell you that all four western provinces — British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba — have their own association of French-speaking jurists, as do Ontario, New Brunswick and Nova Scotia. Our 7 associations represent some 1,500 jurists, and the number of French-speaking jurists continues to grow every year.

From the outset, FAJEF would like to state that it supports the proposed amendments in Bill S-205, An Act to amend the Official Languages Act (communications with and services to the public) for two main reasons. First, the proposed amendments are entirely consistent with the purpose of the Official Languages Act and Part VII. Second, the proposed amendments reflect the trends

À mon sens, le système doit changer. L'initiative de la sénatrice Chaput constitue un excellent début, d'ailleurs. Il faut s'éloigner de cette méthode révolue qui constitue à s'attarder uniquement à la langue parlée le plus souvent à la maison, uniquement à la langue maternelle et tenir compte, comme M^e Bastarache le soulignait avant moi, des nouvelles réalités.

Pour ne pas trop abuser de mon temps de parole, je porte tout simplement à votre attention que deux autres études de cas figurent aux onglets 5 et 6, qui touchent respectivement 80 000 et 70 000 Canadiennes et Canadiens, des gens, encore une fois, qui ne sont pas considérés dans le calcul. À la toute fin, à l'onglet 7, vous pouvez constater les répercussions au Québec.

Alors qu'à l'extérieur du Québec, on compte environ 24 000 personnes qui sont dans la même situation que M^e Damer, au Québec, il y en a 255. C'est ainsi dire que la réglementation actuelle est très injuste à l'endroit des francophones hors Québec par rapport aux anglophones au Québec.

Je vous remercie de votre attention. Je suis, bien sûr, à votre disposition pour répondre à vos questions tant en français qu'en anglais.

La présidente : Je vous remercie, monsieur Power.

Allan Damer, président, Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. : Merci, madame la présidente. Honorables sénateurs, permettez-moi de commencer en vous parlant très brièvement de ce qu'est la FAJEF. La FAJEF est un regroupement de sept associations de juristes d'expression française et a pour mandat de promouvoir l'accès à la justice en français dans les provinces à majorité anglophone. Bien que composée largement de professionnels — avocats et avocates —, la FAJEF travaille de près avec son réseau d'associations de juristes d'expression française, avec des organismes nationaux juridiques et aussi avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. D'ailleurs, je tiens à souligner que la FAJEF est membre de la Fédération des communautés francophones et acadienne et que j'y siége personnellement à titre de membre administrateur du conseil d'administration.

À titre d'information, il y a des associations de juristes d'expression française dans les quatre provinces de l'Ouest — la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba —, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Nos sept associations de juristes d'expression française représentent environ 1 500 juristes, et le nombre de juristes d'expression française augmente chaque année.

D'entrée de jeu, la FAJEF tient à souligner qu'elle appuie les modifications proposées dans le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, partie IV (communications avec le public et prestation des services), et ce, pour les deux raisons principales suivantes : premièrement, les modifications proposées sont entièrement conformes à l'objet de la Loi sur les langues

and changes in the French language among Canada's population. Allow me to explain.

The bill seeks to add the concept of the institutional vitality of the English or French minority population of the area served to the factors set out in section 32(2) of the Official Languages Act. FAJEF is of the view that the addition of that factor would create a better link between Part IV and Part VII, which seeks to advance English and French in Canadian society and enhance the vitality of English and French linguistic minority communities in Canada.

It is also FAJEF's view that, by enhancing the link between parts IV and VII of the Official Languages Act, the proposed amendments will help to better achieve key aspects of the act. They include supporting the development of English and French linguistic minority communities and, generally, advancing the equality of status and use of the English and French languages within Canadian society.

Moreover, FAJEF is also of the view that the proposed amendments are entirely consistent with the recent trends and changes in the French language among Canadians. FAJEF does not see the Official Languages Act as a static piece of legislation but, rather, one that adapts and changes with time.

For many years now, in Canada, French has been a language spoken not just by native French speakers, but also by many other people. Those people include students and graduates of French immersion programs, newcomers to the country who speak French as a second, or even third, language, and the children of exogamous couples who identify as bilingual.

Given Canada's French reality in 2015, Canada must be viewed as having a number of francophonies and French can no longer be considered a language belonging just to native French speakers. The number of francophones by choice is growing steadily.

In FAJEF's opinion, the notion of the number of persons able to communicate in the language of the English or French linguistic minority population of the area served represents a much more flexible and inclusive factor. It better reflects the new demo-linguistic reality, responding to it more effectively, while enhancing the vitality of French linguistic minority communities and fostering the use of French in Canadian society.

Just to put it in real terms, if having French as a native language were a mandatory requirement that the membership of our French-speaking jurist associations had to meet, we estimate that at least a quarter to a third of our members would be

officielles et à la partie VII de la Loi sur les langues officielles; deuxièmement, les modifications proposées sont cohérentes avec les tendances et l'évolution de la langue française au sein de la population canadienne. Je m'explique davantage.

Tout d'abord, la FAJEF croit qu'en proposant d'intégrer le concept de la vitalité institutionnelle de la population de la minorité francophone ou anglophone desservie aux critères prévus au paragraphe 32(2) de la Loi sur les langues officielles, partie IV, cette partie de la Loi sur les langues officielles ferait davantage le pont avec la partie VII de la Loi sur les langues officielles, qui traite, bien sûr, de la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne ainsi que de l'épanouissement des minorités francophone et anglophone au Canada.

D'ailleurs, la FAJEF est d'avis que les modifications proposées, en favorisant davantage la cohérence entre les parties IV et VII de la Loi sur les langues officielles, contribueraient à une meilleure atteinte de certaines composantes importantes de l'objet de la Loi sur les langues officielles, y compris celle d'appuyer le développement des minorités francophone et anglophone et, d'une façon générale, de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais.

En deuxième lieu, la FAJEF croit que les modifications proposées sont aussi entièrement cohérentes avec les tendances récentes et l'évolution de la langue française au sein de la population canadienne. D'ailleurs, la FAJEF croit que la loi fédérale sur les langues officielles ne doit pas être une loi figée dans le temps ou qui demeure statique, mais qu'elle doit bel et bien s'adapter et évoluer dans le temps.

Depuis un bon nombre d'années au Canada, la langue française n'est plus seulement parlée par des Canadiens de langue maternelle française, mais aussi par de nombreuses autres personnes, par exemple les étudiants et les finissants en immersion, les nouveaux arrivants qui ont le français comme langue seconde ou même comme troisième langue, les enfants issus de foyers exogames qui se définissent comme bilingues, et cetera.

La réalité du français au Canada en 2015 est telle qu'on doit maintenant parler de la francophonie canadienne au pluriel et que le français n'appartient plus exclusivement aux francophones de naissance ou aux francophones de souche. Il y a maintenant de plus en plus de ce qu'on peut appeler des francophones par choix.

À notre avis, le critère plus souple et plus large du nombre de personnes pouvant communiquer dans la langue de la population de la minorité francophone ou anglophone de la région desservie est beaucoup mieux adapté et plus conforme à cette nouvelle réalité démolinguistique, tout en favorisant l'épanouissement des communautés minoritaires francophones ainsi que l'usage du français dans la société canadienne.

À titre d'exemple concret, si le critère de la langue maternelle française était utilisé et était obligatoire au sein de nos diverses associations de juristes, nous estimons qu'au moins un quart à un tiers de nos membres seraient exclus de nos associations. Dans

excluded. In some provinces, that would easily represent more than 60 per cent to 70 per cent of our members, in British Columbia, for example.

The last point FAJEF would like to make is that it does not have a presence in Quebec and, therefore, cannot speak to the political issues in that province or those affecting its English-speaking community. FAJEF, nevertheless, believes that the development and vitality of the French language outside Quebec should not hinge on the issues related to the English language in Quebec. In our view, if we are to be guided by the Supreme Court of Canada case law on language rights, the principle of real equality, rather than official equality, should underpin all official language decision making, given Canada's incredibly different French and English realities.

That concludes my opening remarks, honourable senators. I would now be happy to answer any questions you may have. Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator Fortin-Duplessis: I would like to welcome you all. We are delighted to have the opportunity to hear what you have to say.

One of the things the bill before us seeks to do is modernize the Official Languages Act, a statute on which the Supreme Court has virtually conferred constitutional status.

Do you think a bill of this nature should, instead, come from the government?

Mr. Bastarache: Yes, I think so, precisely because it does more than just modernize the act. It also brings the act into alignment with constitutional obligations. Section 20 of the Charter does not state that federal services will be made available to a linguistic minority community when it has a sufficient number of members; it states that such services will be made available when there is a significant demand. And, as we all know, without an active offer, there can be no demand. Hence, it is the government's responsibility to offer service and then determine whether sufficient demand exists. If, however, the calculation method used is based just on the size of the minority community, the result will always fall below the normal thresholds necessary for the provision of services.

I'd like to take advantage of your question, if I may, to answer one that I am constantly asked. Isn't the terminology much too vague? Should the expression "sufficient numbers" be avoided? Is that why the federal regulations are inadequate?

The answer to those questions is twofold. The first part involves looking at precisely who the numbers are sufficient for. They should be sufficient for the public accessing the services. Today, however, the measure of "sufficient numbers" is intended to meet the needs of the federal government. From a public interest standpoint, what does "sufficient numbers" mean? It means that service quality, the active offer and community vitality

certaines provinces, on parlerait facilement d'au-delà de 60 à 70 p. 100 de nos membres — en Colombie-Britannique, par exemple.

En dernier lieu, la FAJEF tient à souligner à l'avance qu'elle n'est pas présente au Québec, donc elle ne peut pas se prononcer sur les enjeux politiques qui s'y trouvent ou encore sur ceux de la communauté anglophone de cette province. Cependant, la FAJEF croit que le développement et la vitalité de la langue française à l'extérieur du Québec ne devraient pas dépendre des enjeux liés à la langue anglaise au Québec. À notre avis, si l'on s'inspire de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada en matière de droits linguistiques, le principe de l'égalité réelle plutôt que formelle devrait guider toute réflexion en matière de langues officielles, étant donné les situations fort différentes du français et de l'anglais au Canada.

Voilà, chers sénateurs et sénatrices, nos quelques commentaires préliminaires. Il me fera plaisir de répondre à vos questions. Je vous remercie.

La présidente : Je vous remercie.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Soyez tous les bienvenus; c'est vraiment très plaisant pour nous d'avoir eu la chance de vous entendre.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise, entre autres, à moderniser la Loi sur les langues officielles, une loi qui s'est fait accorder le statut de loi quasiment constitutionnelle par la Cour suprême du Canada.

Selon vous, une telle modification devrait-elle plutôt être à l'initiative du gouvernement?

M. Bastarache : Je crois que oui, parce que, justement, il ne s'agit pas seulement d'une modernisation de la loi; il s'agit aussi d'un ajustement de la loi pour qu'elle soit conforme aux obligations constitutionnelles. L'article 20 de la Charte ne dit pas que les services fédéraux seront offerts lorsque les membres de la minorité seront en nombre suffisant; c'est lorsque la demande sera suffisante. Or, comme tout le monde le sait, il n'y a pas de demande s'il n'y a pas d'offre active. C'est alors la responsabilité du gouvernement de faire une offre de service et ensuite de déterminer si la demande est suffisante. Cependant, si on calcule simplement en fonction de la minorité, on arrive toujours en deçà des seuils normaux qui sont requis pour l'offre des services.

J'aimerais profiter de votre question pour répondre à celle-ci qui m'est posée constamment : est-ce que les termes ne sont pas trop vagues? Faut-il éviter l'expression « les nombres suffisants »? Est-ce pour cela que la réglementation fédérale est incorrecte?

La réponse à ces questions est double. La première, c'est justement de savoir pour qui les nombres sont suffisants. Cela devrait être suffisant pour le public qui a accès aux services. Cependant, aujourd'hui, on calcule les « nombres suffisants » pour les besoins de l'administration fédérale. Quand on parle des « nombres suffisants » pour les intérêts du public, qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'on a tenu compte de la qualité des

were taken into account, given that the purpose of the act is to serve not just individuals, but also communities. From that perspective, then, what matters is whether the service is necessary or will contribute to the community's vitality. To my mind, the approach was wrong from the get-go.

The second part of the answer is that terms like these are necessary. It can't convincingly be argued that service will be provided when there are 3,000 or 5,000 people. That is what today's legislation is trying to do. What does that mean exactly? Does it mean that a community with 2,999 members is not entitled to receive services, but that once it gains just one more member, it will be? That's ridiculous.

Terms are always vague in these fields where an attempt is being made to establish social rights. I have some examples. Of course, there's the example of sufficient numbers in section 23 concerning education rights. The Supreme Court has repeatedly stated that a formula needed to be established to examine the potential. So there are no absolute figures.

In family law, it is said that assets accumulated during marriage must be distributed equitably. What does the term "equitably" mean in this case?

Subsection 24(2) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which concerns the admissibility of evidence under the Constitution, states that evidence obtained illegally will still be admissible if it does not bring the administration of justice into disrepute. What does the term "disrepute" mean?

In the judicial review that is ultimately the most expanded portion of public law, it is clearly the role of courts to determine whether the government is adhering to the rule of law in its decisions. But what is the rule? It is that of a reasonable decision. Is the term "reasonable" more specific than the term "sufficient"? Criteria are clearly necessary, as arbitrary decisions shouldn't be made, but legislative purpose must also be taken into account when regulations are put in place.

Senator Fortin-Duplessis: Do you have anything to add, Mr. Power?

Mr. Power: I think that, in a perfect world, a government initiative would update the regulations, but it would more particularly update the Official Languages Act. However, as far as minorities go — and especially francophone minorities outside Quebec — what's important is for this to be done. Ultimately, it's not really important whether this is a government initiative or not, especially since, in our legal world, we are used to some sort of dialogue between the courts and Parliament. Mr. Bastarache highlighted the 80-odd decisions that have been rendered since the 1980s. It makes no difference whether we are talking about a government initiative or an initiative undertaken by Senator Chaput.

services, de l'offre active et de la vitalité des communautés, puisque l'objet de la loi est d'offrir des services non seulement à des individus, mais à des communautés. Alors, si le service est nécessaire ou qu'il va permettre de contribuer à la vitalité des communautés, évidemment, c'est cela qui compte. Pour ma part, je pense qu'on est parti du mauvais pied au départ.

La deuxième partie de la réponse, c'est que des termes comme ceux-là sont nécessaires. On ne peut dire, de façon vraiment convaincante, que l'on offrira les services quand il y aura 3 000 personnes ou 5 000 personnes. C'est ce que la loi ou la réglementation d'aujourd'hui tente de faire. Qu'est-ce que cela signifie au juste? Cela veut-il dire qu'une communauté qui compte 2 999 personnes n'y a pas droit? Et que lorsque cette communauté comptera une personne de plus, elle y aura droit? C'est ridicule.

Les termes sont toujours vagues dans ces domaines où on essaie d'établir des droits qui ont un caractère social. Je vais vous donner des exemples. Évidemment, il y a l'exemple des nombres suffisants pour l'article 23 relativement aux droits scolaires. La Cour suprême a dit maintes fois qu'il faut trouver une formule pour examiner le potentiel; il n'y a donc pas de chiffres absolus.

Dans le domaine du droit de la famille, on dit qu'il faut faire une répartition équitable des biens acquis après le mariage. Que veut dire le terme « équitable » dans ce cas?

Au paragraphe 24(2) de la Charte canadienne des droits et libertés, qui porte sur l'admissibilité des preuves en vertu de la Constitution, on dit que la preuve obtenue illégalement sera tout de même admissible si elle ne déconsidère pas l'administration de la justice. Qu'est-ce que veut dire le terme « déconsidérer »?

Dans la révision judiciaire qui est finalement la partie du droit public qui s'est le plus élargie, c'est évidemment le rôle des tribunaux de vérifier si la règle de droit est respectée par le gouvernement dans ses décisions. Mais quelle est la règle? C'est celle de la décision raisonnable. Est-ce que le terme « raisonnable » est plus précis que le terme « suffisant » dans ce cas? Il faut des critères — c'est évident —, parce qu'on ne veut pas prendre de décisions arbitraires, mais il faut aussi tenir compte de l'objet des lois quand on adopte une réglementation.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Avez-vous quelque chose à ajouter, maître Power?

M. Power : J'ajouterais que, à mon sens, dans le meilleur des mondes, il s'agirait d'une initiative du gouvernement qui actualiserait la réglementation, mais qui actualiserait surtout la Loi sur les langues officielles. Toutefois, du point de vue des minorités, et surtout du point de vue des minorités francophones hors Québec, l'important, c'est que cela se fasse. Au bout du compte, qu'il s'agisse d'une initiative gouvernementale ou non n'a pas vraiment d'importance, surtout que, dans notre monde juridique, nous sommes habitués à un certain dialogue entre les tribunaux et le Parlement. M^e Bastarache a souligné les 80 et quelques jugements qui ont été rendus depuis les années 1980; qu'il s'agisse d'une initiative gouvernementale ou de l'initiative de la sénatrice Chaput, cela revient au même.

I would just add that it is normal for lawmakers to review legislation regularly, especially when it comes to official languages. In New Brunswick, for instance, the legislation clearly prescribes such a review, and that is covered in one of the clauses proposed in this bill. If this aspect of the bill was to receive royal assent at some point, the connection between the government in power and that regular review would be eliminated, so that the legislation would reflect the reality on the ground.

Senator Fortin-Duplessis: Mr. Damer, I have a specific question for you. What societal changes should be taken into consideration in this bill, which aims to modernize official languages? Can you give us some examples of societal changes?

Mr. Damer: Certainly. From eastern Canadians' point of view, western Canadians have less interest in or less appreciation for the other official language — French. However, in Alberta, I am hearing that there are not enough spaces for the children of people who want to enrol them in immersion schools. There are more applications for enrolment than there are available spaces.

On the other hand, since 1993, we have had francophone schools in Alberta for our children. My kids have been educated in French in Alberta. In order to develop their acquired knowledge, we would look for services across Canada — at national parks, airports, railway station, ferries, and so on. However, when I arrive somewhere and I am greeted with a, "Hello, bonjour," and I start speaking in French, only to be told that the person does not speak French, what kind of a message does that send to my children? Why learn French in Canada if the two official languages are not truly equal?

I am talking about linguistic demographic changes when it comes to anglophones' interest in French, when they would like to learn French because they understand its value. However, once the children have been educated in the language, if we seek out services across Canada and don't receive a quality service in one of the two official languages, I think the value of the work they have done to learn the language is reduced. I think that indicates a lack of respect for one of the official languages, and that is why those languages end up in a minority situation. Does this answer your question?

Senator Fortin-Duplessis: Thank you very much.

Mr. Bastarache: I would like to add a quick word about that. When we talk about changes in the configuration of the Canadian francophonie, we are constantly discussing figures. For instance, an immigrant from North Africa will normally speak Arabic and French, and not Arabic and English. The language spoken most often at home will be Arabic and not French. Those people don't count.

Je conclurais simplement en soulignant qu'il est normal, pour les législateurs, de revoir la législation à des intervalles réguliers, notamment en matière de langues officielles. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, la loi le prescrit carrément, et c'est l'un des articles proposés dans ce projet de loi. Si cet aspect du projet de loi devait recevoir un jour la sanction royale, cela ferait disparaître le lien entre l'identité du gouvernement au pouvoir et cet exercice de révision à intervalles réguliers, afin que la loi reflète la réalité sur le terrain.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Monsieur Damer, j'aurais une question précise à vous poser. Quels sont les changements sociétaux qui doivent être pris en considération dans ce projet de loi qui tend à moderniser les langues officielles? Pouvez-vous nous donner des exemples de changements sociétaux?

M. Damer : Certainement. Du point de vue des gens de l'Est du Canada, les gens de l'Ouest ont moins d'intérêt ou moins d'appréciation pour l'autre langue officielle, soit le français. Pourtant, en Alberta, on me dit que, pour ceux qui cherchent à éduquer leurs enfants dans les écoles d'immersion, par exemple, il n'y a pas suffisamment de places pour ces élèves; il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles.

D'un autre côté, depuis 1993, nous disposons de nos propres écoles francophones en Alberta pour nos enfants, comme les miens qui ont fait leur éducation en langue française en Alberta. Afin de valoriser ce qu'ils ont fait, on se met à chercher des services partout au Canada, dans les parcs nationaux, dans les aéroports, dans les gares ferroviaires, pour les traversiers, et ainsi de suite. Cependant, lorsque j'arrive sur place et que la personne me dit : « Hello, bonjour », que l'on commence à parler en français et que la personne répond : « *Sorry, I don't speak French* », quel message est-ce que cela envoie à mes enfants? Pourquoi apprendre le français au Canada s'il n'y a pas de réelle égalité entre les deux langues officielles?

Je parle de changements démographiques linguistiques en ce qui a trait à l'intérêt des anglophones pour la langue française, lorsqu'ils aimeraient apprendre le français, parce qu'ils en comprennent la valeur. Cependant, une fois que les enfants sont éduqués dans la langue, si, lorsqu'on recherche des services ici et là au Canada, on ne reçoit pas un service de qualité dans n'importe laquelle des deux langues officielles, je pense que cela diminue la valeur du travail qu'ils ont fait pour l'apprendre. C'est, à mon avis, un non-respect pour l'une ou l'autre des langues officielles, selon laquelle de ces langues officielles se retrouve dans une situation minoritaire. Est-ce que cela répond à votre question?

La sénatrice Fortin-Duplessis : Merci beaucoup.

M. Bastarache : J'aimerais ajouter un mot à ce sujet. Quand on parle des changements dans la configuration de la francophonie canadienne, on parle constamment de nombres. Par exemple, un immigrant de l'Afrique du Nord parlera normalement l'arabe et le français, pas l'arabe et l'anglais. La langue parlée le plus souvent à la maison sera l'arabe et non le français. Ces gens ne comptent pas.

A francophone may emigrate from France to Canada and settle in an English province — Yukon or the Northwest Territories — and they are not allowed to attend French school. That person is a unilingual francophone, there is a French school in the area, but they are not allowed to attend it because the spaces are reserved for children who meet the definition set out in section 23. That is completely illogical.

The authorities must pay attention and realize that not only are demographic changes taking place, but mentalities and attitudes are also changing. I think this should be taken into account, especially when it comes to anglophones who no longer have the same approach, mentality or relationship they used to have when it comes to minority communities.

I'm from Moncton. If there was one place on earth you could see this difference, it would be Moncton. When I was young, we weren't allowed to speak French at city hall. We weren't allowed to use French in the building. Signs were posted only in English — and I am sure Senator McIntyre could testify to this. Mayor Jones was known for that attitude across Canada. Change needs time, but the government should encourage a change in attitudes, instead of adding more obstacles.

The Chair: Thank you, senator. Senator Maltais.

Senator Maltais: Thank you, Madam Chair. Welcome, gentlemen. Mr. Bastarache, you are known from coast to coast to coast for your support of French. Quebec recognized your contribution in 1981, and you also received an insignia of the Order of Canada. You have done an amazing job in your province of New Brunswick, and your work has been reflected in other provinces.

You talked about an expression that often rings in my ears, since I lived in Quebec when bills 63, 22, 101, 178 and 86 were passed. You know perfectly well that the Supreme Court, which forced us to amend bill 101, was unable to define the expression “sufficient number”. You provided two versions of that. At the time, the Supreme Court did not see fit to include in its ruling a definition of sufficient number. I asked the Commissioner of Official Languages what he meant by those words, and he said outright that there was no definition. Why are we at this point today? Is there no other terminology in one of your versions? I would be very happy with that because the current terminology prevents people from using the legislation on protecting French in Canada and gives increased powers to officials who don't want to apply it. That's the inverted pyramid principle. Another definition will eventually have to be provided. This one has caused problems in Quebec, and I am realizing that it has also caused issues elsewhere, but that's not what I want to ask, Mr. Bastarache.

Ici, on a un francophone qui immigrer de la France vers le Canada, dans une province de langue anglaise, au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, et il n'a pas le droit d'aller à l'école française. Il est unilingue français, il y a une école française, mais il n'a pas le droit d'y aller, parce que les places sont limitées aux enfants qui correspondent à la définition de l'article 23. C'est totalement illogique.

Il faut faire attention et constater que non seulement il y a des changements démographiques, mais qu'il y a aussi des changements dans les mentalités et les attitudes. Je crois qu'il faut en tenir compte, surtout du côté des anglophones qui, par rapport à la minorité, n'ont pas la même approche, ni la même mentalité, ni le même rapport qu'ils avaient autrefois.

Je viens de la ville de Moncton. S'il y a un endroit sur la Terre où vous pouvez voir cette différence, c'est à Moncton. Quand j'étais jeune, on n'avait pas le droit de parler français à l'hôtel de ville. On n'avait pas le droit d'employer la langue dans l'édifice. L'affichage était unilingue anglais seulement — le sénateur McIntyre pourrait en parler aussi, j'en suis sûr. Le maire Jones était connu dans tout le Canada à cet effet. Il faut mettre du temps pour que les choses changent, mais il faut que le gouvernement encourage le changement de mentalité et non pas qu'il vienne y ajouter de nouveaux obstacles.

La présidente : Merci, sénatrice. Sénateur Maltais.

Le sénateur Maltais : Merci, madame la présidente. Bienvenue messieurs. Monsieur Bastarache, vous êtes une personnalité connue d'un océan à l'autre pour votre soutien à la langue française. Vous avez été reconnu, entre autres, par le Québec, en 1981, et par votre insigne de l'Ordre du Canada. Vous avez fait, dans votre province du Nouveau-Brunswick, un travail remarquable qui s'est reflété dans les autres provinces.

Vous avez parlé d'une expression qui résonne souvent dans mes oreilles, parce que j'ai vécu au Québec l'adoption des lois 63, 22, 101, 178 et 86. Vous savez fort bien que la Cour suprême, à l'époque, qui nous a obligés à modifier la loi 101, n'a pas été capable de définir l'expression « nombre suffisant ». Vous en avez donné deux versions. À l'époque, la Cour suprême n'a pas cru bon d'inclure dans son jugement la définition du nombre suffisant. J'ai demandé au commissaire aux langues officielles ce qu'il entendait par ces mots, et il m'a dit carrément qu'il n'y avait pas de définition. Pourquoi, aujourd'hui, en arrivons-nous à cela? N'y aurait-il pas un autre lexique dans l'une de vos versions? Cela me convenait très bien, parce que ce lexique empêche les gens de se servir de la loi sur la protection de la langue française au Canada et donne des pouvoirs accrus aux fonctionnaires qui ne veulent pas l'appliquer. C'est le principe de la pyramide inversée. Un jour, il faudra donner une autre définition que celle-là. Cela a posé problème au Québec, et je m'aperçois que cela en cause ailleurs aussi, mais là n'est pas ma question, monsieur Bastarache.

What do you think about the Quebec government's argument regarding the matter currently before the Supreme Court, which is supporting Yukon? I would like a prominent figure like you to enlighten me on this.

Mr. Bastarache: I would like to add something about the first question. You have to consider the time period when discussing the sufficient number. We had good intentions in 1988 and in 1991. We took into consideration what we knew based on the context of the era, but today we know that the population has changed, the francophonie has changed, as have the means of communication. If the federal government is able to provide more services thanks to modern technology, that means fewer resources than before are needed to reach far more people. So why is the government not making an effort to adjust? The Yukon case is a great source of concern for us because it is very important. When numbers are very low and assimilation exceeds 60 per cent in a community, ways have to be found not only to provide French education to people, under section 23, but to encourage individuals who can enrol to do so.

The local school board wanted to exercise its management authority to create a kindergarten or a junior kindergarten because, if children attend kindergarten in English, they are more likely to enrol in an English school than a French one, even though they are entitled to an education in French under the Charter. The Yukon government states that the board is not allowed to do this, as junior kindergarten is not considered education, and the Constitution covers the right to education. Based on this logic, the Constitution guarantees a maximum and not a minimum of rights. Therefore, it's illogical.

The Government of Quebec is worried by this issue. We wanted to enrol in that school a francophone from France and one from North Africa who came to Canada and spoke French, as this would not have bothered the school or destroyed anything. On the contrary, it would have increased the number. I don't think the Quebec government saw an issue with that. It rather had a problem with what it referred to as an "extension of management powers." I don't think that is an extension because, in the *Mahé* ruling, the Supreme Court stipulated that francophones had the exclusive right to manage issues that had an impact on language and culture. The creation of a kindergarten would have an impact on language and culture. Quebec felt that, if that power was granted outside Quebec, was it not also indirectly granted to Quebec school boards that could then enrol people who are ineligible under the Charter, but whose presence would not bother anyone, and all this would be part of management authority? Our representatives responded that the Supreme Court has already decided, in the *Solski* ruling, that powers must be assessed based on context, and that the Quebec

Que pensez-vous de l'argument du gouvernement du Québec en ce qui concerne le jugement qui est devant la Cour suprême, à l'heure actuelle, qui donne son appui au Yukon? J'aimerais qu'un éminent personnage comme vous puisse m'éclairer sur cette question.

M. Bastarache : Par rapport à la première question, j'ajouterais ceci : quand on parle du nombre suffisant, il faut se situer dans le temps. Nous avions de bonnes intentions en 1988 puis en 1991. Nous tenions compte de ce que nous savions selon le contexte de l'époque, mais aujourd'hui, nous savons que la population a changé, que la francophonie a changé, et qu'il y a une autre chose qui a changé — ce sont nos moyens de communication. Si le gouvernement fédéral est en mesure d'offrir davantage de services au moyen de la technologie moderne, cela signifie qu'il faut un plus petit nombre que dans le passé pour rejoindre beaucoup plus de monde. Alors, pourquoi ne fait-il pas un effort en ce sens pour s'ajuster? L'affaire du Yukon nous préoccupe énormément, car elle est très importante. Quand les nombres sont très petits et que l'assimilation dépasse les 60 p. 100 dans une communauté, il faut trouver des moyens non seulement d'offrir l'école française aux gens, selon l'article 23, mais d'amener les gens qui peuvent s'inscrire à le faire.

Ce que la commission scolaire a voulu faire là-bas, c'est exercer son pouvoir de gestion pour créer, par exemple, une maternelle ou une prématernelle, parce que si les enfants vont à une maternelle anglaise, il y a de bonnes chances qu'ils s'inscrivent à l'école en anglais plutôt qu'en français, même s'ils y ont droit en vertu de la Charte. Le gouvernement du Yukon affirme qu'on n'a pas le droit de faire cela, parce que la prématernelle n'est pas l'école, et que ce qui est prévu dans la Constitution, c'est le droit à l'école. Selon cette logique, ce que la Constitution garantit comme droit, c'est un maximum, pas un minimum. Or, c'est illogique.

Le gouvernement du Québec est préoccupé par cette question. Nous voulions, dans cette école, admettre un francophone de France et un francophone d'Afrique du Nord qui arrivent au Canada et qui parlent le français, parce que cela ne va pas déranger l'école, ni rien détruire; au contraire, cela va augmenter le nombre. Je ne crois pas que le gouvernement du Québec y voyait un problème. Son problème était plutôt lié à ce qu'il a appelé « l'extension des pouvoirs de gestion ». Je ne crois pas que c'est une extension, car dans l'arrêt *Mahé*, la Cour suprême a stipulé que les francophones avaient le droit exclusif de gérer les questions qui ont un impact sur la langue et la culture. Ainsi, la création d'une maternelle aurait un impact sur la langue et la culture. Le Québec se dit que, si on donne ce pouvoir à l'extérieur du Québec, ne le donne-t-on pas aussi indirectement aux commissions scolaires du Québec qui pourraient ensuite admettre des gens qui ne sont pas qualifiés en vertu de la Charte, mais dont la présence ne dérangerait rien et ainsi de suite, et tout cela ferait partie des pouvoirs de gestion! Nos représentants ont répondu que la Cour suprême a déjà décidé,

context is not the same as that of Yukon. This means that they don't need to have the same exact latitude.

Senator Maltais: I totally agree with you when it comes to this — let's mind our own business. That's a good thing. Legislating on language issues is always a very delicate endeavour, and you know full well that this is the case in every one of our provinces. You also said that reviewing Bill S-205 would help identify communities where services could be provided in one of the two official languages. That completely defeats the purpose of bill 178. I don't know whether you are familiar with bill 178, but it's a hot potato. We definitely need to find a middle ground, without depriving francophones outside Quebec, so as not to disrupt the usual practice adopted since bills 178 and 85 were passed, provided that we, as government, mind our business. This comment was for Mr. Power.

Mr. Power: The starting point is that when the language of the majority is not threatened, it is reasonable to allow the minority to self-identify as much as possible. That is the link, I believe, with your previous question about the Yukon. In the Yukon, where English is not threatened, who decides who is a francophone? In my opinion, it should be the minority.

In Quebec, the dynamics are different. French needs to be protected. This is not the forum to call that into question. Has the bill which is before you managed to find that balance? It does so in two ways. I am looking at clause 5 of the bill. First of all, it points out that we will in future have to take into account the number of persons who are able to communicate in the language. That is of course very interesting for francophones outside of Quebec. That is one of the many criteria that must be taken into account. The bill also states that particular characteristics must be taken into account, as well as institutional vitality. You do not need a classical education to know that the results could be quite different in Quebec than in the rest of Canada.

The Chair: I thank Senator Maltais for these questions. I would however like to encourage him to focus more on Bill S-205.

Senator Maltais: My question is in fact related to it, because there is an impact. I have no problem at all with your comment, but the bill will have capital consequences.

Basically, the witness said that if Bill S-205 was passed as it stands, the federal government would be telling the provinces how to protect their minorities. Now, I assure you that such a thing would not be accepted at all in Quebec. With Bill 178, as Mr. Justice will remember very well, because of a judgment of a federal act which made part of Bill 101 invalid, we had to suspend both Charters of rights and freedoms. This measure was a unique case in the legislation of a Canadian Parliament.

dans l'arrêt *Solski*, que les pouvoirs doivent être évalués en fonction du contexte, et que le contexte québécois n'est pas le contexte du Yukon, ce qui fait qu'ils n'ont pas besoin d'avoir exactement la même latitude.

Le sénateur Maltais : Je suis totalement d'accord avec vous à ce sujet — mêlons-nous de nos affaires. C'est une bonne chose. Légiférer sur la langue est toujours très délicat, et vous le savez fort bien, dans chacune de nos provinces. Vous avez dit également que la révision du projet de loi S-205 permettrait d'indiquer les endroits où les services pourraient être offerts dans l'une des deux langues officielles. Cela va complètement, mais alors complètement, à l'encontre de la loi 178. Je ne sais pas si vous avez pris connaissance de la loi 178, mais c'est une patate chaude. Il faudrait trouver certainement une médiane, sans priver les francophones hors Québec, afin de ne pas intercepter la pratique habituelle adoptée depuis la prise des lois 178 et 85, pourvu qu'on se mêle de nos affaires comme gouvernement. C'est à M. Power que je m'adresse.

M. Power : Le point de départ est que, lorsque la langue de la majorité n'est pas menacée, il est logique de permettre à la minorité de s'autodéfinir autant que possible. C'est le lien, selon moi, avec votre question précédente au sujet du Yukon. Au Yukon, où l'anglais n'est pas menacé, qui décide qui est francophone? À mon sens, ce devrait être la minorité.

Au Québec, la dynamique est différente. Le français a besoin de protection. Ce n'est pas ici la tribune pour remettre cela en cause. De quelle façon le projet de loi qui est devant vous réussit-il à trouver cet équilibre? Il le fait de deux façons. Je regarde ici l'article 5 du projet de loi. D'abord, il souligne qu'il faudrait dorénavant tenir compte du nombre de personnes qui peuvent communiquer dans la langue. Bien entendu, c'est très intéressant pour les francophones hors Québec. C'est l'un des nombreux critères dont il faut tenir compte. Il faut également tenir compte de la spécificité, en vertu du projet de loi qui est devant vous, et de la vitalité institutionnelle. Il ne faut pas quatre cours classiques pour savoir que les résultats pourraient être bien différents entre le Québec, d'une part, et le reste du Canada.

La présidente : Je remercie le sénateur Maltais de ces questions. J'aimerais toutefois l'encourager à s'en tenir davantage au projet de loi S-205.

Le sénateur Maltais : Ma question y est justement liée, car il a une incidence. Je reçois très bien votre remarque, mais le projet de loi a une incidence capitale.

Au fond, le témoin a dit que si le projet de loi S-205 était adopté sous sa forme actuelle, le gouvernement fédéral viendrait indiquer aux gouvernements des provinces comment protéger leurs minorités. Or, je vous assure qu'une telle chose ne serait pas acceptée du tout au Québec. Avec la loi 178, M. le juge s'en souviendra fort bien, nous avons dû, à cause d'un jugement de la loi fédérale qui rendait invalide un pan de la loi 101, suspendre les deux Chartes des droits et libertés. Cette mesure était un cas unique dans la législation d'un Parlement qui faisait partie du Canada.

Bill S-205 thus has important consequences, and we must remember that. We want Bill S-205 to pass without impinging on the rights of Quebecers, or the rights of minorities outside Quebec. That is the formula we must devise together.

I was happy, Mr. Justice, that you gave us two comprehensive definitions of the term “sufficient numbers.” You gave us an excellent starting point, and I thank you.

Mr. Bastarache: We must not lose sight of the fact, here, that it is not the law that is going to define the service, but the regulations. The law creates the legal framework. It indicates that we must take into account the particular characteristics of the communities.

It would be much more logical for the government to adopt a different method. I would be in favor of consulting communities, of looking at the various statistics and all of the other criteria in order to decide where services will be offered, and drawing up a list. It would be much simpler than sending public servants into the field, whose approaches, attitudes or aptitudes we do not know, in order to define everything with insufficient means.

Senator McIntyre: I thank the three witnesses for their presentations. I would first like to make an observation. It is true that since the Official Languages Act was passed in 1988, as you mentioned, Justice Bastarache, many court judgments have clarified the scope of the federal government’s obligations. It is also true that during the past 20 years, Part IV of the Official Languages Act has not always taken into account the evolution of Canadian case law.

That said, Mr. Justice Bastarache and Mr. Power, I understand that you both wrote articles about Canadians’ right to federal services in the official language of their choice. The article that was published, if I am not mistaken, in the *Manitoba Law Journal*, discusses the issue from a legal perspective and proposes that two principles be taken into account, in particular the offer of services and the sociological concept.

Can you tell us more about those two principles? You broached the subject earlier, Justice Bastarache, but could you tell us more about these two principles?

Mr. Bastarache: I do not remember exactly how we had approached the matter in the article. It comes back to what was I saying earlier, and I will simply give you an example. I do not know if you know Mr. Landry from the University of Moncton, who carries out studies on language. He is a sociologist and anthropologist. He did a very interesting study in Nova Scotia. He went to an area of the city of Halifax, I believe. In that place there is a service counter that provides general services to the public, as there now are in almost all of the provinces. They did nothing more than put out a very small sign that said “Service in French or in English.” The figures may not be entirely accurate,

Le projet de loi S-205 a donc toute une incidence, et il faut le rappeler. Nous voulons faire adopter le projet de loi S-205 sans brimer les droits du Québec ni les droits des minorités à l’extérieur du Québec. C’est la formule à laquelle il faut travailler ensemble.

J’ai été heureux, monsieur le juge, que vous nous ayez donné tout de même deux définitions exhaustives des mots « nombre suffisant ». Vous nous avez donné un excellent départ, et je vous en remercie.

M. Bastarache : Il ne faut pas perdre de vue, ici, que ce n’est pas la loi qui va définir le service, mais bien la réglementation. La loi crée le cadre juridique. Celui-ci indique qu’il faut tenir compte de la spécificité des communautés.

Il serait beaucoup plus logique pour le gouvernement d’adopter une différente méthode. La méthode que je favoriserais serait celle de consulter les communautés, de regarder les différentes statistiques et tous les autres critères, de décider où les services seront offerts et de dresser une liste. Ce serait beaucoup plus simple que d’envoyer des fonctionnaires sur le terrain, dont on ne connaît pas les approches, les attitudes ni les aptitudes, afin de définir le tout avec des moyens insuffisants.

Le sénateur McIntyre : Je remercie les trois témoins de leurs présentations. J’aimerais tout d’abord faire une observation. Il est vrai que, depuis l’adoption de la Loi sur les langues officielles, en 1988, comme vous l’avez mentionné, monsieur le juge Bastarache, de nombreux jugements ont permis de clarifier la portée des obligations du gouvernement fédéral. Il est vrai aussi qu’au cours des 20 dernières années, la partie IV de la Loi sur les langues officielles n’a pas toujours tenu compte de l’évolution de la jurisprudence canadienne.

Cela dit, monsieur le juge Bastarache et monsieur Power, je comprends que vous avez tous les deux écrit un article qui traite du droit des Canadiens à des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix. L’article qui a été publié, si je ne m’abuse, dans le *Manitoba Law Journal*, traite de la question d’un point de vue juridique et propose la prise en compte de deux principes, notamment l’offre de services et le concept sociologique.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur ces deux principes? Vous avez effleuré le sujet tout à l’heure, monsieur le juge Bastarache, mais pourriez-vous nous parler de ces deux principes?

M. Bastarache : Je ne me souviens pas exactement comment on avait approché la question dans l’article. Cela revient un peu à ce que je disais tantôt, et je vais vous donner simplement un exemple. Je ne sais pas si vous connaissez M. Landry, de l’Université de Moncton, qui fait des études sur les langues. C’est un sociologue et un anthropologue. Il a fait une étude très intéressante en Nouvelle-Écosse. Il s’est rendu dans une région de la ville d’Halifax, je crois. À cet endroit, on retrouve un comptoir qui est le service général au public, comme il en existe maintenant dans presque toutes les provinces. Ils n’ont rien fait d’autre que de mettre une toute petite affiche sur laquelle il était inscrit « service

but he observed that 7 or 8 per cent of francophones asked for service in French.

A few months later they put up big signs that said “French Wicket” and “English Wicket.” The same people worked there, and the same services were being offered. All of a sudden, 35 per cent of francophones asked to be served in French. After a certain time, they asked a francophone from the community to offer service in French. The figure went up to 75 per cent.

This example illustrates the fact that when you want sufficient numbers, you have to take the means to get them. It is all well and good for the federal government to have public servants wondering whether there are sufficient numbers in Thunder Bay. That is not the way to determine the standard to offer services in a fair and equitable way. You have to think about the example from the University of Moncton, and ask yourself what the normal offer of services should be to reach the people who really want to avail themselves of service in French. I think that is the way to do it. Mr. Power will be able to speak to this more specifically.

Mr. Power: I do not know the article by heart, senator, but I will make three comments.

Senator McIntyre: The article is entitled “Au-delà des nombres: le droit du public canadien à des services fédéraux dans la langue officielle de son choix.”

Mr. Power: Here are three examples of sociological changes which informed this article. The first involves changes at the provincial and even territorial levels. We were talking about Quebec, but let us look at what has been happening in Ontario.

Since 1989, there has been a law on services in French, which is becoming increasingly generous and is implemented more and more rigorously. As Mr. Bastarache pointed out, at the very least, it would be logical for the federal government to offer services where Queen’s Park, the provincial government, has decided to offer them.

The second example would be that of the schools. If the governments of Manitoba and Saskatchewan think it is good to finance French-language schools in certain communities, the federal government should do at least as much and offer those services in the same communities. In that case, also, it is a matter of federal legislation governing services aligning with provincial realities.

A third example that may relate to certain other testimony is the following. If you look at the documents, Senator McIntyre, this time at tab 6, you can see the example of a francophone who is losing her French. On the first page, you see the example of a francophone who is losing her French but nevertheless, as best she

en français ou en anglais ». Les chiffres ne sont peut-être pas tout à fait exacts, mais on a constaté que 7 ou 8 p. 100 des francophones demandaient les services en français.

Quelques mois plus tard, ils ont mis une grande affiche sur laquelle était inscrit « comptoir francophone » et « comptoir anglophone ». Ce sont les mêmes personnes qui y travaillaient et les mêmes services qui y étaient offerts. Tout à coup, 35 p. 100 des francophones ont demandé des services en français. Après un certain temps, ils ont chargé un francophone de la communauté d’offrir le service en français. Le taux est monté à 75 p. 100.

Cet exemple illustre le fait que, quand on veut des nombres suffisants, il faut prendre les moyens pour les obtenir. C’est bien beau pour le gouvernement fédéral de prévoir des fonctionnaires qui s’interrogent à savoir s’il y a des nombres suffisants à Thunder Bay. Ce n’est pas ainsi qu’il pourra établir de façon juste et équitable les normes de prestation de services. Il faut justement penser à ce que je vous ai dit dans l’exemple des gens de l’Université de Moncton, et se demander quelle est l’offre normale de services que l’on peut faire pour rejoindre les gens qui veulent vraiment se prévaloir des services en français. Je crois que c’est là la façon de procéder. M. Power pourra vous en parler plus précisément.

M. Power : Je ne connais pas l’article par cœur, sénateur, mais je ferai trois remarques.

Le sénateur McIntyre : L’article s’intitule « Au-delà des nombres : le droit du public canadien à des services fédéraux dans la langue officielle de son choix ».

M. Power : Voici trois exemples de changements sociologiques qui étaient à la base de cet article. Le premier porte sur les changements qui se sont effectués sur le plan provincial et même territorial. On parlait du Québec, mais voyons ce qui se passe en Ontario.

Depuis 1989, il existe une loi sur les services en français, qui devient de plus en plus généreuse et qui est mise en œuvre de plus en plus rigoureusement. Comme le soulignait M^e Bastarache, au minimum, il serait logique que le gouvernement fédéral offre des services aux endroits où Queen’s Park, le gouvernement provincial, décide d’en offrir.

Le deuxième exemple serait celui des écoles. Si les gouvernements du Manitoba et de la Saskatchewan croient bon de financer des écoles de langue française dans certaines collectivités, au minimum le gouvernement fédéral devrait en faire autant et offrir ces services dans les mêmes collectivités. Il s’agit, là aussi, que la loi fédérale en matière de services reflète la réalité provinciale.

Un troisième exemple, qui fait le pont peut-être avec certains des autres témoignages, est le suivant. Si vous reprenez le fascicule, sénateur McIntyre, cette fois-ci à l’onglet 6, c’est l’exemple d’une francophone qui perd son français. À la première page, on voit l’exemple d’une francophone qui perd son français

can, wishes to transmit her language and culture to her children. She chooses, despite her assimilation, to register her children in French school.

One or two generations ago, in my mother's day, in northern Ontario, that was not possible. Today it is possible, because there are French-language schools there. How many people are in that situation? If you look at the bottom of the page, Senator McIntyre, you will see that there are some 70,000 people in that situation. That is a large number.

Senator Charette-Poulin: Thank you, Madam Chair. I would have a complementary question to the one put by Senator McIntyre, before I ask three of my own.

Justice Bastarache and Mr. Power, if I understood your replies correctly, as a government, we can choose to apply the Official Languages Act as an obligation, or apply it as a matter of pride.

Mr. Bastarache: Yes.

Senator Charette-Poulin: Finally, what Senator Chapat's bill is attempting to do, in amending the act, is to have people choose active offer as a matter of pride, rather than as an obligation.

This reminds me of the testimony of a witness regarding another matter, who asked us why we had to work so hard to offer services in French and in English on an equal basis throughout the country, when that is the very foundation of our country. I was very struck by that remark, and that is why I suddenly see the distinction between the fact of doing things as an obligation, and doing them as a matter of pride.

I would like to thank you, Justice Bastarache, because in your testimony, through your arguments, you allowed us to understand the full importance of Senator Chapat's bill. You allowed us to understand why this modernization is the Senate's responsibility, as this is the place where we can take a step back and take stock to see what is happening in the country. I am thinking, for example, of the socio-economic changes Mr. Damer spoke about; I am thinking of the changes Mr. Power spoke to us about. Your words have really allowed us to grasp the very essence of the bill.

In your preamble, you state that there is a fundamental problem to be solved, and that is the definition of the "rights holder." You reminded us that the Supreme Court of Canada has always rejected a mathematical approach.

We are currently in an environment where figures are more important than our values, our principles. How can you convince us that the mathematical approach is less important than the superior approach of seeing this as a matter of pride, and the implications of that pride?

et qui veut, tant bien que mal, transmettre la langue et la culture à ses enfants. Elle choisit donc, malgré son assimilation, d'inscrire ses enfants à l'école française.

Il y a une ou deux générations, du temps de ma mère, dans le Nord de l'Ontario, ce n'était pas possible. Aujourd'hui, c'est possible, justement parce qu'il existe des écoles de langue française. Combien de gens se trouvent dans cette situation? Si vous regardez au bas de la page, sénateur McIntyre, on voit qu'il s'agit de 70 000 personnes. C'est un chiffre important.

La sénatrice Charette-Poulin : Merci, madame la présidente. J'aurais une question complémentaire à celle posée par le sénateur McIntyre, avant de poser les trois miennes.

Maître Bastarache et maître Power, si j'ai bien compris vos réponses, on peut finalement choisir, en tant que gouvernement, d'appliquer la Loi sur les langues officielles à titre d'obligation ou de l'appliquer comme fierté.

M. Bastarache : Oui.

La sénatrice Charette-Poulin : Finalement, ce qu'on essaie de faire avec le projet de loi de la sénatrice Chapat, la modification à la loi, c'est justement de faire le virement par l'offre active afin d'en faire une fierté au lieu d'une obligation.

Cela me rappelle le témoignage d'un témoin, au sujet d'une autre question, qui nous a demandé pourquoi il fallait travailler si fort pour essayer d'offrir des services en français et en anglais, à qualité égale, partout au pays, alors que c'est le fondement même de notre pays. Cela m'a énormément frappée, et c'est pourquoi je vois tout à coup la distinction entre le fait de le faire par obligation et de le faire par fierté.

J'aimerais vous remercier, maître Bastarache, parce que, dans votre témoignage, vous nous avez permis, par votre argumentation, de comprendre l'importance du projet de loi de la sénatrice Chapat. Vous nous avez permis de comprendre pourquoi cette modernisation est la responsabilité du Sénat, où nous prenons justement du recul pour voir ce qui se passe au pays. Je pense, par exemple, aux changements socioéconomiques dont M^e Damer nous a parlé; je pense aux changements dont M^e Power nous a parlé. Vous nous permettez de vraiment saisir l'essentiel même du projet de loi.

Dans votre objectif, vous affirmez qu'il y a un problème fondamental à régler, et c'est la définition de l'« ayant droit ». Vous nous avez rappelé que la Cour suprême du Canada a toujours rejeté l'approche mathématique.

Nous sommes présentement dans un environnement où les chiffres sont plus importants que nos valeurs, que nos principes. Comment pouvez-vous nous convaincre que l'approche mathématique est moins importante que l'approche de l'importance même de cette fierté, de l'implication de cette fierté?

Mr. Bastarache: The first part of my answer is that the mathematical approach is clearly unconstitutional. The Supreme Court has already decided that that is not the way to proceed, and that we need qualitative criteria. So we have to reject it, quite simply, because it is not acceptable.

The second thing is that it cannot reflect the demand. It cannot do so, because the offer has to precede the demand. Currently, we are working backwards, because we are trying to guess at the demand.

It is also important for the government, I think, to be consistent. In my opinion, there is an incredible gap between what the government says and what the government does. There is a contradiction between what the Department of Justice does, and what the Department of Canadian Heritage does.

I think that at Canadian Heritage, they try to consult communities, to determine their priority needs with them in order to help them. At the Department of Justice, I think they examine the legislation in order to determine the very least the government is obliged to do.

I read part of Mr. Tremblay's testimony. He does not want to say if what he does is good or bad. He said, "I do what I am told to do. If I am told to deal with the numbers, I deal with the numbers. If I know that something does not make sense, but that it is not serious, I am not the one who made the decision." That is what I understood from his testimony.

I think the same thing applies to the people at Statistics Canada. They are not acting out of ill-will. They say, "We were told to do things this way, and that is how we do them."

However, who is it who made the decision? Was it Parliament? But is Parliament not interested in having the law be valid constitutionally? But that is not enough. It should not only be valid, it should be effective.

My sense is that this should be completely apolitical, because there is already a law. All we want to do is adjust it so that it aligns with our constitutional obligations, and ensure that it is good in the sense that it will meet the needs of the population, to the extent that a government can do that. I think that all of governments, of any allegiance, would want their legislation to be effective.

Senator Charette-Poulin: My second question is for Mr. Power and Mr. Damer.

Mr. Damer, you noted that recently the newspapers have had a lot to say about Statistics Canada regarding the changes that were made to the research process in the census.

We heard a Statistics Canada representative, who explained that the variable of the first spoken official language, as well as other variables, such as the language that is regularly spoken at home or the language of work, allowed them to better understand

M. Bastarache : La première partie de ma réponse, c'est que l'approche mathématique est clairement inconstitutionnelle. La Cour suprême a déjà décidé que ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, qu'il faut des critères qualitatifs. Alors, nous devons le rejeter tout simplement, parce que ce n'est pas acceptable.

La deuxième chose, c'est que cela ne peut pas refléter la demande. Cela ne peut pas refléter la demande, parce qu'il faut que l'offre précède la demande. Présentement, on travaille de travers, parce qu'on essaie de deviner la demande.

C'est aussi plus important pour le gouvernement, je crois, d'être cohérent. Selon moi, il y a un espace incroyable entre le discours du gouvernement et ce que fait le gouvernement. Il y a une contradiction entre ce que font le ministère de la Justice et le ministère du Patrimoine canadien.

Je crois qu'au ministère du Patrimoine canadien, on essaie de consulter les communautés, de déterminer avec elles les besoins prioritaires pour les aider. Au ministère de la Justice, je crois qu'on examine les lois afin de déterminer le minimum qu'on est obligé de faire.

J'ai lu une partie du témoignage de M. Tremblay. Celui-ci ne veut pas dire si ce qu'il fait est bon ou mauvais. Il dit : « Moi, je fais ce qu'on me dit de faire. Si on me dit de m'occuper des chiffres, je m'occupe des chiffres. Si je sais que cela n'a pas de sens, mais que ce n'est pas grave, ce n'est pas moi qui l'ai décidé. » C'est ce que j'ai compris de son témoignage.

Je pense que c'est la même chose pour les gens de Statistique Canada. Ils ne sont pas de mauvaise volonté. Ils disent : « On nous a dit de faire cela ainsi, et on le fait ainsi. »

Cependant, qui est celui qui « a décidé »? Est-ce le Parlement? Or, est-ce que le Parlement n'est pas intéressé à ce que sa loi soit valide sur le plan constitutionnel? Mais ce n'est pas assez. Il ne faut pas simplement qu'elle soit valide, elle doit aussi être efficace.

Je me dis que cela devrait être tout à fait apolitique, parce qu'il y a déjà une loi. Tout ce qu'on veut faire, c'est l'ajuster à nos obligations constitutionnelles et nous assurer qu'elle est bonne dans le sens qu'elle va répondre aux besoins du public, dans la mesure où un gouvernement peut le faire. Je crois que tous les gouvernements, de toutes les couleurs, devraient vouloir que leurs lois soient efficaces.

La sénatrice Charette-Poulin : Ma deuxième question s'adresse à MM. Power et Damer.

Monsieur Damer, vous avez remarqué que, dernièrement, on parle beaucoup de Statistique Canada dans les journaux quant aux effets des changements qui ont été apportés au processus de recherche dans le recensement.

Nous avons entendu un représentant de Statistique Canada qui nous a expliqué que l'élaboration de la variable de la première langue officielle parlée, ainsi que d'autres variables, telles que la langue parlée régulièrement à la maison ou la langue de travail,

current language dynamics. Mr. Damer and Mr. Power, you also referred to this earlier.

The census variable proposed by Bill S-205 is the capacity to communicate in the language. From a legal perspective, do you agree with the use of that variable, or would you prefer to see others?

Mr. Power: The bill does identify two variables, that of knowledge of the language, but also the particular characteristics of institutional vitality. I think that the nuance is important, because, to summarize, yes, objective measures have to be taken into account, but subjective factors have to be as well.

Regarding the first point, the objective factors and the numbers, we have to know who to count, when to count, and count correctly. The new questions that are now in the census provide much richer data than the ones that were in the census during the 1980s, when method 1 was created.

Concretely, what are we talking about? We are talking about the famous issue of the language of work. We are talking, especially, of the language that is spoken regularly at home — French, for instance — even if English is spoken more often, even if Arabic or another language is spoken more often. In my opinion, public servants, as Mr. Bastarache pointed out, should take the right people into account, and count the right people.

As to the second point, the more subjective aspect, we have to take into account the fact that, as economists would say, the offer creates its own demand. We have to consider that active offer, for example, will encourage a demand for services. Thus, when the federal government can make a choice, it should do so in favor of the minority, at least outside Quebec, in light of that principle.

Other factors must be taken into account as well, such as the minority itself asking for services in French, a factor that would necessarily be taken into account if this initiative passes.

Mr. Damer: I agree entirely with Mr. Power. I have nothing else to add.

Mr. Bastarache: I would like to understand what frightens the government in all of this. Is it dangerous to distance oneself from a number when attempting to determine whether or not to offer services in French in a village in Manitoba?

At this time, they have a number, period. If a village is over or under that threshold, it will receive service, or not. Why is it so complicated to go and meet the people in the community, to see whether there is a school, a cultural centre and a movie theatre, and then to say, “Well, there seems to be a real community here, whose members will avail themselves of services, because they use other things in French.”?

servait à mieux comprendre les dynamiques linguistiques actuelles. Maître Damer et maître Power, vous en avez parlé plus tôt.

La variable de recensement proposée par le projet de loi S-205 est celle de la capacité de communiquer dans la langue. D’un point de vue juridique, êtes-vous d’accord avec l’utilisation de cette variable ou aimeriez-vous en privilégier d’autres?

M. Power : Le projet de loi identifie tout de même deux variables, soit celle de la connaissance de la langue, mais aussi celle de la spécificité de la vitalité institutionnelle. Je pense que la nuance est importante, parce que pour résumer, oui, il faut tenir compte des mesures objectives, mais il faut également tenir compte des facteurs subjectifs.

Au sujet du premier point, les facteurs objectifs et les nombres, il faut savoir qui compter, quand compter et compter correctement. Les nouvelles questions qui figurent maintenant au recensement donnent des données beaucoup plus riches que celles qui étaient recensées au cours des années 1980, au moment où la méthode 1 a été créée.

Concrètement, de quoi parle-t-on? On parle justement de cette fameuse question de la langue de travail. On parle surtout de la langue parlée régulièrement à la maison — le français, par exemple —, même si l’anglais est plus souvent parlé, même si l’arabe ou une autre langue est plus souvent parlée. À mon sens, il faudrait que les fonctionnaires, comme le soulignait M^e Bastarache, tiennent compte des bonnes personnes, et comptent les bonnes personnes.

Quant au deuxième point, l’aspect plus subjectif, il faut tenir compte du fait que, comme le diraient les économistes, l’offre crée sa propre demande. Il faut tenir compte que l’offre active, par exemple, va encourager la demande de services. Ainsi, lorsque le gouvernement fédéral peut faire un choix, il devrait le faire en faveur de la minorité, du moins hors Québec, étant donné cet adage.

Il faut également tenir compte d’autres facteurs, tel le fait que la minorité demande elle-même des services en français, facteur qui serait nécessairement pris en compte si cette initiative devait voir le jour.

M. Damer : Je suis entièrement d’accord avec les propos de M. Power. Je n’ai rien d’autre à ajouter.

M. Bastarache : J’aimerais comprendre ce qui fait peur au gouvernement dans tout ceci. Est-ce dangereux de s’éloigner d’un chiffre quand on veut déterminer, dans un village du Manitoba, si on veut y offrir des services en français ou pas?

En ce moment, ils ont un chiffre, point final. Si on se situe au-dessus ou en dessous du chiffre, on recevra le service ou pas. Pourquoi est-ce si compliqué d’aller rencontrer les gens de la communauté, de vérifier s’il y a une école, un centre culturel et un cinéma, puis de dire : « Bon, il semble y avoir ici une vraie communauté dont les membres vont se prévaloir des services, parce qu’ils se servent d’autres choses en français. »?

I do not understand why that is threatening.

Senator Chaput: My next question is addressed to the three witnesses.

Does the Official Languages Act have any impact on provincial obligations to official language minority communities? Does Bill S-205 not, rather, affect federal institutions that must offer services everywhere in Canada?

Mr. Bastarache: You are absolutely correct. The federal Official Languages Act has absolutely no impact on provincial legislation or regulations, or on the decisions of the provinces regarding providing provincial services. It only impacts the federal government, federal public servants, and federal institutions.

Mr. Power: That necessarily has to be so, because of the division of powers; the federal Parliament must limit itself to its fields of jurisdiction, as do the provinces. I can only agree with what has been said.

Mr. Damer: I agree.

Senator Chaput: May I ask another question?

The Chair: Yes.

Senator Chaput: Mr. Bastarache, in your presentation you used, several times, the expression “significant demand.” Is that term, significant demand, a problem for the courts that must interpret it?

Mr. Bastarache: The courts are very used to the use or the interpretation of such terms. As I mentioned earlier, this exists within the Charter itself. Several rights are not defined in the Charter. A method has been developed to arrive at an interpretation of those provisions.

Most often, the method involves a so-called contextual analysis. That is the term the court uses. There are three types of contexts. There is the legislative context, according to which we never try to interpret a word in a provision of a law without taking into account the other provisions of the legislation that deal with the same topic, because we are aiming for legislative consistency. We even take into account other laws that would apply to the same matter; that is the first context.

The second context is the social and political context. The purpose of the law is examined. What are we really trying to accomplish with this legislation? Do we want to change something? Do we want to add something? That is how we come to say that in the case of language laws, any interpretation must be liberal, “liberal” in the sense of “generous.” In other words, when there is ambiguity, it is settled in favor of the person to be served, and not in favor of the government.

Finally, the last part of the background is what we might call “political logic.” In other words, when we pass legislation, we are always thinking of changing something. It is often said that

Je ne comprends pas la menace.

La sénatrice Chaput : Ma prochaine question s’adresse aux trois témoins.

La Loi sur les langues officielles a-t-elle une incidence sur les obligations des provinces envers les communautés de langues officielles en situation minoritaire? Est-ce que le projet de loi S-205 n’a pas plutôt une incidence sur les institutions fédérales qui doivent offrir des services partout au Canada?

M. Bastarache : Vous avez absolument raison. La loi fédérale sur les langues officielles n’a absolument aucune influence sur la législation ou la réglementation provinciale ou sur les décisions des provinces quant à la prestation des services provinciaux. Elle n’engage que le gouvernement fédéral, que les fonctionnaires fédéraux, que les institutions fédérales.

M. Power : Il doit nécessairement en être ainsi, parce que, en raison du partage des pouvoirs, le Parlement fédéral est tenu à ses champs de compétence; les provinces également. Je ne pourrais faire autrement que d’abonder dans le même sens.

M. Damer : Je suis d’accord.

La sénatrice Chaput : Puis-je poser une autre question?

La présidente : Oui.

La sénatrice Chaput : Maître Bastarache, dans votre présentation, vous avez évidemment utilisé à plusieurs reprises l’expression « la demande importante ». Est-ce que cette expression de la demande importante pose problème pour les tribunaux qui doivent l’interpréter?

M. Bastarache : Les tribunaux sont très habitués à employer ou à interpréter de tels termes. Comme je l’ai mentionné plus tôt, cela existe déjà à l’intérieur de la Charte elle-même. Plusieurs droits ne sont pas définis dans la Charte. On a développé une méthode, évidemment, pour arriver à interpréter ces dispositions.

Le plus souvent, la méthode fait appel à une analyse dite contextuelle. C’est le terme qu’emploie la cour. Il y a trois sortes de contextes. Il y a le contexte législatif, selon lequel on n’essaie jamais d’interpréter un mot dans une disposition de la loi sans tenir compte des autres dispositions de la loi qui traitent du même sujet, parce qu’on veut une cohérence législative. On tient compte même des autres lois qui s’appliqueraient au même sujet; c’est le premier contexte.

Le deuxième contexte, c’est le contexte social et politique. On se demande quel est l’objet de la loi. Qu’est-ce qu’on veut vraiment accomplir avec la loi? Est-ce qu’on veut changer quelque chose? Est-ce qu’on veut ajouter quelque chose? C’est là où on en arrive à dire que dans le cas de la législation linguistique, toute interprétation doit être libérale, « libérale » dans le sens de « généreuse ». En d’autres mots, lorsqu’il y a une ambiguïté, on la règle en faveur de la personne à servir et non en faveur du gouvernement.

Enfin, le dernier élément de contexte est celui qu’on pourrait appeler la « logique politique ». En d’autres mots, lorsqu’on adopte une loi, on a nécessairement l’idée de changer quelque

lawmakers do not talk for the sake of talking. Therefore, all the words used must have meaning, and their meaning must be consistent with the purpose of the legislation. That is why courts have become accustomed — especially in interpreting the Charter — to looking for the purpose of the legislation. That is why they often move away from what the English call “black letter law,” where specific terms are used to go beyond that. This is how we have come to decide that, in section 23, when we say that francophones are entitled to institutions of the minority, “of” means “managed by them”. The distinction is subtle, but in fact has a significant impact. They could have said “institutions for the minority.” But it was not just “for” the minority; it was “of” the minority. That is how we interpret all those different pieces of legislation.

The Chair: Before we go to a second round, I have a question. I think you have already answered this question, but I will ask it anyway. Listening to you, I wonder how you can reconcile the examples you have described, in relation to the French-speaking people.

Mr. Power, you gave good examples of people who are not recognized by the current regulations. How can you reconcile those examples of people with the case law in the past 20 years? As you so rightly said, the ultimate purpose of language rights is the vitality of official language minority communities. It is providing services not only to individuals but also to communities.

Could Part IV, in its current form and with its restrictive approach, hold up in court?

Mr. Bastarache: Part IV has become outdated. It is outdated because it was developed at a time when the francophonie was not what it is today, at a time when there was no active offer of services. Time has passed and 1988 is far behind us. It is indeed now time to think about what we want to accomplish with section 20.

As you know, section 20 is vague, which means it is up to us to give it content. Generally, the content is provided through a legal framework taken from the Official Languages Act and the implementation mechanisms enshrined in federal law.

Mr. Power: In my view, the Federal Court has already determined that one of the sections of the regulations was unconstitutional, and we must expect that some sections of the legislation could also be declared invalid. In light of that fact — and, as Mr. Bastarache pointed out, also because things have changed — it seems to me that Parliament has two choices: either to let the courts intervene and, ultimately, decide in its place, or to take the initiative and dovetail the act and regulations with the reality, even if it means that we will go over it again in 20 years.

chose. On dit souvent que le législateur ne parle jamais pour ne rien dire. Il faut donc que tous les mots utilisés aient un sens, et que ce sens s'accorde avec l'objet de la loi. C'est la raison pour laquelle les tribunaux se sont habitués surtout en interprétant la Charte à chercher l'objet de la loi. C'est pourquoi ils s'éloignent souvent de ce que les Anglais appellent « *black letter law* », des termes précis qui sont utilisés pour aller au-delà de cela. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à décider qu'à l'article 23, lorsqu'on dit que les francophones ont droit à des institutions de la minorité, « de » veut dire « gérées par elles ». La distinction est subtile, mais dans le fond, elle a des impacts importants. Ils auraient pu dire « des institutions pour la minorité ». Or, ce n'était pas simplement « pour » la minorité; c'était « de » la minorité. Voilà comment on interprète toutes ces différentes législations.

La présidente : Avant de passer à un deuxième tour, j'aimerais poser une question. Je crois que vous avez déjà répondu à cette question, mais je vais tout de même la poser. En vous écoutant, je me demande comment vous pouvez concilier les exemples que vous avez décrits, c'est-à-dire les personnes francophones.

Maître Power, vous avez donné de bons exemples de personnes qui ne sont pas reconnues par la réglementation actuelle. Comment pouvez-vous concilier ces exemples de personnes avec la jurisprudence des 20 dernières années? Comme vous l'avez si bien dit, la finalité des droits linguistiques, c'est l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire. C'est offrir des services non seulement à des individus, mais aussi à des communautés.

Est-ce que la partie IV, dans sa forme actuelle et avec son approche limitative, pourrait tenir devant les tribunaux?

M. Bastarache : Elle a vieilli, la partie IV. Elle a vieilli, parce qu'elle a été développée à une époque où la francophonie ne ressemblait pas à ce à quoi elle ressemble aujourd'hui, et où on n'avait pas l'habitude de faire une offre active de services. Le temps a passé, mais 1988 est loin derrière. Justement, il est temps aujourd'hui de se demander ce qu'on veut accomplir avec l'article 20.

L'article 20, comme vous le savez, est vague, c'est-à-dire que c'est à nous de lui donner un contenu. Généralement, ce contenu se donne grâce à un cadre juridique tiré de la Loi sur les langues officielles et avec des mécanismes de mise en œuvre inscrits dans la réglementation fédérale.

M. Power : Selon moi, la Cour fédérale a déjà tranché par rapport au fait que l'un des articles du règlement était inconstitutionnel, et il faut croire que certains articles de la loi pourraient également être déclarés invalides. Face à ce constat et comme le souligne M^e Bastarache, c'est, entre autres, parce que les choses ont changé, il me semble que le Parlement a deux choix : soit celui de laisser les tribunaux intervenir et, à la limite, décider pour lui; soit celui de prendre l'initiative et d'arrimer la loi et le règlement à la réalité, quitte à ce qu'on reparle de la chose dans 20 ans.

The second model, where the initiative comes from the government, is clearly preferable, because legal disputes, even when minorities win, take their toll on society. Money aside, it is taxing for people to be in confrontational situations. It seems to me that it is up to the government, whenever possible, to take the initiative to avoid this kind of conflict, and to modernize its regulations and legislation as required.

Senator Maltais: Thank you, Madam Chair. A wise man in the 19th century said that the French language in Canada was the most beautiful language spoken by so few people in such a large country.

In 2015, we still have the same challenge with the legal framework of a language. I just came back from Strasbourg where I spoke with people in education, and they gave me a striking example.

Throughout history, Alsace and Lorraine have changed sides more times than we have had hot dinners. They therefore have a culture that is half German, half French. In schools, both languages are accepted and spoken well without too much trouble.

You know full well that establishing a legal framework for a language is a Herculean task. I greatly admire provinces like New Brunswick, for example. New Brunswick did an outstanding job in making the province bilingual.

My question is for both Mr. Damer and Mr. Power. How is the Government of Ontario, which has some clout, after all, dealing with the French language? How is this government helping francophones?

Mr. Power: Senator Maltais, things have changed a great deal. I was born in Ottawa and raised in Toronto, but my French is okay in spite of that. That is partly because of the initiatives taken by my provincial government. Let's talk about services, since that is what we are interested in today. The French Language Services Act sets out specifically which Government of Ontario offices must provide their services in French, their quality, and where in the province, whether in the northwest, in the north or elsewhere.

Other provinces have taken similar initiatives. Alberta has done it through policy, not through legislation, and so has Manitoba. So things have changed a great deal, and I cannot stress enough how useful it would be for the federal government to do at least as much, if not more, so that it remains the leader, a role model, alongside Quebec, in terms of promoting French.

Mr. Bastarache: There might be a difference. I am not sure whether it is still the case today, but a few years ago, there were discussions among the legislative committees, the folks from the Department of Justice who draft the legislation, and community representatives.

Le second modèle, celui où l'initiative provient du gouvernement, est nettement préférable, entre autres, parce que les litiges, même quand les minorités les gagnent, sont difficiles sur le plan sociétal. Au-delà de l'argent, c'est taxant pour les gens que d'être dans des situations de confrontation. Il me semble qu'il incombe à l'État, lorsqu'il est possible, de prendre l'initiative d'éviter ce genre de conflit et de moderniser, au besoin, sa réglementation et ses lois.

Le sénateur Maltais : Merci, madame la présidente. Il y a un sage qui a dit au XIX^e siècle que la langue française, au Canada, c'était la plus belle langue parlée par si peu de personnes dans un aussi si grand pays.

En 2015, il y a toujours ce même défi, le cadre juridique d'une langue. J'arrive de Strasbourg où j'ai parlé avec des gens du domaine de l'éducation, et c'est un exemple frappant.

Au cours de l'histoire, l'Alsace et la Lorraine ont changé de côté de la table aussi souvent que notre maman nous passait une tranche de pain. Donc, elles ont une culture à moitié allemande et à moitié française. Dans les écoles, les deux langues sont admises et sont bien pratiquées sans trop de heurts.

Vous savez fort bien que fixer un cadre juridique linguistique est un travail herculéen. J'admire beaucoup une province comme le Nouveau-Brunswick, entre autres, qui a fait un travail exceptionnel et qui a rendu cette province bilingue.

Ma question s'adresse autant à M. Damer qu'à M. Power. Comment le gouvernement de l'Ontario, qui a tout de même des pouvoirs, se conduit-il face à la langue française? Comment ce gouvernement aide-t-il les francophones?

M. Power : Sénateur Maltais, les choses ont beaucoup changé. Je suis né à Ottawa, j'ai grandi à Toronto, et mon français est correct malgré tout. C'est en partie en raison des initiatives prises par mon gouvernement provincial. En matière de services, c'est ce qui nous occupe aujourd'hui. La Loi sur les services en français prévoit justement quels bureaux du gouvernement de l'Ontario doivent offrir leurs services en français, la qualité de ceux-ci et à quel endroit dans la province, que ce soit dans le nord-ouest, dans le nord ou ailleurs.

D'autres provinces ont pris des initiatives similaires. L'Alberta l'a fait avec une politique et non une loi, et le Manitoba a fait de même. Donc, les choses ont beaucoup changé, et je ne peux souligner suffisamment à quel point il serait utile que le gouvernement fédéral en fasse au moins autant, sinon plus, de sorte qu'il demeure, par rapport au français, avec le Québec, la figure de proue, l'exemple à suivre.

M. Bastarache : Il y a peut-être une différence. Je ne sais pas si c'est encore le cas aujourd'hui, mais il y a quelques années, il y avait des discussions entre les comités législatifs, les gens du ministère de la Justice qui rédigeaient les lois et les représentants de la communauté.

There were significantly fewer disputes in court, because there was an agreement from the outset on what would get done. Francophones accepted the fact that the province was not going to automatically become bilingual and provide those services everywhere. They accepted the fact that this would take time and money, and they agreed on the priorities and the way forward.

The agreement was substantial because preparations to increase legal and public services needed to be made at the same time. That has always been important for Ontario. However, the federal government does not consult us on laws and regulations. That is how things are; they are just imposed on people with no basis in research.

Senator Maltais: I understand that there is no consultation, but the federal government is made up of MPs elected in each province. Every once in a while, the federal government consults with the provinces.

I think today's new technology should help circulate the information, especially since no one agrees on the expression "sufficient number". Today, with the help of a computer or the Internet, information can be sent to everyone quickly enough, and we should not go so far as to require that a person be bilingual in a community where no one else is.

What you said dovetails nicely with what the Statistics Canada officials have said in terms of this perhaps being a means of communication. If this helps provide information under French-language services, it should be good for francophone schools as well.

Mr. Bastarache: You can do many things with statistics. However, the problem today is that they have been forced to do things in a certain way. They are not being asked to try to improve the way. However, there is a review committee, which Mr. Tremblay mentioned. The government funds an entire committee to study the regulations, but not to change them.

Senator Maltais: Your Honour, with your experience, you know very well that regulations are a way to distort the legislation.

[English]

Senator Beyak: Thank you, gentlemen. This question doesn't relate to Bill S-205 so much as communications and services but maybe to a broader perspective some day for the committee to consider. It comes from Senator Maltais' question earlier. I'm trying to remember exactly how he worded it. Language is such a sensitive issue, and I wonder if a study has ever been done in Canada to see why language it is such a sensitive issue.

I worked from sea to sea in education with the Ontario Parent Council, and it's my observation that people don't understand each other at all. It is a beautiful language, a beautiful culture,

Il y avait beaucoup moins de conflits devant les tribunaux, parce qu'il y avait eu entente, au départ, sur ce qu'on allait faire. Les francophones acceptaient le fait que la province n'allait pas devenir automatiquement bilingue et offrir ses services partout. Ils acceptaient le fait qu'il fallait du temps et de l'argent, et ils s'entendaient sur les priorités et sur la marche à suivre.

L'entente de taille, c'est qu'il fallait prévoir, en parallèle, l'augmentation des services juridiques et l'augmentation des services publics. On a toujours tenu à cela en Ontario. Cependant, le gouvernement fédéral ne nous consulte pas au sujet des lois et des règlements. C'est ainsi, c'est imposé aux gens et ce n'est pas fondé sur des recherches.

Le sénateur Maltais : Je comprends qu'il ne consulte pas, mais le gouvernement fédéral est formé de députés élus dans chaque province. De temps en temps, le gouvernement fédéral consulte les provinces.

À l'aide de la nouvelle technologie d'aujourd'hui, je pense que cela devrait faciliter la diffusion de l'information, d'autant plus que personne ne s'entend sur l'expression du « nombre suffisant ». Aujourd'hui, à l'aide d'un ordinateur ou d'Internet, l'information peut être diffusée à tout le monde suffisamment rapidement, et on ne devrait pas aller jusqu'à exiger qu'une personne soit bilingue dans une communauté où personne ne l'est.

Ce que vous avez dit s'arrime très bien à ce que les représentants de Statistique Canada ont dit, à l'effet que cela pourrait être un moyen de communication. Si cela permet de fournir de l'information dans le cadre de services francophones, cela devrait être bon aussi pour les écoles francophones.

M. Bastarache : Il y a moyen de faire beaucoup de choses avec les statistiques. Cependant, le problème, aujourd'hui, c'est qu'on leur a imposé une façon de faire. On ne leur demande pas de chercher à l'améliorer. Or, M. Tremblay dirigera un comité d'étude. Le gouvernement finance tout un comité pour étudier la réglementation, mais pas pour la changer.

Le sénateur Maltais : Avec votre expérience, monsieur le juge, vous savez bien que la réglementation, c'est une façon de déformer une loi.

[Traduction]

La sénatrice Beyak : Merci, messieurs. Ma question ne porte pas tant sur l'aspect des communications et des services du projet de loi S-205 que sur la perspective plus vaste que le comité devra un jour envisager. Elle découle de la question que le sénateur Maltais a posée précédemment. J'essaie de me rappeler précisément comment il l'a formulée. La langue est une question si délicate, et je me demande si on a déjà mené une étude au Canada pour déterminer pourquoi il en est ainsi.

J'ai travaillé partout au Canada dans le domaine de l'éducation avec le Conseil ontarien des parents, et j'ai constaté que les gens ne se comprennent pas du tout entre eux. C'est une langue

and when we understand each other better, we're much more open to cooperating and making the beauty of the language known.

I just wondered if anyone has ever considered a study across Canada of why it's such a sensitive issue.

Mr. Bastarache: I did one in 1981 in New Brunswick that led to a riot.

Senator Beyak: I don't want that.

Mr. Bastarache: We had a committee going into various communities. We had a sociological analysis of the reasons why people would support or not support bilingualism and it was just awful. But things have changed, times have changed, and I'm sure we would get a different response now.

Before we had Heritage Canada, we had the secretary of state department, and I know they did at least two or three studies of that nature.

Mr. Damer: I was thinking of the question Senator Maltais had asked as well in this context. I don't know if Senator Tardif shares this thought, but I remember when our first-born, who is now 34, was born and we would speak French in public in Edmonton or the area, we would often get a fairly negative reaction around this.

I think that in the last 30 years there has been a huge leap — I would even call it quantum — in the attitude of society generally, taking Alberta as an example, which is often perceived as a red-neck hotbed, if you will. I think that the greater the general population is educated, there's a greater openness and tolerance and, in fact, an appreciation for the value of that.

I would just mention that one of the long-standing projects of our group, the seven associations of French-speaking lawyers, is to get the Official Languages Act changed so that judges at the Supreme Court of Canada, the highest court of the land, would be required to be bilingual. Many of my legal colleagues wonder why in the 21st century that is even a question anymore. Others will ask, "Then, Allan, does that mean I can never become a Supreme Court judge if I don't learn French?" And I say, "Yes, Joe, if that's your goal eventually, you should learn French. Your children are learning French; why haven't you taken the leap?"

I think there's a societal shift. This isn't really a legal perspective necessarily, more of a personal one. My thoughts and feelings are that in regard to the Alberta population generally, the number of people who are negative towards the French language, or any other language for that matter, is diminishing. That's my impression.

Senator Beyak: You made an interesting point. I thought perhaps there had been some work done on it.

merveilleuse, une culture merveilleuse, et quand tout le monde se comprend mieux, tout le monde est bien plus ouvert à coopérer et à faire connaître la beauté de la langue.

Je me demande tout simplement si quelqu'un a déjà envisagé de mener une étude à l'échelle du Canada sur les raisons pour lesquelles il s'agit d'une question si délicate.

M. Bastarache : J'en ai réalisé une en 1981, au Nouveau-Brunswick, et elle a mené à une émeute.

La sénatrice Beyak : Je ne veux pas cela.

M. Bastarache : Nous avons un comité qui est allé dans diverses collectivités. Nous avons réalisé une analyse sociologique des raisons pour lesquelles les gens appuieraient ou rejetteraient le bilinguisme, et cela a été désastreux. Cependant, les choses ont changé, et je suis sûr que la réponse serait différente maintenant.

Avant la création de Patrimoine Canada, nous avons le Secrétariat d'État, et je sais qu'ils ont fait au moins deux ou trois études de cette nature.

M. Damer : Je pensais aussi à la question du sénateur Maltais dans ce contexte. Je ne sais pas si la sénatrice Tardif pense aussi à cela, mais je me souviens qu'à l'époque de la naissance de mon aîné âgé maintenant de 34 ans, quand nous parlions en français à Edmonton ou dans la région, la réaction autour de nous était souvent plutôt négative.

Je pense qu'en 30 ans, il y a eu une nette amélioration — je dirais une amélioration prodigieuse — dans l'attitude de la société en général, si l'on prend comme exemple l'Alberta, souvent perçue comme un terrain fertile pour les personnes réactionnaires, si vous le voulez. Je pense que plus la population générale est éduquée, plus il y a d'ouverture et de tolérance et, en réalité, d'appréciation de la valeur de cela.

Je mentionnerai tout simplement qu'il s'agit de l'un des projets de longue date de notre groupe, les sept associations d'avocats francophones : obtenir que la Loi sur les langues officielles soit modifiée de sorte que les juges de la Cour suprême du Canada, la plus haute instance du Canada, soient tenus d'être bilingues. Nombreux sont mes collègues qui se demandent pourquoi, au XXI^e siècle, cette question n'a pas encore été résolue. D'autres vont dire : « Alors, Allan, est-ce que cela signifie que je ne pourrai jamais être juge à la Cour suprême si je n'apprends pas le français? » Et je réponds : « Oui, Joe, si c'est ce que tu veux faire, tu devrais apprendre le français. Tes enfants apprennent le français. Pourquoi ne t'es-tu pas encore lancé? »

Je pense qu'il y a un changement de société. Ce n'est pas tant une question d'ordre légal qu'une question d'ordre personnel. D'après moi, en ce qui concerne la population albertaine en général, le nombre de personnes qui nourrissent des sentiments négatifs pour la langue française ou n'importe quelle autre langue diminue. C'est l'impression que j'ai.

La sénatrice Beyak : C'est intéressant, ce que vous dites. Je pensais que des travaux avaient peut-être été réalisés à ce sujet.

I know in my area there was a big controversy back in the late 1980s and early 1990s because we were getting textbooks in both languages and didn't have any francophone students at that time. People wondered, not negatively or badly, whether we could use this money more wisely to promote people becoming familiar with French. It wasn't done out of malice or said in a nasty way; it was just determined that this was a lot of money, the textbooks were sitting in a box, so why wouldn't we use that money to make people want to learn French?

It started way back then. It was hard, as the chairman of the council, to bring people together who were English, francophone and Native representatives and have them just dialogue about it without getting upset or controversial with one another. It would be better to just all talk together.

I agree with you that it's better than it was 30 years ago for sure.

[*Translation*]

Senator Chaput: Most of my questions have been answered, but I would like to say, however, that the debate in our committee continues to fuel the understanding and respect of the French language that should prevail in our midst and across Canada. French is a minority language in Canada and it must be protected. It is the language of the majority in Quebec, but the language of the minority in Canada.

That being said, I would now like to ask Mr. Damer a question. In your view, is there a connection between the quality of service delivery in the language of the linguistic minority and the development and vitality of official language minority communities?

Mr. Damer: I think there is a very strong connection, as Mr. Bastarache has told us, if the offer is active and if there are potential clients. In terms of francophone schools, some have reservations that go as far back as their grandparents during whose time French was not allowed in places such as the Moncton City Hall. That could be the case in Alberta as well. The pride in speaking the language and the vitality of communities has to do with having an active offer, which is the government's responsibility, in my view.

Senator Charette-Poulin: I have a supplementary question for our three witnesses, which follows on the questions of Senator Beyak and Senator Chaput. If tomorrow morning the government were to ask you for suggestions to be able to ensure that Canadians are even more proud of the bilingual status of their country, what would you recommend?

Mr. Bastarache: I would first suggest that the visibility of bilingualism be increased. The federal government should highlight the fact that bilingualism exists in all the provincial capitals, everywhere the provinces made an effort and everywhere we can encourage people to use French-language services. If the

Je sais que dans ma région, il y a eu une grosse controverse vers la fin des années 1980 et le début des années 1990 parce que nous obtenions des manuels scolaires dans les deux langues, mais qu'il n'y avait pas d'élèves francophones à l'époque. Les gens se demandaient — et ce n'était pas négatif ou méchant — si cet argent ne pouvait pas être mieux utilisé pour intéresser les gens à apprendre le français. Ce n'était pas malicieux ou méchant. On trouvait simplement que c'était beaucoup d'argent. Les manuels attendaient dans une boîte. Alors, pourquoi ne pas utiliser cet argent pour donner aux gens le goût d'apprendre le français?

Cela a commencé à cette époque. Il était difficile pour moi, en tant que présidente du conseil, de réunir les représentants anglophones, francophones et autochtones pour discuter sans que personne se fâche ou qu'il y ait controverse. Il vaudrait mieux que tout le monde se parle.

Je pense comme vous que c'est assurément mieux qu'il y a 30 ans.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : La plupart de mes questions ont trouvé réponse, mais j'aimerais mentionner, toutefois, que le débat au sein de notre comité continue d'alimenter la compréhension et le respect de la langue française qui devraient prévaloir entre nous et à travers le Canada. La langue française est une langue minoritaire au Canada et elle doit être protégée. Elle est majoritaire au Québec, mais minoritaire au Canada.

Cela dit, j'aimerais maintenant poser une question à M^e Damer. D'après vous, y a-t-il un lien entre la qualité de l'offre de services dans la langue de la minorité linguistique et le développement et l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire?

M. Damer : Je crois qu'il y a un lien très fort, comme M^e Bastarache vient de nous le dire, si l'offre est active et s'il y a une clientèle potentielle. En ce qui concerne les écoles francophones, certains ont des hésitations qui trouvent leur source chez les grands-parents qui ont connu l'époque où le français n'était pas autorisé, comme à l'hôtel de ville de Moncton, par exemple. Cela se peut en Alberta également. Quand on parle de fierté de la langue et de vitalité des communautés, cela passe par une offre active, et c'est le gouvernement qui doit y voir, à mon avis.

La sénatrice Charette-Poulin : J'ai une question complémentaire pour nos trois témoins, qui donne suite à celles des sénatrices Beyak et Chaput. Si le gouvernement vous demandait, demain matin, de lui faire des suggestions pour qu'il puisse s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes soient encore plus fiers du statut bilingue de leur pays, quelles seraient vos recommandations?

M. Bastarache : Je proposerais tout d'abord d'augmenter la visibilité du bilinguisme. Le gouvernement fédéral devrait faire valoir que le bilinguisme existe dans toutes les capitales provinciales, partout où les provinces ont fait un effort et partout où on peut inciter les gens à utiliser les services en

services are easy to obtain and are not considered a favour, people will use them. It is important to ask the provinces to provide services as well. We must take advantage of everything that exists in French in the communities. I don't think we should just assume that the people who use community services will be asking for federal services; the people who are going to use federal services will be the ones asking for community services. I think it goes both ways.

One thing is certain: services must not be seen as a favour. When I was a young lawyer, a decision was made that people had the right to request a trial in French. It was not an absolute right, so it was up to the judge. It was funny because it was an amendment to the Evidence Act. People did not dare to request a trial in French, because they felt that they would inconvenience everyone. As a result, the government concluded that there was no demand for French-language services in court. Everyone was intimidated and the conclusion was that there was no demand!

Mr. Damer: I think the government must first establish a climate of trust in a situation like that. I have experienced similar situations with francophone clients. Once before the judge, when my client saw that all the parties in court were anglophone, he wanted to give up his trial in French because he did not want to inconvenience the judge. I did not let him do that by repeatedly telling him that it was his right. The francophone judge with whom we were dealing in that case welcomed my client and reassured him. Otherwise, I am sure he would have given up.

Unfortunately, services are being provided in a disrespectful environment. If I want to be served in French at the airport in Edmonton and my expectations are not met, I consider that as disrespectful of the official language. I could even think of worse things to say about that. I think the government must create a respectful climate for each of the two official languages so that people feel comfortable wherever they are.

Mr. Power: In my view, we must first maximize opportunities to use the language, which is the purpose of the bill to increase the number of federal offices that would provide services in French, to allow people to live in French. Second, we must maximize dialogue, be it online or in person, especially for young people. They must be able to go to Quebec or wherever French is spoken by large communities, and vice versa.

Senator Beyak was asking what makes language difficult. For one thing, language is much more than a means of communication; it is also a culture. Cultures are different, points of reference are different. The more cultures interact, the more language groups interact and the better they understand each other and accept the reality described by Mr. Bastarache earlier.

français. Si l'offre est facile à obtenir, qu'elle n'est pas considérée comme une faveur, les gens vont s'en servir. Il faut aussi demander des services à la province. Il faut profiter de tout ce qui existe sur le plan communautaire dans la langue française. Je crois qu'il ne faut pas simplement se dire que les gens qui utilisent les services communautaires sont ceux qui vont demander des services fédéraux; ce sont ceux qui vont utiliser les services fédéraux qui vont demander les services communautaires. Je crois que cela marche dans les deux sens.

Une chose est certaine, c'est que le service ne doit pas être perçu comme une faveur que l'on vous fait. Quand j'étais jeune avocat, on avait décidé qu'on avait le droit de demander un procès en français; c'était à la discrétion du juge, ce n'était pas un droit absolu. C'était drôle, parce qu'il s'agissait d'une modification à la loi sur la preuve. Les gens n'osaient pas exiger un procès en français, car ils avaient l'impression d'incommoder tout le monde. À partir de cette expérience, le gouvernement concluait qu'il n'y avait pas de demande pour des services en français dans les tribunaux. On intimidait tout le monde, donc je comprends qu'il n'y avait pas de demande!

M. Damer : Je crois qu'il faut que le gouvernement instaure une espèce de climat de confiance dans ce genre de situation. J'ai vécu des situations du même genre avec des clients francophones. Une fois devant le juge, voyant que tous les intervenants dans la salle de la cour étaient anglophones, mon client voulait renoncer à son procès en français, car il ne voulait pas incommoder le juge. Je lui ai interdit de faire cela en lui répétant que c'était son droit. Le juge francophone auquel on avait affaire dans cette situation particulière a bien accueilli le client et l'a mis à l'aise. Autrement, je suis certain qu'il aurait laissé tomber.

Malheureusement, c'est dans un climat non respectueux que les services sont offerts. Si je veux interagir en français à l'aéroport d'Edmonton et qu'on est incapable de répondre à mes attentes, je considère cela comme un non-respect de la langue officielle. Je pourrais même dire quelque chose de pire à ce sujet. Je crois que le gouvernement doit créer un climat respectueux pour chacune des deux langues officielles afin que les gens se sentent complètement à l'aise n'importe où.

M. Power : Selon moi, il faut premièrement maximiser les occasions d'utiliser la langue, d'où l'utilité de l'initiative du projet de loi d'augmenter le nombre de bureaux fédéraux qui offriraient des services en français, pour permettre aux gens de vivre en français. Dans un deuxième temps, il faut maximiser les échanges, virtuels ou en personne, surtout chez les jeunes. Ils doivent pouvoir aller au Québec ou ailleurs où le français est parlé par de très grandes communautés, et vice versa.

La sénatrice Beyak posait la question à savoir ce qui fait que la langue est difficile. Entre autres, c'est parce que la langue, c'est beaucoup plus qu'un mode de communication, c'est aussi une culture. Les cultures sont différentes, les points de référence sont différents. Plus les cultures interagissent, plus les groupes linguistiques interagissent, mieux on se comprend et mieux on accepte la réalité décrite par M^e Bastarache plus tôt.

The Chair: Do senators have any other questions? Would our guests like to add anything else? No? Okay.

Mr. Bastarache, Mr. Power and Mr. Damer, let me thank you for accepting our invitation and for sharing your experience and expertise with us. Your testimony is crucial to the progress of this study.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, February 16, 2015

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5:02 p.m. to continue its study on best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality.

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages to order. My name is Claudette Tardif, senator from Alberta, and I am the chair of this committee. I would ask the senators to please introduce themselves, starting to my right.

Senator Seidman: Judith Seidman, from Montreal, Quebec.

Senator Fortin-Duplessis: Suzanne Fortin-Duplessis, from Quebec City.

Senator Maltais: Ghislain Maltais, senator from Quebec.

Senator McIntyre: Paul McIntyre, senator from New Brunswick.

Senator Chaput: I am Maria Chaput, senator from Manitoba.

Senator Charette-Poulin: Marie Poulin, I have been representing northern Ontario since 1995. Welcome.

The Chair: During this 41st Parliament, the members of this committee are examining language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality. This study seeks to examine the existing policies, challenges and best practices that promote second-language learning in a country that has two or more official languages.

In its study, the committee is examining both the Canadian perspective and the international perspective. Today, we will hear from four witnesses from Quebec. I welcome Moktar Lamari, director of the Centre for Research and Expertise in Evaluation at the École nationale d'administration publique, Eva Anstett, coordinator at the Centre for Research and Expertise in Evaluation, and the representatives from LEARN: Suzanne Longpré, communications officer, and Donna Aziz, English as a second language consultant.

La présidente : Y a-t-il d'autres questions de la part des sénateurs? Nos invités voudraient-ils ajouter autre chose? Non? D'accord.

Je tiens à vous remercier, honorable maître Bastarache, maître Power et maître Damer, d'avoir accepté notre invitation et d'avoir partagé votre expérience et votre expertise avec nous. Vos témoignages sont essentiels à la progression de cette étude.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 16 février 2015

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, pour poursuivre son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte. Je m'appelle Claudette Tardif, sénatrice de l'Alberta, et je suis la présidente de ce comité. Je demanderais aux sénateurs de bien vouloir se présenter, en commençant à ma droite.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Suzanne Fortin-Duplessis, de la ville de Québec.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, sénateur du Québec.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, sénateur du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Chaput : Je suis Maria Chaput, sénatrice du Manitoba.

La sénatrice Charette-Poulin : Marie Poulin, je représente le Nord de l'Ontario depuis 1995. Je vous souhaite la bienvenue.

La présidente : Au cours de cette 41^e législature, les membres de ce comité examinent les politiques linguistiques et l'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité et de pluralité linguistique. Cette étude vise à examiner les politiques existantes, les défis et les meilleures pratiques qui favorisent l'apprentissage d'une deuxième langue dans un pays où il y a deux ou plusieurs langues officielles.

Le comité, dans le cadre de son étude, examine à la fois la perspective canadienne et la perspective internationale. Nous recevons aujourd'hui quatre témoins du Québec. Je souhaite la bienvenue à Moktar Lamari, directeur du Centre de recherche et d'expertise en évaluation à l'École nationale d'administration publique, à Eva Anstett, coordonnatrice au Centre de recherche et d'expertise en évaluation, et aux représentants de l'organisation LEARN, Suzanne Longpré, agente de communications, et Donna Aziz, conseillère en anglais langue seconde.

We will start with the presentation from the Centre for Research and Expertise in Evaluation, and continue with the presentation from LEARN. Once the witnesses finish their presentations, the senators will ask them questions.

Mr. Lamari, I am told that you will go first.

Moktar Lamari, Directeur, Centre for Research and Expertise in Evaluation, École nationale d'administration publique: Thank you, honourable senator and chair of the committee, honourable senators and Mr. Clerk.

It is a pleasure for us to appear before you with the results of our research. Let me first thank you for this invitation, which demonstrates the clear interest of the committee in our research at the Centre for Research and Expertise in Evaluation also known as CREXE. This centre is part of the École nationale d'administration publique, which in turn falls under the Université du Québec.

With me here is Eva Anstett, coordinator at CREXE. Ms. Anstett coordinated the research with a multidisciplinary team of around 20 professors and professionals.

As researchers at CREXE and ÉNAP, we are proud to share with you the results of our research on learning English as a second language in primary schools in Quebec.

Given the time available for my presentation and the pre-established protocol, I will quickly say a few words about this study and come back later to the lessons learned about the conditions for success, the benchmarks and inspiration that promote public policy decision-making on second-language learning in a context of linguistic duality and plurality.

The research — the results of which we will send you — took place over two years, covering two main measures carried out in primary schools in Quebec since 2006 and 2011 respectively. The first measure is one of introduction and familiarization designed to make children aged six to seven become aware of the English language. The second measure entails more intensive learning in immersion settings, and takes place over a minimum of five months at the end of primary school. I will come back to these measures with more details a little later.

However, before I begin, honourable senators, I would like to clarify the concept of evaluation. This is a key concept that guided us in our study. Evaluation is a systematic approach based on empirical data, data obtained in the field and with those involved. This information is used and analyzed according to social sciences research methods to answer specific questions, evaluative questions on the design, relevance, implementation, effectiveness and efficiency of one measure or another.

Nous commencerons par entendre la présentation du Centre de recherche et d'expertise en évaluation pour écouter ensuite celle de l'organisation LEARN. Une fois que les témoins auront terminé leur présentation, les sénateurs leur poseront des questions.

Monsieur Lamari, on m'informe que vous serez le premier.

Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, École nationale d'administration publique : Je vous remercie, madame l'honorable sénatrice et présidente du comité, mesdames et messieurs les honorables sénateurs et sénatrices, monsieur le greffier.

C'est un plaisir pour nous de venir vous présenter les résultats de nos recherches. Permettez-moi d'abord de vous remercier de cette invitation qui témoigne de l'intérêt manifeste du comité à l'égard de nos recherches menées au sein du Centre de recherche et d'expertise en évaluation (CREXE). Ce centre fait partie de l'École nationale d'administration publique qui relève à son tour de l'Université du Québec.

Je suis accompagné de Mme Eva Anstett, coordonnatrice au CREXE. Mme Anstett a coordonné cette recherche qui a fait intervenir une équipe multidisciplinaire comptant une vingtaine de professeurs et de professionnels.

À titre de chercheurs du CREXE et de l'ÉNAP, nous sommes fiers de vous présenter les résultats de notre recherche qui porte sur l'apprentissage de l'anglais langue seconde au sein des écoles primaires du Québec.

Compte tenu du temps imparti à mon allocution et du protocole préétabli, je vais rapidement dire quelques mots sur cette étude et revenir un peu plus tard à ses enseignements en ce qui a trait aux conditions de succès, aux balises et à l'inspiration qui favorisent la prise de décisions en matière de politique publique liée à l'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité et de pluralité linguistique.

La recherche dont nous allons vous transmettre les résultats s'est étalée sur deux ans et a visé deux mesures principales, menées depuis 2006 et 2011, respectivement, au sein des écoles primaires du Québec. La première mesure constitue une mesure introductive et de familiarisation qui vise l'éveil à l'anglais des enfants âgés de six à sept ans. La deuxième mesure vise un apprentissage plus intensif dans le cadre de formules d'immersion, qui s'échelonne sur un minimum de cinq mois à la fin du cycle primaire. Je reviendrai en détail sur ces éléments un peu plus tard.

Cependant, avant de commencer, honorables sénateurs, je souhaite préciser la notion d'évaluation. C'est une notion principale qui nous a guidés dans notre étude. L'évaluation, ici, constitue une démarche systématique fondée sur des données empiriques, des données obtenues sur le terrain et auprès des parties prenantes. Ces données sont utilisées et analysées, à l'aune de méthodes de recherche liées aux sciences sociales, pour répondre à des questions précises, des questions évaluatives qui portent sur la conception, la pertinence, la mise en œuvre, l'efficacité et l'efficience d'une mesure ou d'une autre.

In this context, the Quebec department of education, recreation and sport gave us the mandate to examine four questions. The first one is about relevance. Is this relevant? Does this make sense? The second one deals with the design, consistency, logic of the interventions, and the third with the implementation. Finally, the last question examines the effects of these measures on the primary education system in Quebec and, more generally, on learning English in primary school.

To do this, we used an empirical protocol that allowed us to take the advice of many people and of those most directly affected. We questioned, met and interviewed in various ways no fewer than 3,500 players, 1,000 respondents from the Quebec general public, 980 teachers, 1,000 parents, including 500 parents of children following the main measure of intensive immersion, and 500 parents whose children do not follow it. We interviewed teachers and principals, 490 principals, some of whom have implemented the intensive measure and others who have not.

Clearly, as part of this process, we did not limit ourselves to electronic or telephone surveys. We conducted interviews, group meetings to have more qualitative information, and develop our questions further. Let me take this opportunity to thank the education department for the funding it gave us and to thank all those who kindly responded to our requests, the principals, parents, and so on.

I would like to answer the first questions that were asked at the beginning of the meeting. In terms of the first question about the learning of English as a second language by primary school students in Quebec, according to our surveys, measures for learning English as a second language are much appreciated. This denotes a desire that the government do more for second-language learning. All the surveys and all the extensive research conducted with parents, with the general public, principals and teachers demonstrate that everyone agrees that second-language learning is relevant and necessary, and that more needs to be done in this area. Grievances are obviously related to resources, including support measures.

Both measures have been implemented over the past decade: the first in 2006, the second in 2011. The first measure was easier to implement, because it was preceded by an experimental protocol; basically, it does not bring major changes to schools and organizations at the primary level. As a result, the first measure aimed at the primary level was implemented more easily than the second, since the latter has generated much turmoil and political debate, which did not make it easy to implement it across Quebec. Today, only 15 per cent of primary schools have implemented this second measure of intensive English learning

Dans ce cadre, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec nous a donné le mandat d'examiner quatre questions. La première porte sur la pertinence. Est-ce pertinent? Est-ce que cela a un sens? La deuxième interroge la conception, la cohérence, la logique des interventions, et la troisième, leur mise en œuvre. Enfin, la dernière question examine les effets de ces mesures sur le système d'enseignement primaire au Québec et, de manière plus générale, sur l'apprentissage de l'anglais au premier cycle.

Pour ce faire, nous avons adopté un protocole empirique qui nous a permis de prendre l'avis de nombreuses personnes et des parties prenantes directement concernées. Nous avons questionné, rencontré et interrogé de diverses façons pas moins de 3 500 acteurs concernés, 1 000 répondants issus de la population générale du Québec, 980 enseignants, 1 000 parents, y compris 500 parents qui ont des enfants qui suivent la mesure principale d'immersion intensive, et 500 parents, dont les enfants ne la suivent pas. Nous avons interrogé les enseignants et les directeurs d'école, soit 490 directeurs dont certains ont implanté la mesure intensive et d'autres pas.

Évidemment, dans le cadre de ce processus, nous ne nous sommes pas limités à des sondages électroniques ou téléphoniques. Nous avons organisé des entrevues, des rencontres de groupe pour creuser de manière plus qualitative, plus approfondie nos questionnements. Je profite d'ailleurs de cette tribune pour remercier le ministère de l'Éducation pour le financement qu'il nous a accordé et je remercie aussi toutes les parties prenantes qui ont bien voulu répondre à nos sollicitations, comme les directeurs et les parents, et cetera.

J'aimerais répondre aux premières questions qui ont été posées au début de la séance. En ce qui concerne la première question, l'apprentissage de l'anglais langue seconde chez les jeunes dans les écoles primaires du Québec, selon nos enquêtes, les mesures d'apprentissage de l'anglais langue seconde sont très appréciées. Cela dénote un désir que le gouvernement en fasse davantage en matière d'apprentissage d'une langue seconde. Tous les sondages et toutes les recherches approfondies menés auprès des parents, de la population en générale, des directeurs et des enseignants démontrent que tous s'accordent pour dire que c'est pertinent et nécessaire, et qu'il faut en faire davantage dans ce secteur. Les doléances sont évidemment liées aux ressources, dont les mesures d'accompagnement.

Les deux mesures ont été mises en œuvre au cours de la dernière décennie. La première, en 2006, la seconde, en 2011. La première a été plus simple à implanter, parce qu'elle a été précédée d'un protocole expérimental; fondamentalement, elle demeure moins porteuse de changements majeurs au sein de l'école et des organisations au niveau primaire. Ainsi, la première mesure qui visait le premier cycle a été implantée de façon plus simple que la seconde, puisque la seconde a suscité beaucoup de remous et de débats politiques, ce qui n'a pas facilité sa mise en œuvre dans l'ensemble du Québec. Aujourd'hui, il n'y a que 15 p. 100 des

at the end of primary school. There is a political issue or a political sensitivity that slows down the implementation of the intensive measure.

In terms of your second question about second-language learning for immigrants or people from immigrant communities, our research suggests that parents, from new and not so new immigrant communities, require those services and are aware of how important it is for their children to master the English language.

For many children of immigrant families, English is a third language, which does not make for easy trade-offs between the second language, the third language and the mother tongue. So there are issues that complicate the learning process and, as a result, the schools that implement this measure experience some unique challenges in terms of achieving coherence and complementarity of the various measures. If you wish, I will come to those items later.

Those parents see the learning of English as a second language as a worthwhile investment in terms of employment, mobility, innovation and globalization.

Of course, as part of this investigation, we conducted a meta-evaluation that allowed us to become familiar with the experiences of six comparable countries, to see what they do and which models, best practices and lessons can guide us and inspire our public policies in this area. The experiences vary depending on the country, be it Spain, the Netherlands, Finland, France or any of the other countries we studied. We note that the sensitivity to second-language learning is specific to each context but, in general, English stands out as the dominant second language in western countries, and even in emerging countries.

In some countries, English as a second language is mandatory very early on in the school system. We have identified a number of countries that are now very well positioned in terms of innovation and economic growth. Around the world, we are also seeing that parents want their children to learn this second language because of its dominance in many areas and spheres of life, culture, trade and innovation.

However, English is not the only language. There are more and more incentives and policies that also promote Spanish and Mandarin, particularly in European countries. We can come back to this point later if you want.

I will conclude by talking about the main challenges in this area. Our research summarizes the challenges in the 10 findings listed in this document, which you can examine. There are therefore 10 challenges. I will list them using keywords.

écoles primaires qui ont implanté cette deuxième mesure visant l'apprentissage intensif de l'anglais à la fin du cycle primaire. Il y a un enjeu politique ou une sensibilité politique qui freine la mesure intensive.

En ce qui a trait à votre deuxième question, à savoir ce qu'il en est de l'apprentissage de la langue seconde pour les populations immigrantes ou issues de l'immigration, nos recherches portent à croire que les parents, dans la population immigrante récente et moins récente, demandent ces services et qu'ils sont conscients de l'importance de la maîtrise de la langue anglaise pour leurs enfants.

Pour beaucoup d'enfants issus de l'immigration, l'anglais constitue une troisième langue, ce qui ne facilite pas les arbitrages entre langue seconde et langue tierce par rapport à la langue maternelle. Il y a donc des enjeux qui complexifient le processus d'apprentissage et qui font que les écoles qui mettent en œuvre cette mesure éprouvent certaines difficultés particulières en matière de cohérence et de complémentarité des différentes mesures. Si vous le souhaitez, je reviendrai sur ces derniers éléments plus tard.

Pour ces parents, l'apprentissage de l'anglais langue seconde est perçu comme un investissement rentable en matière d'emploi, de mobilité, d'innovation et de mondialisation.

Bien sûr, dans le cadre de cette enquête, nous avons réalisé une méta-évaluation qui nous a permis de connaître les expériences de six pays comparables et de voir comment cela se passe chez eux et quels sont les modèles, les bonnes pratiques et les enseignements qui peuvent nous guider et inspirer nos politiques publiques à ce chapitre. Les expériences sont différentes selon les pays, soit l'Espagne, les Pays-Bas, la Finlande, la France et les autres pays que nous avons étudiés. Nous constatons que la sensibilité par rapport à l'apprentissage d'une langue seconde est propre à chaque contexte, mais, de manière générale, l'anglais s'impose comme langue seconde dominante, et ce, dans les pays occidentaux, voire même dans les pays émergents.

Certains pays ont institué l'anglais langue seconde comme mesure obligatoire très tôt au sein du système scolaire. Nous avons recensé un certain nombre de pays qui sont aujourd'hui très bien placés en matière d'innovation et de croissance économique. Un peu partout dans le monde, on constate aussi que les parents souhaitent que leurs enfants acquièrent cette langue seconde étant donné sa domination dans plusieurs domaines et sphères de la vie, de la culture, du commerce et de l'innovation.

Toutefois, il n'est pas question uniquement de l'anglais. Il y a de plus en plus d'incitations et de politiques qui privilégient aussi l'espagnol et le mandarin, notamment dans les pays européens. On reviendra sur ce point si vous le souhaitez plus tard.

Je conclurai en parlant des principaux défis liés à ce domaine. Nos recherches les résument en 10 enseignements consignés dans ce document et que vous pourrez examiner. Ainsi, 10 défis sont à relever dans ce cadre. Je vais les citer en utilisant des mots clés.

The first one is communication. This refers to the importance of communicating all policies and rules related to second-language learning in order to avoid policy ambiguities, cognitive dissonance and real or perceived risks with regard to putting major languages in jeopardy.

The second challenge is progressivity. Plans and programs for second-language learning should adopt a progressive approach that takes into account the capacities or sensitivities related to issues such as identity, culture and ideology.

The third challenge is appropriateness. Government and public actions, be they programs, regulations, plans or anything else, must consider the specificities of the actual expressed needs. In this study, we identified students with specific needs related to disabilities — I do not like this term, so let's say challenges — and as a result, implementing the measure is not done in the best conditions or with teachers requiring more hours of support. Therefore, these measures sometimes become very costly in budgetary terms.

The fourth challenge is related to the fact that learning a second language is seen as an investment. This is a view that is shared by society, parents and teachers in Quebec. Learning a second language is an opportunity, a value added, a way to acquire rewarding skills for personal development. All documentation on this issue indicates that second-language learning can even affect a number of variables in IQ tests — I am exaggerating a little, but these are the facts. It promotes employment and mobility, which are key to success. It is an investment. Parents interested in this learning and in investing in it may be somewhat reluctant to assume the costs.

The fifth challenge is policy flexibility. It takes flexibility and nuance to reflect disparities and diversities. A cookie-cutter approach can have a negative impact, a stiffening that can undermine implementation.

The sixth challenge is specificities. We must pay special attention to implementing support measures for professionals, parents and the various organizations involved.

The seventh challenge is related to evaluation, which is a major lever of success.

The two other aspects I will quickly mention are resilience and innovation. Resilience refers to the notion that mistakes are allowed. Experience shows that some schools, some regions have gained experience and, ultimately, mistakes are corrected. As for innovation, Web 2.0 technologies are also levers of success.

Le premier est la communication. Il s'agit de l'importance de communiquer toutes les politiques et les règles visant l'apprentissage de la langue seconde de façon à éviter les ambiguïtés politiques, les dissonances cognitives et les risques d'éviction perçus ou réels à l'égard de la précarisation des langues principales.

Le deuxième défi est la progressivité. Les plans et programmes visant l'apprentissage de la langue seconde doivent adopter une démarche progressive qui tient compte des capacités ou des sensibilités, notamment celles liées aux thématiques identitaires, culturelles et idéologiques.

Le troisième défi concerne l'adéquation. Les interventions gouvernementales et les interventions publiques, qu'il s'agisse de programmes, de réglementations, de plans ou autres, doivent veiller à bien tenir compte des spécificités des besoins réels exprimés. Dans cette étude, nous avons relevé des élèves qui ont des besoins spécifiques liés à des handicaps — je n'aime pas ce terme, mais disons des limites — qui font en sorte que la mise en œuvre ne se fait pas dans les meilleures conditions, ou que l'accompagnement des enseignants requiert plus d'heures de travail. Par conséquent, ces mesures deviennent parfois très coûteuses sur le plan budgétaire.

Le quatrième défi est lié au fait que l'apprentissage d'une langue seconde est perçu comme un investissement. C'est un point de vue qui est partagé par la société, les parents et les enseignants au Québec. L'apprentissage d'une langue seconde constitue une chance, une valeur ajoutée, un moyen d'acquisition de compétences valorisantes pour le développement personnel. Toute la documentation à ce sujet nous indique que cet apprentissage permet même de toucher un certain nombre de variables liées à l'évaluation du quotient intellectuel — j'exagère un peu, mais ce sont des faits. Il favorise l'emploi et la mobilité, qui sont des clefs du succès. C'est un investissement. Il pourrait y avoir une certaine réticence à assumer les coûts chez les parents qui souhaitent acquérir cet apprentissage et y investir.

Le cinquième défi est la flexibilité des politiques. Il faut flexibilité et modulation pour tenir compte des disparités et des diversités. Une approche mur à mur peut susciter des effets pervers, des raidissements qui peuvent faire avorter la mise en œuvre.

Le sixième défi concerne les spécificités. Il faut porter une attention particulière à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour les professionnels concernés, pour les parents et pour les différents organismes impliqués.

Le septième défi est lié à l'évaluation, qui constitue un levier de succès majeur.

Enfin, les deux autres éléments sur lesquels je passe rapidement sont la résilience et l'innovation. La résilience évoque la notion selon laquelle les erreurs sont permises. L'expérience nous montre que certaines écoles, certaines régions ont acquis une expérience et que, ultimement, cela se corrige. Quant à l'innovation, les

Finally, there is also synergy, the desire to make different stakeholders get involved and work in schools and the school system in general. That concludes my presentation.

Let me emphasize the fact that, as a researcher, I am truly honoured to be able to present my research, because I think we often criticize researchers for not talking to decision makers. This is an opportunity that speaks to your interest and gives us hope that the findings of our research will turn into actions.

The Chair: Mr. Lamari, thank you very much for this interesting presentation that is very interesting for our study. We will now go to Ms. Longpré from LEARN.

[English]

Suzanne Longpré, Communications Officer, LEARN: Good evening. I intend to do this presentation in English. I don't think that causes any problems for the members.

Honourable senators, ladies and gentlemen, I'm happy to be here. It's my second time. I was here two and a half years ago when I presented to you the resources and services of LEARN. Well, we're back, and I'm eager to tell you a little bit about some of our accomplishments but mostly about our newest project.

We've just distributed some copies. I'm sorry to say we came prepared for a PowerPoint presentation, but thanks to Daniel and his quick thinking and resources, you've got the PowerPoint in front of you. We're going to be talking about LEARN and we plan to respect the time.

LEARN is a non-profit organization. Its mandate is to meet the educational needs of the English-speaking students and the students who are in English schools in Quebec. Obviously, you are well aware that English students are in a minority in Quebec. English students can be found in various areas of the province.

Our services and resources are free to members of our community. We are funded in part by the Canada federal-provincial entente. Money is distributed for linguistic minorities.

Next is a short slide to review with you. There is some new material here, too, of some of the things we've created since we last met. We have an online academic research journal that is present in 100 universities worldwide. We oversee community learning centres. We have created hundreds of pages of digital resources. We do online tutorials for students and we do online instruction to students who may be in isolated areas of the province.

technologies Web 2.0 constituent aussi des leviers de succès. Enfin, il y a aussi la synergie, le souhait d'associer et de faire travailler différentes parties prenantes concernées au sein de l'école et du système connexe à l'école d'une manière générale. Voilà ce qui conclut ma présentation.

Permettez-moi d'insister sur le fait que, à titre de chercheur, je suis réellement honoré de pouvoir présenter mes travaux de recherche, parce que je pense qu'on reproche souvent aux chercheurs de ne pas parler aux décideurs. C'est une occasion qui témoigne de votre intérêt et qui nous donne espoir de faire traduire nos résultats de recherche sous forme d'action.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Lamari, pour cette présentation intéressante et très pertinente pour notre étude. Nous allons passer à Mme Longpré, de l'organisation LEARN.

[Traduction]

Suzanne Longpré, agente de communications, LEARN : Bonjour, j'ai l'intention de faire mon exposé en anglais et je ne pense pas que cela suscite des problèmes.

Mesdames et messieurs les sénateurs, mesdames et messieurs, je suis heureuse d'être ici. C'est la deuxième fois que je suis invitée. Il y a deux ans et demi, je vous ai présenté les ressources et les services de LEARN. Eh bien, nous sommes de retour et je me réjouis à la perspective de vous parler brièvement de nos réalisations, mais surtout, de notre nouveau projet.

Nous venons de vous distribuer des exemplaires de mon exposé. Nous nous attendions, j'en suis désolée, à un exposé en PowerPoint, mais grâce à Daniel, qui est plein de ressources et qui a su réagir vite, nous avons pu mettre au point l'exposé en PowerPoint dont vous disposez. Nous allons vous parler de LEARN dans le délai qui nous est imparti.

LEARN est un organisme à but non lucratif, dont le mandat est de combler les besoins éducatifs des étudiants de langue anglaise et des étudiants inscrits dans les écoles de langue anglaise au Québec. Nous sommes manifestement conscients du fait que les étudiants de langue anglaise sont une minorité au Québec. Ils sont répartis dans diverses régions de la province.

Nos services et ressources sont fournis gratuitement aux membres de la collectivité. Nous sommes en partie subventionnés aux termes d'une entente fédérale-provinciale et les crédits sont distribués pour les minorités linguistiques.

J'aimerais examiner avec vous une courte diapositive. On y trouvera certaines données sur les réalisations que nous avons faites depuis notre dernière rencontre. Nous avons un journal en ligne sur la recherche universitaire auquel ont accès plus de 100 universités dans le monde. Nous chapeautons les centres d'apprentissage communautaires. Nous avons créé des centaines de pages de ressources numériques. Nous faisons du tutorat en ligne et offrons de l'instruction à des étudiants vivant dans des régions isolées de la province.

We have developed gaming software and we are also number one in Quebec in the English sector when it comes to the professional development of teachers. Here we are pioneers and innovators in the areas that you see listed on the slide. We have won a major international award or, at least, I must say with great humility, our teachers have at iNACOL, which is the international conference of online education.

An important piece of news is that we have been given the authorization and the go-ahead by the MELS — “Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport du Québec” — to open Quebec’s first virtual school. We don’t quite know when that will happen, but it’s a go.

We are also at present doing an English-as-a-second-language pilot project in conjunction with MELS, and we are looking at developing what we call an LOR — a learning object repository — which will be tagging the resources that we have to the needs of the students and to curriculum.

If I am going quickly, I want to respect the allotted time.

I’ve given you a sheet, “LEARN by Numbers.” There were 50 million hits on our site last year, surpassed only by the University of Toronto in terms of educational resource centres. Five thousand educators are presently engaged in online communities on our website. There have been 30,000 student tutorials since our inception, and we had professional development activities for 4,000 teachers, 90,000 since our inception.

With this kind of expertise, and with the kind of success that we’ve had, if I say so myself, we were approached by a group of individuals who asked LEARN for its help in providing education to their students in the area of English as a second language. I’m pleased to introduce Ms. Donna Aziz. She is responsible for this project.

Donna Aziz, English as a Second Language Consultant, LEARN: It’s a great honour to be here and to explain to you how LEARN’s expertise in various areas has helped bring into being a project in Thailand. We are at the end of our first year.

Several years ago, LEARN was approached by a non-profit in Thailand and asked for some expertise on implementing English as a second language in elementary school. At that time, the Thai government provided tablets for a projected 9 million students. The 9 million tablets were never distributed. Some were, but they stayed on the shelves. The project stalled because you cannot have a technology program without pedagogy, and that was where LEARN came to help Thailand with this particular project. There was a need, because of ASEAN, the economic association that is now coming into being, for the Thai students to eventually be very fluent in the English language, and that was the beginning of it.

Nous avons développé des logiciels de jeux et nous sommes les premiers dans le secteur anglophone du Québec, s’agissant du perfectionnement professionnel des enseignants. Nous sommes des pionniers et des innovateurs dans les secteurs dont vous pouvez voir la liste sur la diapositive. Nous avons, ou je dirais plutôt, en toute humilité, nos enseignants à iNACOL, qui est une conférence internationale de l’éducation en ligne, nos enseignants, disais-je donc, ont remporté un grand prix international.

Je dois par ailleurs vous annoncer une nouvelle importante, nous avons reçu le feu vert du MELS, le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, pour ouvrir la première école virtuelle du Québec. Nous ne savons pas encore lorsqu’elle verra le jour, mais l’autorisation est donnée.

En outre, nous menons de concert avec le MELS un projet pilote d’anglais langue seconde et nous envisageons d’élaborer ce que nous appelons un DOA — un Dépôt d’objets d’apprentissage — pour recenser les ressources dont nous disposons pour les étudiants et le programme.

Je vais vite, car je ne veux pas déborder sur mon temps.

Sur le feuillet que je vous ai donné, intitulé « LEARN by Numbers », vous verrez que notre site a été consulté 50 millions de fois cette année. Seule l’Université de Toronto a eu plus de consultations, s’agissant des centres de ressources éducatives. Sur notre site web, 5 000 éducateurs sont actuellement branchés à des collectivités en ligne. Depuis notre création, nous avons aidé 30 000 étudiants en ligne et proposé 90 000 activités de perfectionnement professionnel pour 4 000 enseignants.

Compte tenu de cette expertise et du succès que nous avons eu, je puis dire que nous avons été abordés par un groupe de particuliers qui fait appel à LEARN pour avoir des services éducatifs en anglais langue seconde. J’ai donc le plaisir de présenter Mme Donna Aziz, qui est responsable du projet.

Donna Aziz, consultante en anglais langue seconde, LEARN : C’est pour moi un grand honneur d’être ici et de vous d’expliquer comment l’expertise de LEARN dans divers domaines a permis de mettre sur pied un projet en Thaïlande. Le projet en est à sa première année.

Il y a plusieurs années, une organisation à but non lucratif de Thaïlande a pris contact avec LEARN, ayant besoin de son expertise dans la mise en œuvre d’un programme d’anglais langue seconde au niveau élémentaire. À l’époque, le gouvernement thaïlandais avait prévu des tablettes pour neuf millions d’enfants. Ces tablettes n’ont jamais été distribuées, et celles qui l’ont été, n’ont pas été utilisées. Le projet n’a pas abouti, parce qu’un programme technologique ne peut être appliqué sans pédagogie et c’est dans ce domaine que LEARN a apporté son aide à la Thaïlande. Le besoin découlait de la naissance de l’association économique ANASE, qui allait amener les étudiants thaïlandais à maîtriser parfaitement la langue anglaise. Et c’est comme cela que tout a commencé.

There were challenges in terms of equity. There are over 30,000 elementary schools in Thailand, but there is no equity between the private schools and the public schools. This project is taking place in Grade 1, in the public schools — not all of them. We have started in the south of Thailand.

Another challenge that we encountered was the issue of urban versus rural. A large part of the population of Thailand is rice farmers; that is the economy, and so they live outside of the urban areas.

Another challenge is finding native English-speaking teachers. Unfortunately, it has happened in the public schools that we would find individuals who could speak any kind of English who were perhaps on tour in Thailand, which is a very popular spot for North Americans to visit, and hire them. These are untrained — we call them teachers — instructors without any pedagogical background. That was a challenge.

There was an issue of connectivity. It's nice to give people lovely tablets, lovely software, and when they can't connect to the Internet that also does not work.

Another challenge: Abysmal results. Thailand is number 48 in PISA scores. Their own exams were inappropriate and the students could not pass them.

What happened is that approximately two and a half to three years ago a pedagogical project was initiated by Michael Canuel, who ordinarily would have been here presenting. He is the CEO of LEARN.

This pedagogical project — and I believe you have copies of the slide — is a blended learning model using a neurolinguistic approach for language acquisition. What that means is that if we look at the other slide, where we have learning retention rates, we see that the traditional model is “drill and skill.” This project was based on acquiring the language, teaching kids how to learn a language and not just filling them with facts or words that they could not put into practice.

With regard to the project itself and what we are doing in the classroom, we target the four elements of competency: reading, writing, listening and speaking. The students are engaged actively in each of those skill areas. It is very similar to what I would have done in my previous life as a CEGEP teacher in the province of Quebec.

We got into action. So we had a pedagogical project, and we were going to teach the kids how to read, write, listen and speak. They were just little guys, six, seven years old. The first thing we did, the non-profit made sure that every school in the project and every school going forward will have high-speed Internet connectivity.

Il y a eu des obstacles à surmonter, s'agissant d'équité. Il y a plus de 30 000 écoles élémentaires en Thaïlande, mais il n'y a aucune égalité entre les écoles privées et les écoles publiques. Le projet se déroule en première année dans les écoles publiques, mais pas toutes. Nous avons commencé par le sud de la Thaïlande.

Autre difficulté, le problème des villes par rapport aux campagnes. En raison de l'économie, la majeure partie de la population cultive le riz et vit donc en dehors des centres urbains.

Il y a en plus la difficulté de trouver des enseignants dont l'anglais est la langue maternelle. On a malheureusement vu dans des écoles publiques des gens enseigner l'anglais, qui pouvaient à peine le parler et qui avaient été engagés alors qu'ils étaient peut-être en vacances, la Thaïlande étant une destination touristique très populaire pour les Nord-Américains. Ces gens — que nous appelons enseignants — sont des instructeurs qui n'ont aucune formation en pédagogie. C'était donc un autre obstacle à surmonter.

Autre problème, le réseau. C'est bien beau d'offrir aux gens des tablettes, des logiciels, mais c'est inutile s'ils ne peuvent pas se brancher à Internet.

Autre souci, les résultats scolaires désastreux. La Thaïlande est au 48^e rang des scores PISA. Ses propres examens ne convenaient pas et les étudiants ne pouvaient pas les réussir.

Il y a environ deux ans et demi ou trois ans, le PDG de LEARN — c'est lui qui aurait fait normalement cet exposé — a lancé un projet pédagogique.

Ce projet pédagogique — qui figure sur votre imprimé de la diapositive — est un modèle d'apprentissage mixte qui fait appel à la neurolinguistique pour l'acquisition du langage. Autrement dit, vous pouvez le voir sur l'autre diapositive où figurent les taux de maintien de l'acquis, et où c'est la méthode traditionnelle qui est utilisée et qui met l'accent sur les exercices et des compétences. Ce projet était fondé sur l'acquisition du langage. On enseigne aux enfants comment apprendre la langue, en ne se contentant pas de leur fournir des faits ou des mots qu'ils ne peuvent pas mettre en pratique.

Par rapport au projet lui-même et les activités en classe, nous ciblons les quatre éléments de compétences que sont la lecture, l'écriture, l'écoute et la parole. Les étudiants pratiquent de façon intense chacune de ces compétences. C'est ce que j'aurais fait moi-même lorsque j'étais enseignante de cégep dans la province du Québec.

Nous sommes entrés en action. Nous avons ce projet pédagogique en place et nous allions enseigner aux enfants à lire, à écrire, à écouter et à parler. Ces enfants n'avaient que six, sept ans. La première chose que nous avons faite, je veux dire qu'a faite l'organisme à but non lucratif, a été de s'assurer que toutes les écoles adoptant le projet, ou en voie de l'adopter, étaient équipées d'Internet à haute vitesse.

The issue of equity was dealt with by actually giving the kids tablets: They are theirs. They will be allowed to bring them home eventually, but they belong to the children themselves.

Urban versus rural sort of go together. A broadcast centre was established in Bangkok. This is where the native speakers are. Politically, Thailand is not, shall we say, stable. We started in the south, where there is insurgency, and it's very hard to get trained teachers to go to the south, let alone perhaps North American native speakers or British native speakers to go and work in the south.

The teachers partner with a classroom teacher. There is a teacher in Bangkok who comes on with the students and actually does the listening, speaking and communication part with the students. We solved that problem by having native speakers in Bangkok.

The Chair: Ms. Aziz, in order to provide adequate time for senators' questions, I would ask you to perhaps move a little more quickly.

Ms. Aziz: I can summarize it by saying that we did professional development with online teachers and with the classroom teachers. At the end of the day, at the end of our very first year, the project is working, including for special needs students. We are getting very positive feedback, and the program will be expanding into Grade 2 next year.

Thank you for your attention.

The Chair: Thank you very much.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: First of all, thank you for appearing before our committee and for your very interesting presentations.

The Commissioner of Official Languages appears regularly before our committee and, at one point, he told us that there are fewer young anglophones enrolling in courses to learn French in the other provinces. Now, since I have a teaching background, I found that young people in Quebec are not bilingual once they graduate high school or CEGEP. I find that very unfortunate.

Mr. Lamari, in May 2014, ÉNAP's Centre for Research and Expertise in Evaluation released three reports on intensive English teaching in Quebec. The study showed, among other things, that certain factors may hinder the development of these intensive English learning programs. Among these factors, you pointed out the difficulties in recruiting and retaining teachers and their attitudes regarding changes.

What solution do you propose to help recruit and retain teachers?

Mr. Lamari: Thank you for your question, senator. This question is really quite broad, since it involves a number of incentives.

On a réglé le problème de l'équité en donnant les tablettes aux enfants : ce sont eux qui en étaient propriétaires. Ils pourraient ensuite les apporter chez eux, mais elles leur appartaient.

Les milieux urbains et ruraux vont en quelque sorte ensemble. Un centre de diffusion a été établi à Bangkok, où se trouvaient les locuteurs dont c'est la langue maternelle. La Thaïlande n'est pas, disons-le, stable politiquement. Nous avons commencé dans le sud, où il y a une insurrection et où il est très difficile d'attirer des enseignants formés, encore moins des locuteurs américains ou britanniques dont c'est la langue maternelle.

Les enseignants sont jumelés à un responsable de classe. À Bangkok, c'est lui qui vient avec les étudiants, écoute, intervient et communique avec eux. Nous avons réglé le problème en postant à Bangkok des locuteurs de langue maternelle.

La présidente : Madame Aziz, afin que les sénateurs aient assez de temps pour poser leurs questions, je vous demanderais peut-être d'accélérer.

Mme Aziz : Pour résumer, nous avons fait du perfectionnement professionnel avec les enseignants en ligne et les enseignants en classe. Finalement, à l'issue de notre première année, le projet fonctionne, même pour les étudiants qui ont des besoins spéciaux. Les réactions sont très positives et, l'an prochain, le programme couvrira la deuxième année.

Merci de votre attention.

La présidente : Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : En tout premier lieu, je vous remercie de comparaître devant notre comité ainsi que de vos présentations très intéressantes.

Le commissaire aux langues officielles comparaît régulièrement à notre comité et, à un moment donné, il nous a mentionné qu'il y a moins de jeunes anglophones qui s'inscrivent à des cours pour apprendre le français dans les autres provinces. Or, moi qui viens du monde de l'enseignement, j'ai constaté que les jeunes au Québec ne sont pas bilingues au sortir de l'école secondaire ou du cégep. Je trouve cela très dommage.

Monsieur Lamari, en mai 2014, le Centre de recherche et d'expertise en évaluation de l'ÉNAP a publié trois rapports sur la question de l'enseignement de l'anglais intensif au Québec. L'étude a montré, entre autres, que certains facteurs peuvent entraver la mise en place de ces programmes intensifs d'apprentissage de l'anglais. Parmi ces facteurs, vous dénotez les difficultés de recrutement et de rétention des enseignants et les attitudes de ces derniers face aux changements.

Quelle solution proposez-vous pour améliorer le recrutement et la rétention des enseignants?

M. Lamari : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. Cette question est tout de même assez vaste, puisqu'elle interpelle un certain nombre d'incitatifs.

First, there are the collective agreements. Often, teachers recruited to teach English have relatively less formal status than regular teachers. So this point needs to be stressed as it could also lead to the restructuring of schools and timetables. Introducing intensive English for five months a year brings about many changes that require a will, an unwavering will. However, in all cases, this means committed policies with the means required. This is an important point. Without a review of the statutes governing job security and wages, without incentives or training for teachers, today we can statistically see that it is very difficult to meet the demand if all Quebec schools implement the intensive English program. This is a major constraint that calls on the federal and provincial governments to move forward in the development of more meaningful training policies.

Senator Fortin-Duplessis: Did you want to comment, Ms. Aziz?

Ms. Aziz: No, I'm sorry.

Senator Fortin-Duplessis: I have a second question for you, Mr. Lamari.

In the same study, you mention that the tools provided by the department are inadequate. In your opinion, what are the necessary learning tools?

Mr. Lamari: You know, the intensive English program is recent. It was launched in 2011 by the Liberal government. Elections followed and, somehow, political parameters led to a lack of resources and of continuity.

Now, this obviously requires new tools, because many of the teachers, parents and principals with whom we met agree that, although the measure is in place, it does not come with the necessary resources. So the rush in implementing the measure, depending on the political agenda — if I may say so — sometimes an electoral agenda, resulted in announcements, commitments and a 2015-2016 timeline to generalize the measure.

Schools clearly stated that they had no resources, that they had neither the teachers nor the tools. The measure introduced in 2006 was for the early years of primary school. It was more flexible and less demanding in terms of teachers' skills.

This measure was preceded by an experimental protocol; it was tested and evaluated to achieve the best results when implemented, which is not the case for the second measure.

Il y a, d'un côté, les conventions collectives. Très souvent, les enseignants qui sont recrutés pour enseigner l'anglais ont des statuts relativement moins formels que les enseignants titulaires. Donc, il y a ce point à renforcer qui pourrait générer également des restructurations au sein des écoles et au sein même des emplois du temps. Introduire l'anglais sous sa forme intensive cinq mois par année entraîne de nombreux changements qui requièrent de la volonté, de la persistance dans la volonté. Cependant, dans tous les cas, cela signifie des politiques engagées avec les moyens requis. C'est un point important. S'il n'y a pas de révision sur le plan des statuts qui régissent la sécurité d'emploi et les salaires, s'il n'y a pas d'incitatifs ni de formation pour les enseignants, aujourd'hui, statistiquement, on constate qu'il est très difficile de répondre à la demande si toutes les écoles québécoises mettent en place le programme d'apprentissage de l'anglais intensif. C'est une contrainte majeure qui interpelle les gouvernements fédéraux et provinciaux afin qu'ils aillent de l'avant dans l'élaboration de politiques plus importantes en termes de formation.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Vous aviez un commentaire à faire, madame Aziz?

Mme Aziz : Non, je m'excuse.

La sénatrice Fortin-Duplessis : J'ai une deuxième question pour vous, monsieur Lamari.

Dans cette même étude, vous mentionnez l'insuffisance des outils nécessaires qui sont fournis par le ministère. Quels sont ces outils d'apprentissage qui sont jugés nécessaires, selon vous?

M. Lamari : Vous savez, le programme d'apprentissage de l'anglais, dans sa forme intensive, est récent. Il a été lancé en 2011 par le gouvernement libéral. Il y a eu des élections par la suite et, en quelque sorte, des paramètres politiques qui ont fait en sorte que les ressources et la continuité manquaient à l'appel.

Maintenant, cela requiert évidemment l'élaboration d'outils, parce qu'aujourd'hui, beaucoup d'enseignants, de parents et de directeurs d'école parmi ceux que nous avons rencontrés s'accordent pour dire que, malgré l'existence de la mesure, celle-ci n'est pas accompagnée des moyens nécessaires. Donc, la précipitation de la mise en œuvre, selon le programme politique — je me permets de le dire dans ces termes —, parfois électoral, a entraîné la communication d'annonces, la prise d'engagements et l'élaboration d'un échéancier en 2015-2016 pour généraliser la mesure.

Les écoles avaient déclaré clairement qu'elles n'avaient pas les ressources, qu'elles n'avaient ni les enseignants, ni les outils. La mesure mise en place en 2006 valait pour les premières années de l'école primaire. Elle était plus légère et moins exigeante au chapitre des compétences des enseignants.

Cette mesure a été précédée d'un protocole expérimental, elle a été testée et évaluée de façon à ce que sa mise en œuvre soit optimisée, ce qui n'est pas le cas de la deuxième mesure.

Senator McIntyre: Ladies and gentleman, thank you for your presentations. For about two years, the committee has been studying the best practices for language policies and second-language learning.

Many witnesses have made claims about a variety of topics, such as the role of universities and the media; access to French immersion programs across the country; the awareness of immigrants to second-language learning; the multiple benefits of bilingualism, including the economic, social, commercial and cognitive advantages; language skills assessment and accountability in the education sector.

Finally, several witnesses remarked that learning another language involves not only learning how to communicate in that language, but also gaining an understanding of the related culture.

That being said, we would like to know your main claims about all these issues, as representatives of organizations working in the field of education. Should the role of universities be expanded or the media's?

Ms. Longpré: This time, I will speak in French. At the end of my career as a principal, I had the pleasure and honour to teach at McGill University for two semesters. So I got some mileage, as the saying goes. I mean that figuratively, of course.

The situation is starting to change in universities, especially at McGill. In one of the classes I was teaching, I had 125 students, with about 50 of them speaking French.

Now, suppose you talk about the tasks required of a bilingual teacher or a teacher who is very functional in French, and you say, "I would like you to teach ethics and religious culture in English." Teachers are very professional. Some of them might be bilingual and know the subject and methodology inside out, but they still feel that they don't have all the skills they need.

Perhaps it is a lack of confidence. It is important to note that it takes teachers five years to build their self-confidence. That is what research shows. Teachers need five years to develop their methodology and feel comfortable. Things are starting to change, but it is difficult to convince a teacher and say, "You are strong enough, competent enough to meet the challenge." That's a problem.

Senator McIntyre: Thank you, Ms. Longpré. Mr. Lamari?

Mr. Lamari: Yes, it is true that universities have a role to play in developing tools that can be complex. The senator made that point, while keeping in mind the duality related to culture. Immigrants deal with even more cultural perspectives that might be more or less conflicting at times.

Le sénateur McIntyre : Mesdames, monsieur, merci pour vos présentations. Depuis environ deux ans, notre comité poursuit son étude sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde.

Plusieurs témoins sont venus formuler des revendications qui touchaient une foule de sujets, par exemple le rôle des universités et des médias; l'accès aux programmes d'immersion française à travers le pays; la sensibilisation des immigrants sur le plan de l'apprentissage d'une langue seconde; les multiples avantages du bilinguisme, autant sur le plan économique, social, commercial que cognitif; l'évaluation des compétences linguistiques et la reddition de comptes dans le secteur de l'éducation.

Finalement, plusieurs témoins ont fait remarquer qu'apprendre une autre langue exigeait non seulement l'acquisition de compétences en communication dans cette langue, mais aussi une compréhension de la culture qui l'accompagne.

Cela dit, nous voudrions connaître vos principales revendications en ce qui concerne toutes ces questions, en votre qualité de représentants d'organismes qui œuvrent dans le domaine de l'éducation. Est-ce le rôle des universités qui devrait être élargi ou est-ce celui des médias?

Mme Longpré : Cette fois-ci, je vais m'adresser en français. Au terme de ma carrière en tant que directrice d'école, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'enseigner à l'Université McGill pendant deux semestres. J'ai donc acquis du « millage », comme on dit. Je l'affirme, bien entendu, au sens figuratif.

La situation commence à changer dans les universités, surtout à McGill. Dans l'une des classes où j'enseignais, il y avait 125 étudiants et, de ces 125 étudiants, il y en avait une cinquantaine qui était de langue française.

Maintenant, supposons qu'on discute de ses tâches avec un enseignant qui est bilingue ou très fonctionnel en français, et qu'on lui dise : « J'aimerais que tu enseignes l'éthique et la culture religieuse en anglais. » Les enseignants sont très professionnels. Certains d'entre eux ont beau être bilingues et connaître à fond la matière et la méthodologie, ils sentent tout de même qu'ils n'ont pas tout ce qu'il faut.

C'est peut-être un manque de confiance. Il faut savoir qu'un enseignant mettra cinq ans à développer de la confiance en soi. Cela s'appuie sur des recherches. Il faut cinq ans avant de développer une méthodologie et de se sentir à l'aise. Cela commence à changer, mais il est difficile de convaincre un enseignant en lui disant : « Tu es assez fort, assez compétent pour pouvoir relever le défi. » C'est un problème.

Le sénateur McIntyre : Merci, madame Longpré. Monsieur Lamari?

M. Lamari : Oui, c'est vrai que les universités ont un rôle à jouer dans le développement d'outils qui sont parfois complexes. Mme la sénatrice a évoqué ce point, tout en tenant compte de la dualité en termes de culture. Pour les immigrants, il y a encore plusieurs perspectives culturelles qui sont présentes et qui sont peut-être parfois plus ou moins conflictuelles.

As a result, the funding for research needs to encourage the development of tools. There are also challenges with the training of teachers. Resources need to be mobilized to attract and retain them, as well as to make them like the profession.

The other aspect universities must consider is a commitment to assessing what works and what doesn't. The reality is not homogenous. Take Quebec, for example: the situation is very different between Montreal and Quebec City, Sherbrooke and Chicoutimi.

Clearly, we cannot use the same means and resources without having to tailor them. That's sort of what I wanted to add.

Senator McIntyre: Would you agree that, like research, teacher training and knowledge retention are also very important?

Ms. Longpré: In fact, teacher training is one thing; making them feel comfortable to teach the subject is another. We must keep in mind the province and how big it is. When we try to implement intensive programs in some regions of the province, we don't have the resources to do so.

I am talking about human resources. It is more difficult when we have instructors who teach English one word at a time. Things are going well in Montreal, because it is a cosmopolitan, bilingual city that offers everything you need. However, things are more difficult in the regions, as is access to doctors. Just try to send them to certain remote regions. That is still a problem and great challenge.

Senator Chaput: My colleague mentioned earlier that we are now studying best practices for language policies and second-language learning. That is the purpose of the committee's work right now.

How can government policies support second-language learning? Could you tell us more about your province and the Quebec policies on second-language learning? How are those policies developed? Do they support this type of learning?

[English]

Ms. Aziz: I would like to address that in terms of my experience at the college level, because we had this happen.

Almost 20 years ago, MELS declared a reform. I was one of the people who had to completely change my practice from the "drill and skill" to reading, writing, listening and speaking at that level. We were given, luckily, a lot of support to help implement it in my particular college.

Ainsi, il faut que le financement de la recherche arrive tout de même à inciter ce développement d'outils. Il y a aussi des enjeux liés à la formation d'enseignants. Il faut une mobilisation pour attirer, pour retenir et, évidemment, pour faire aimer la profession.

L'autre point dont les universités doivent tenir compte, c'est un certain engagement à évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. La réalité n'est pas homogène. Si je prends l'exemple du Québec, la situation est très différente entre Montréal et Québec, et Sherbrooke et Chicoutimi.

Évidemment, on ne peut pas intervenir avec les mêmes moyens et les mêmes ressources sans devoir les moduler. Voilà un peu le commentaire que je voulais faire par rapport à ce que j'ajoute.

Le sénateur McIntyre : Seriez-vous d'accord pour dire qu'à l'instar de la recherche, la formation du personnel enseignant et le maintien de ses acquis sont également très importants?

Mme Longpré : À vrai dire, la formation des enseignants, c'est une chose; faire en sorte que ceux-ci se sentent à l'aise pour enseigner la matière, c'est autre chose. Il faut tenir compte de la province et de son étendue. Lorsqu'on essaie d'implanter un programme de cours intensifs dans certaines régions de la province, on n'a pas les ressources pour le faire.

Je parle ici de ressources humaines. C'est plus difficile lorsqu'on a des professeurs qui enseignent l'anglais un mot à la fois. À Montréal, ça va bien, parce que c'est une ville cosmopolite, bilingue, qui offre tout ce qu'il faut. Cependant, dans les régions, c'est beaucoup plus difficile, et le même problème se pose avec les médecins. N'essayez pas de les affecter dans certaines régions éloignées. Cela demeure un problème et un grand défi.

La sénatrice Chaput : Mon collègue a mentionné plus tôt que nous procédons présentement à l'étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde. C'est la raison d'être du travail du comité en ce moment.

Comment les politiques d'un gouvernement peuvent-elles appuyer l'apprentissage d'une langue seconde? J'aimerais que vous nous parliez davantage de la province d'où vous venez et que vous nous expliquiez quelles sont les politiques québécoises en matière d'apprentissage d'une langue seconde. Comment ces politiques ont-elles été conçues? Est-ce qu'elles appuient cet apprentissage?

[Traduction]

Mme Aziz : J'aimerais vous parler de mon expérience au niveau collégial, puisque nous avons connu cette situation.

Il y a près de cela 20 ans, le MELS avait proclamé une réforme. À cette occasion, j'ai été un de ceux qui avaient dû complètement changer sa pratique fondée sur les exercices et les compétences au profit des quatre compétences que sont la lecture, l'écriture, l'écoute et la parole. Heureusement, dans le collège où j'enseignais, nous avons reçu beaucoup d'appui pour mettre en œuvre la réforme.

MELS did the same thing in the elementary sectors, requiring that English be taught according to the four elements of the competency. Unfortunately, there was not quite enough support from the government to help the teachers who were already there.

Senator Chaput: Are you talking about English schools, immersion schools, or English taught in French schools?

Ms. Aziz: I taught in a French CEGEP. I taught English as a second language in a French college, and so I am speaking about French schools in Quebec.

Perhaps two years ago, three years ago, we received the first cohort of students who had been through elementary and secondary school and who were being taught reading, writing, listening and speaking. The exams were changed and we were finding at the CEGEP level that we had to adjust our courses up, that the students were much better than they had been before. It was a positive step, but it is a very slow process.

To go back to your question, unless the teachers are supported in that approach and are given adequate training, it just will not happen.

The Chair: Would anybody like to comment?

[Translation]

Mr. Lamari: We have circulated some documents. There is a graph that identifies the various measures and actions based on whether they were implemented or designed by party X or party Y. The documents show this breakdown and evolution. This evolution allows us to see that, since 2006, things have been moving far more than before. There is a certain level of awareness on the part of governments, civil society and schools. The graph shows that. You can see that part 3 shows initiatives that are multiplying. That is good news and there is some awareness.

What are the reasons for that? Maturation, input, progress; immigration definitely contributes to the progress, but I think the challenges are also the result of discontinuity in the measures. A measure can be introduced and, before it takes root, it is called into question or undone, sometimes for political or partisan reasons. However, we think this reality is changing.

Senator Chaput: Mr. Lamari, perhaps there is a connection between that and your presentation. You said that programs must take a progressive approach. Is that related to what you just said?

Mr. Lamari: Yes, absolutely. The idea of progressivity relies on communication, in order to reassure partners, principals and teachers so that they don't feel threatened by an English teacher who might come and take their pay.

Le MELS a fait la même chose dans les secteurs élémentaires, exigeant que l'anglais soit enseigné selon les quatre éléments de compétence. Malheureusement, les enseignants à ce niveau n'ont pas reçu suffisamment d'appui de la part du gouvernement.

La sénatrice Chaput : Parlez-vous des écoles anglaises, des écoles d'immersion ou bien encore des écoles françaises où l'on enseigne l'anglais?

Mme Aziz : J'ai enseigné l'anglais langue seconde dans un cégep français. Je parle donc des écoles françaises du Québec.

Il y a peut-être deux ou trois ans, nous avons reçu la première cohorte d'étudiants qui avaient suivi l'école élémentaire et secondaire en apprenant selon les quatre compétences que sont la lecture, l'écriture, l'écoute et la parole. Les examens ont été changés et au cégep, nous avons constaté qu'il fallait renforcer les cours, les étudiants étant bien meilleurs. La tendance était positive, mais le processus extrêmement lent.

Pour revenir à votre question, on n'y arrivera pas à moins d'appuyer les enseignants dans cette approche et de leur donner une formation adéquate.

La présidente : Un commentaire sur ce sujet?

[Français]

M. Lamari : On a fait circuler des documents à votre intention. Il y a un graphique qui recense les différentes mesures et interventions selon qu'elles ont été mises en œuvre ou conçues par le parti X ou le parti Y. Les documents illustrent cet échelonnement et cette évolution. Cette évolution nous permet de constater que, depuis 2006, les choses bougent beaucoup plus qu'auparavant. Il y a une certaine conscientisation, une prise de conscience de la part des gouvernements, de la société civile et du milieu scolaire. Dans ce graphique, on l'identifie. Vous voyez que la partie 3 indique des initiatives qui se multiplient. Ce sont de bonnes nouvelles, et il y a une conscientisation.

Quelles en sont les raisons? La maturation, l'apport, l'évolution; l'immigration contribue certainement à l'évolution, mais je pense que les difficultés sont parfois aussi imputables à une certaine discontinuité dans les mesures. On peut initier une mesure et, avant qu'elle commence à prendre ancrage, on la remet en question ou on la défait, parfois pour des raisons politiques ou partisans. Toutefois, de notre point de vue, cette réalité est en train de changer.

La sénatrice Chaput : Monsieur Lamari, il y a peut-être un lien avec cela dans votre présentation. Vous avez mentionné que les programmes doivent adopter une démarche progressive; est-ce en lien avec ce que vous venez de dire?

M. Lamari : Oui, absolument. L'idée de la progressivité est une idée qui s'appuie sur la communication, afin de rassurer les partenaires, de rassurer les directeurs d'école et les enseignants titulaires pour qu'ils ne se sentent pas menacés du fait qu'un enseignant d'anglais vienne prendre leur salaire.

These current realities have been documented in our reports, and some English teachers don't even have an office. Sometimes, that is how far things go, because the system has not planned for the required logistics. However, this progressivity will probably encourage mobilization in the long run and create resources so that measures, such as intensive English training, can be implemented and move forward like the measure for the early years of primary school.

Senator Chaput: Of all these measures — and I know they are all important — which would be the most important? Which measure contributes the most to success, thereby making it difficult to achieve the objectives?

Mr. Lamari: We evaluated two measures, including the measure for the early years of primary school. This is a metalinguistic awakening; we are teaching students how to distinguish a French word from an English word. We are making them recite nursery rhymes. So it is a fairly simple introduction at first, keeping in mind the children's age.

At the end of primary school, the training becomes more intensive and the courses are more formal, structured and assessed. Assessment is important. Such a measure would definitely improve learning and we cannot do without them.

However, schools do not have the same predispositions and resources. In our evaluation, we have seen that various schools implemented the measure but in different ways. Some schools do five months in English and five in French; others do 2.5 days in English and 2.5 days in French per week. There are a number of formulas. We identified about a dozen formulas that show how innovative each school and internal structure is. Do government actions need to go so far as to formalize and structure the measure? It is important then to realize that additional resources will be needed.

Senator Chaput: If I understand correctly, the school is able to decide, to choose, the format that suits it?

Mr. Lamari: That is the reality we have observed in the 15 per cent of schools that have implemented the measure. The intensive English formula is still in its early stages. In that 15 per cent of schools, there are a number of models. The schools have not implemented the same model.

Senator Chaput: I understand. Thank you.

Senator Maltais: Ladies, Mr. Lamari, I am happy that you are here, thank you. You are much braver than your colleagues at the Conseil supérieur de l'éducation. Give them this message: they are wise people, but they are scared. It is disgraceful of them not to come before a Senate committee that represents the French language in Canada. Please give them my warmest regards.

Il y a ces réalités aujourd'hui qui ont été documentées dans nos rapports, et certains enseignants d'anglais n'ont même pas de bureau. Parfois, la situation va jusque-là, parce que le système n'a pas prévu la logistique requise. Il y a quand même cette progressivité qui, probablement, à la longue, créera la mobilisation, créera les ressources pour que la mesure — par exemple, la formation intensive de l'anglais — puisse s'implanter et suivre son chemin comme la mesure qui a visé le premier cycle du primaire.

La sénatrice Chaput : Parmi toutes ces mesures — et je sais qu'elles sont toutes importantes —, quelle serait la plus importante? Quelle mesure contribue le plus au succès, et sans laquelle il serait difficile d'arriver à atteindre les objectifs fixés?

M. Lamari : Nous avons évalué deux mesures, y compris la mesure qui visait le premier cycle du primaire. Il s'agit d'un éveil métalinguistique; on apprend aux élèves à pouvoir distinguer entre un mot en français et un mot en anglais. On leur fait réciter des comptines. C'est donc une première initiation assez légère qui tient compte de l'âge de l'enfant.

À la fin du primaire, cela devient plus intensif et on parle de cours plus formalisés, plus structurés et évalués davantage. Or, c'est important, l'évaluation. Il est sûr qu'une mesure de ce type optimiserait l'apprentissage et qu'on ne peut pas faire l'économie d'initiatives de ce type.

Pendant, les écoles ne présentent pas les mêmes prédispositions et les mêmes moyens. Ce que nous avons constaté dans notre évaluation, c'est que différentes écoles ont implanté la mesure, mais sous des formats différents. Certaines écoles font cinq mois en anglais et cinq mois en français; d'autres font 2,5 jours en anglais et 2,5 jours en français par semaine. Il existe plusieurs formules. On a recensé une dizaine de formules, qui illustrent l'innovation liée à l'école et à la structure interne. Les mesures gouvernementales doivent-elles aller jusque-là pour formaliser et structurer la mesure? Il faut alors savoir qu'il faudra tout de même prévoir des ressources additionnelles.

La sénatrice Chaput : Si je comprends bien, l'école est en mesure de déterminer ou de choisir le format qui lui convient?

M. Lamari : C'est la réalité que nous avons constatée aujourd'hui pour la proportion de 15 p. 100 des écoles qui ont implanté la mesure. Cette formule d'anglais intensif en est encore à ses débuts. Dans cette proportion de 15 p. 100 des écoles, il y a plusieurs modèles. Les écoles n'ont pas mis en œuvre les mêmes modèles.

La sénatrice Chaput : Je comprends. Je vous remercie.

Le sénateur Maltais : Mesdames, monsieur Lamari, merci d'être ici, j'en suis heureux. Vous êtes beaucoup plus braves que vos collègues du Conseil supérieur de l'éducation. Transmettez-leur le message suivant : ce sont des sages, mais ce sont des peureux. Il est indigne de leur part de ne pas se présenter à un comité sénatorial qui représente la langue française au Canada. Transmettez-leur cordialement mes salutations.

Mr. Lamari, I was astonished and pleasantly surprised by your report. You have conducted a very comprehensive study of the situation, I feel.

To give you a little background, I have spent my life — outside my professional and political life — in the field of education. I chaired a school board, I was vice-president of the Fédération des commissions scolaires du Québec and I was an assistant to Mr. Ryan at the time of the education reforms. I was a member of the National Assembly at the time and this area has greatly interested me.

I had three children go through primary, secondary, college and university education. When they were studying, there was no English. What a huge disadvantage when they got to university, particularly in engineering and medicine, where there are no books in French, not even in engineering. For poor kids like that, who learned not one word of English at school, it is completely unacceptable!

But I have a 13-year-old grandson attending public school, English option. It is extraordinary how quickly he has learned since the beginning of September. Also to my great surprise, I have another grandson in Grade 1, general option, and his English is amazing for a little guy of six. He puts his grandfather to shame sometimes.

Something is going on in Quebec and it is very unfortunate.

Senator Fortin-Duplessis, a former teacher, said it just now: it is unacceptable today for a kid to graduate from CEGEP and not be able to speak English fluently. So why is teaching English the last thing on the minds of the thinkers, the professors, the CEGEP directors? What they have on their minds is teaching people how to demonstrate, how to form unions, how to make an issue out of everything; anything but teaching English. But it is not all that complicated when you go about it the right way.

To have a real chance of getting to university today, people are not Quebecers or Canadian, they are international, and the international language is English, would you not agree? Of course there are small problems, they exist everywhere. Like you and my colleague, I am from Quebec City; I live in Beauport, to be specific. There, right across from the Île d'Orléans, there are a lot of workers who speak Spanish, from Mexico or Guatemala. I do not know if you have had the chance to visit the public school there because it is a very interesting community.

I have spoken, not with the children, but with the parents. I asked them what their objective was in choosing to live in Quebec. The parents are clear that they have to learn French if they want to work in Quebec, in agriculture or in other businesses. Those parents are looking ahead; we must not think that, because they do not speak our language, they are uneducated or unintelligent, far from it. For a little six-year-old boy or girl coming to school

Monsieur Lamari, j'ai été étonné et agréablement surpris par votre rapport. Je pense que vous avez fait une étude très exhaustive de la situation.

Pour vous mettre en contexte, j'ai passé ma vie à œuvrer — en dehors de ma vie professionnelle et politique — dans le domaine de l'éducation, à titre de président de commission scolaire, à titre de vice-président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, et à titre d'adjoint de M. Ryan lors de la réforme de l'éducation. J'étais député, à l'époque, et c'est un domaine qui m'a grandement intéressé.

J'ai eu trois enfants qui ont fait des études primaires, secondaires, collégiales et universitaires. Malheureusement, à l'époque où ils ont fait leurs études, l'anglais était absent. Quel grand défaut lorsqu'ils sont arrivés à l'université, particulièrement en génie et en médecine où il n'y a pas un livre en français, ni même en génie. Pour ces pauvres enfants qui n'ont pas appris un traître mot d'anglais à l'école, c'est tout à fait inacceptable!

Par contre, j'ai un petit-fils, maintenant âgé de 13 ans, qui fréquente une école publique, option anglaise. C'est extraordinaire ce qu'il a appris, rapidement, depuis le début de septembre. À ma grande surprise également, j'ai un autre petit-fils en première année, option générale, et son anglais est extraordinaire pour un petit bonhomme de 6 ans. J'ai honte; parfois, il fait la leçon à son grand-père.

Il se passe quelque chose au Québec, et c'est très malheureux.

La sénatrice Fortin-Duplessis, qui est une ancienne enseignante, l'a dit tout à l'heure : il est aujourd'hui inacceptable qu'un jeune finissant du cégep ne puisse pas parler anglais couramment. Alors, pourquoi, en ce qui concerne les penseurs, les professeurs, les directeurs de cégeps, la dernière chose à laquelle ils pensent, c'est d'enseigner l'anglais? Ils pensent à enseigner comment manifester, comment se syndiquer, comment contester de partout, sauf comment enseigner l'anglais. Pourtant, ce n'est pas si compliqué quand on s'y met comme il faut.

Pour avoir une véritable chance d'accès à l'université aujourd'hui, on n'est plus Québécois ni Canadien, on est international; et la langue internationale, c'est l'anglais, vous en conviendrez avec moi. Il y a de petits problèmes, c'est sûr; il y en a partout. Comme vous et comme ma collègue, je viens de Québec; plus particulièrement je demeure à Beauport. Là-bas, en face de l'île d'Orléans, il y a beaucoup de travailleurs hispanophones — mexicains ou guatémaltèques. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de visiter l'école publique là-bas, car il y a une communauté fort intéressante.

J'ai parlé, non pas avec les enfants, mais avec les parents. Je leur ai demandé quel était leur objectif en choisissant de demeurer au Québec. Les parents précisent qu'ils doivent apprendre le français s'ils veulent travailler au Québec, et ensuite, dans le domaine de l'agriculture ou dans d'autres entreprises. Les parents voient loin; il ne faut pas penser que, parce qu'ils ne parlent notre langue, ils ne sont pas instruits ou pas intelligents, loin de là.

speaking Spanish and being taught English and French at the same time, for the first three months, they won't know their prayers any more.

I come from northern Quebec, an area that has distinctive characteristics. There are a lot of small English-speaking communities there where people do not speak French. There are also many aboriginal communities where, according to whether a Catholic or Protestant cleric came there, residents learned French or English. All of this means that finally, no one understands anyone else. The aboriginal communities, whether Attikamek, Montagnais or Innu, do not all speak the same language. Language is supposed to be a unifying element.

You touched on certain points in your report. Personally, I do not agree with you on the financial aspect. The wishes of the parents must be taken into account, those of the children, and also those of the collective agreement managers, that is to say the school principals. They are not educators; they do not have time to work on pedagogy, methodology or things like that; they manage collective agreements. They have to deal with the caretaker, the person who opens up the schoolyard; they absolutely do not have time for pedagogy. The principals are public servants who administer the collective agreements. That is unfortunately the case. Fifty years ago things were somewhat different, but unfortunately, today, that is what they have become. It is not their fault, I do not blame them, far from it. Do not cry, madam, this is not aimed at you; it is just an observation I making.

I think money is not a problem, because the money is there. The issue is how to use it well, because there are too many guidelines governing its use. Do not ask for more for the Ministry of Education, because Treasury Board cannot put in another dollar. How can it best be administered, and distributed fairly and equitably? That is the question I am putting to you, and I think it is very important.

Mr. Lamari could answer my question, Ms. Longpré also. I liked your program a great deal. I find it interesting. Rather than using it in Thailand, could you not reverse it and do it in French in other provinces?

Ms. Aziz: If I may reply, I would say that I totally agree. An effective teaching program can be used in any language. That is exactly why Mr. Canuel asked me to come here to explain it to you.

Senator Maltais: Congratulations. This is what we need in francophone communities outside Quebec. We will not count on the Government of Quebec to defend them, but we will count on people like you to help them better understand and better support teachers and parents in French-language teaching. If you do so, bravo. I congratulate you, because I find this brilliant. The best time to learn a second language is when you are young. Thank you.

Donc, dans le cas d'un petit bonhomme ou d'une petite fille de six ans qui parle espagnol, qui arrive à l'école et à qui on apprend le français et l'anglais en même temps, les pauvres, au cours des trois premiers mois, ils ne sauront plus leurs prières.

Je viens d'une région du Québec qui est particulière, le Nord du Québec. Il y a là-bas beaucoup de collectivités anglophones, de petites communautés anglophones où on ne parle pas français. Il y a aussi beaucoup de communautés autochtones dans lesquelles, selon que le curé qui se présentait était catholique ou protestant, on apprenait le français ou l'anglais. Tout cela fait que, finalement, personne ne se comprend. Les communautés autochtones, entre elles, qu'elles soient attikameks, montagnaises ou innues, ne parlent pas la même langue. La langue est censée être un élément rassembleur.

Dans votre rapport, vous avez touché à certains points. Pour ma part, je ne suis pas d'accord avec vous sur la question financière. Il y a la volonté des parents, celle des enfants, et j'en arrive aux gestionnaires de conventions collectives que sont les directrices et les directeurs d'écoles. Ils ne sont pas des pédagogues; ils n'ont pas le temps de faire de la pédagogie, de la méthodologie ou autre, ils administrent des conventions collectives. Ils sont pris avec la concierge, l'ouvreur de la cour, ils n'ont absolument pas le temps de faire cela. Les directeurs d'école, ce sont des fonctionnaires qui administrent les conventions collectives. C'est malheureusement le cas. Il y a 50 ans, ce n'était pas tout à fait comme cela mais, malheureusement, aujourd'hui, c'est ce qu'ils sont devenus. Ce n'est pas leur faute, je ne les blâme pas, loin de là. Ne pleurez pas, madame, je ne vous vise pas du tout; mais c'est un constat que je fais.

L'argent, pour moi, ce n'est pas un problème, parce que l'argent est là. La question porte sur la façon de bien l'employer, car il est trop normé. Ne demandez plus à ce qu'on en accorde au ministère de l'Éducation, car il n'y a plus de place au Conseil du Trésor pour mettre un dollar. Comment l'administrer, comme le répartir justement et équitablement? C'est une question que vous posez, et je pense que c'est une question qui est très importante.

M. Lamari pourra répondre à ma question, Mme Longpré aussi. J'ai bien aimé votre programme. Cela m'intéresse. Au lieu de le faire en Thaïlande, ne pourriez-vous pas l'inverser et le faire en français dans d'autres provinces?

Mme Aziz : Si vous me permettez de répondre : c'est exactement cela. Un plan pédagogique qui est efficace peut se traduire dans n'importe quelle langue. C'est exactement pour cela que M. Canuel m'a demandé de venir vous l'expliquer.

Le sénateur Maltais : Je vous félicite. C'est ce dont on a besoin dans les communautés francophones hors Québec. On ne comptera pas sur le gouvernement du Québec pour les défendre, mais on s'appuiera sur des gens comme vous pour les aider à mieux comprendre et à mieux appuyer les enseignants et les parents dans l'apprentissage de la langue française. Si vous le faites, bravo. Je vous félicite, car je trouve cela génial. C'est lorsqu'on est jeune qu'on apprend une langue seconde. Merci.

Ms. Longpré: I simply wanted to add — now that I have dried my tears — that I know from my work as principal that it is absolutely true that we are administrators. When we are not dealing with what color to paint the walls, we are grappling with all kinds of other things. However, I can tell you that on the anglophone side, where I worked for many years, what gladdened my heart in March or April was what is known as time allocation. That was something! Because the physical education teacher would say, “Just a minute! Children have to be in good shape!” The English teacher would say, “I do not have enough time!” And the math professor would say, “They’re not doing well, Suzanne!” There was a struggle, and the schedule, as educators know, has to be accepted by the parents’ committee, the institutional council — I was going to add and the Knights of Columbus, but that isn’t so.

In the last school where I was principal, we spoke French 54 per cent of the time. The English class was the only thing that took place in English. If they had had a chance, I think they would have taught English in French! That was a lot. There was ethics and religion; what was left was math and English as a first language.

On the anglophone side, according to my experience, there was a political will based on concrete aspects and all of the points you have raised, that is to say that children have to be bilingual when they leave elementary school. That was the reality in the school board I worked for. I know the nine other ones, and their intentions were quite similar.

Mr. Lamari: I believe that means are not everything. In terms of budgets, as you pointed out so well, the federal and provincial fiscal situation is such that that is not where — But we will still need public policies to “shake the cage” in terms of collective agreements and negotiations, so that English can have a better place. Now, this is a process, and things will certainly not happen overnight. From my perspective, we will need political will for people to be made aware of things, for attitudes to be changed, and perhaps to lessen this mistrust, this fear regarding English that is expressed in certain environments, certain lobbies, and in the media, as you pointed out. It is as though it were a zero-sum game: if English goes up, it means French is going down. We have to get beyond that perception, by letting it be known that learning English can even benefit one’s mother tongue, be it French or another language.

Current research shows that there is reciprocal stimulation. Several experiments have to date shown, American ones in particular, that learning English in the United States, when it is accompanied with learning and modules in Spanish, produces a very beneficial leverage effect.

Mme Longpré : Je voulais simplement ajouter que, dans le cadre de mes fonctions de directrice d’école — maintenant que j’ai séché mes pleurs —, il est absolument vrai que nous sommes des gestionnaires. Lorsque ce n’est pas le problème de la couleur du mur, nous sommes aux prises avec toutes sortes de choses. Cependant, je peux vous dire, par exemple, que du côté anglophone, où j’ai travaillé pendant de nombreuses années, ce qui me rendait très joyeuse, c’était quand on faisait, au mois de mars ou d’avril, ce qu’on appelle la répartition du temps — en anglais *time allocation*. Ça, c’est quelque chose! Parce que le professeur d’éducation physique dit : « Un instant! Il faut que les enfants soient en forme! », le professeur d’anglais dit : « Je n’ai pas assez de temps! », et le professeur de mathématique dit : « *They’re not doing well, Suzanne!* ». Il y a un tiraillement, et il faut que l’horaire, comme le savent les éducateurs et éducatrices, soit accepté par le comité de parents, le conseil d’établissement — j’allais dire aussi les Chevaliers de Colomb, mais ce n’est pas le cas.

Dans la dernière école où j’étais directrice, 54 p. 100 de notre temps se passait en français. Il restait juste l’anglais qui était en anglais. S’ils en avaient eu la chance, je pense qu’ils auraient enseigné l’anglais en français! C’est beaucoup. Il y avait l’éthique et la culture religieuse; il restait les maths et l’anglais langue première.

Du côté anglophone, selon mon expérience, il y avait une volonté politique basée sur le concret et sur tous les points que vous avez soulevés, c’est-à-dire que les enfants doivent sortir de l’élémentaire en étant bilingues. C’était la réalité dans la commission scolaire où je travaillais. Je connais les neuf autres, et on y trouve à peu près la même intention.

M. Lamari : Je suis d’avis que les moyens, ce n’est pas tout. En termes de budget, vous l’avez bien souligné, les conditions budgétaires fédérales et provinciales sont telles que ce n’est pas là où... Mais il va falloir tout de même que des politiques publiques soient lancées pour « brasser la cage » en termes de conventions collectives, en termes d’aménagements de négociations, pour que l’anglais puisse trouver une meilleure place. Maintenant, c’est un processus, il ne se fera certainement pas du jour au lendemain. De mon point de vue, il faudra une volonté politique pour que l’on conscientise les gens, que l’on change les mentalités, et peut-être qu’on atténue cette méfiance, cette peur exprimée par certains milieux, certains lobbys, certains médias — vous l’avez bien souligné — à l’égard de l’anglais. C’est comme si l’équation était à somme nulle : si l’anglais monte, ça veut dire que le français baisse. Il va falloir qu’on dépasse cette réalité, en se disant que l’apprentissage de l’anglais peut bénéficier même à la langue maternelle, qu’elle soit le français ou une autre langue.

Les recherches le démontrent aujourd’hui; il y a une stimulation réciproque. Il y a, à ce jour, plusieurs expériences, américaines notamment, qui démontrent que l’apprentissage de l’anglais aux États-Unis est accompagné d’un apprentissage et de modules en espagnol, et le tout produit un effet de levier très bénéfique.

I share your point of view, but there has to be a structuring will and perhaps a more sustained and continuous one, over time.

Senator Maltais: Thank, Mr. Lamari. Congratulations on your report, once again. It is going to be very useful for the future. You prepared it for the future and not for the past.

Senator Charette-Poulin: I would have a question for you, following your excellent presentations as researchers and professionals in the educational field. If the federal government asked for your advice today regarding what to do to make the bilingualism policy in Canada a real source of pride for all provinces, what would your recommendations be?

Ms. Longpré: That is a very complex question, but what I can say to you, in light of my practical experience, is that we are getting there. There is a generation — I am thinking of my daughter and son, who are trilingual. Their children are already bilingual, one is in third grade and the other one in kindergarten. They have already mastered two languages. I think that with time, with globalization and the will these young people have to succeed, the constraints or obstacles will be less rigid. Young people today — like my daughter — want their children to have a good life and the best possible education. If they are bilingual, or trilingual, that is perfect. They want to give their children a linguistic master key, the necessary skills and courage, and they tell them: “Go for it, you can do it!” Sometimes they go too far because the child feels that he or she is up to anything; but we are getting there. That is quite a difficult question to answer, because what Mr. Lamari says is true. It makes me think about a chemistry experiment. There is a small communicating vase and people say, “Oh! There is too much English and less French.” That is exactly it. There are only so many minutes in the day, and perhaps we should start to examine, as certain advanced countries have done, the possibility of extending the school day. We are still following the agricultural calendar. In the month of June we had to stop everything to bring in the hay and feed the animals. Perhaps we need to add a few days so that people do not have difficult choices to make between bilingualism and —

As for pride, that will come with time. I am convinced of that.

Mr. Lamari: The question is extremely important. What can the federal government do in that context? The first point is that the need is a current one; parents, Quebecers, teachers and principals are aware of the importance of English and are making arguments regarding its impact. The need, the relevancy have been demonstrated in Quebec. What can the federal government do? We could talk about it for a long time, but I would say that there are four points. The first one is awareness-raising. Today, the debate is binary in certain communities: English is pitted against French. So, awareness-raising is needed to develop this understanding of the complementarity in learning through positive stimulation. There are insufficient means right now to do awareness-raising through information, flyers, and so on. Educated Quebecers who have degrees and good salaries are

Je partage votre point de vue, mais il faut une volonté structurante et peut-être plus durable, dans la continuité et dans le temps.

Le sénateur Maltais : Merci, monsieur Lamari. Bravo pour votre rapport, encore une fois. Il va nous être très utile pour l'avenir. Vous l'avez fait pour l'avenir et non pour le passé.

La sénatrice Charette-Poulin : J'aurais une question à vous poser à la suite de vos excellentes présentations comme chercheurs et comme professionnels du milieu de l'éducation. Si le gouvernement fédéral venait aujourd'hui vous demander votre avis pour que la politique du bilinguisme au Canada soit vraiment une source de fierté pour toutes les provinces, quelles seraient vos recommandations?

Mme Longpré : C'est une question très complexe, mais ce que je peux vous dire, compte tenu de mon expérience sur le terrain, c'est que cela s'en vient. Il y a une génération je pense à ma fille et à mon garçon qui sont trilingues. Leurs enfants sont déjà bilingues, un en troisième année et l'autre en maternelle. Déjà, ils ont maîtrisé deux langues. Je pense que, avec le temps, avec la mondialisation et avec la volonté de ces jeunes à réussir, les chaînes ou les entraves seront moins rigides. Les jeunes d'aujourd'hui comme ma fille veulent une belle vie pour leurs enfants et la meilleure éducation possible. S'ils sont bilingues, trilingues, c'est parfait. Ils veulent leur donner un passe-partout linguistique, les compétences nécessaires et le courage, en leur disant : « Vas-y, t'es capable! » Parfois, ils vont trop loin, parce que l'enfant se sent capable de tout, mais cela s'en vient. C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre, car ce que M. Lamari a dit est vrai. Cela me fait penser à une expérience de chimie. Il y a un petit vase communiquant et on se dit : « Oh! Il y a trop d'anglais et moins de français. » C'est exactement cela. Il y a seulement X nombre de minutes dans la journée, et peut-être qu'on devrait commencer à examiner, comme certains pays avancés le font, la possibilité de rallonger la journée à l'école. On fonctionne encore selon le calendrier agricole. Au mois de juin, il fallait tout lâcher pour s'occuper des foin et nourrir les animaux. Il faudrait peut-être rajouter des journées pour que les gens n'aient pas de choix difficiles à faire entre le bilinguisme et...

Bref, pour la question de la fierté, cela viendra avec le temps. J'en suis convaincue.

M. Lamari : La question est majeure. Que peut faire le gouvernement fédéral dans ce cadre? Le premier élément : le besoin y est aujourd'hui, les parents, les Québécoises et Québécois, les enseignants et directeurs d'école sont conscients de l'importance de l'anglais et présentent des arguments quant à ses retombées. Le besoin, la pertinence sont démontrés au sein du Québec. Que peut faire le gouvernement fédéral? On peut en parler longtemps, mais je vous dirais qu'il y a quatre points. Le premier est de sensibiliser les gens. Aujourd'hui, le débat est binaire dans certaines communautés : l'anglais contre le français. Donc, sensibiliser les gens pour développer cet esprit de complémentarité dans les apprentissages, et au moyen de simulations positives. Il n'y a pas suffisamment de moyens aujourd'hui pour sensibiliser en termes d'information, de

already aware of these facts, but when we have to explain how or why, in sometimes isolated regions where there is a low level of schooling, that awareness is lacking.

The second point is the need to fund the assessment of what is being done today. What are the effects on the students' knowledge and skills at that age? Here again there is insufficient funding to do assessments and to demonstrate where things could be better and where they are not working. The funding of assessment is a major point. We have to revisit the federal-provincial partnerships with local levels, because these three levels are often grouped together.

Today, the federal government can fund programs, as it has done for infrastructure, which involve cost-sharing. Perhaps I am going a bit far, but I think that some joint funding partnerships or negotiations would be a good idea.

We will still need to see measures — as the federal government is doing today through federal programs — in research and development and innovation. There are a lot of master programs that apply to all of the provinces, and there is an option for funding of that type.

[English]

Senator Beyak: I'm sorry for my lateness. I came from another committee. I am Senator Beyak, senator from northwestern Ontario.

I was struck by what you said, Ms. Longpré, about being a little nervous about wanting to be professional when you teach English. People like me feel the same way; we want to do it well, so we don't speak French at all because we think we're not speaking well.

I agree with what you said, Mr. Lamari, about making it fun in school, singing and teaching the kids in that way. And then Senator Maltais finished it off for me.

English is the universal language. What would you all think of a federal strategy to make it fun and inclusive? I think we had differences in the past — but we don't anymore — with the \$20 million official language funding and the inclusion of Quebec as a nation. Any divisions we had I hope are behind us.

Is there a strategy that could make it fun so that French grows across our country? We're already a global country. The world is global. Each of you has a lot of expertise and I wonder what you think.

dépliants. Les Québécois et Québécoises diplômés qui ont des salaires importants sont déjà sensibilisés à cette réalité, mais lorsqu'il s'agit de déterminer le comment ou le pourquoi, dans les régions parfois isolées où il y a un faible niveau d'enseignement, la sensibilisation n'est pas présente.

Le deuxième point est de financer l'évaluation de ce qui se fait aujourd'hui. Quels sont les effets sur les connaissances et les compétences des élèves à cet âge? Là aussi, il n'y a pas suffisamment de financement pour évaluer et pour démontrer où cela pourrait mieux marcher et où cela ne marche pas. C'est majeur, le financement de l'évaluation. Il faut revoir les partenariats fédéral-provinciaux avec les paliers locaux, parce que ces trois paliers sont souvent regroupés.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral peut financer des programmes, comme il l'a fait pour les infrastructures, où il y a un partage des coûts. Je vais peut-être un peu loin, mais je pense qu'il y a des pistes de partenariat ou de négociations avec cofinancement.

Il faudra tout de même des mesures comme le fait le gouvernement fédéral aujourd'hui à l'aide des programmes fédéraux en recherche-développement et en innovation. Il y a tout de même beaucoup de programmes-cadres qui desservent l'ensemble des provinces, et il y a une option pour prévoir des financements de ce type.

[Traduction]

La sénatrice Beyak : Je suis désolée d'être en retard, je viens d'un autre comité. Je suis la sénatrice Beyak, du nord-ouest de l'Ontario.

Ce que vous dites m'a frappé, madame Longpré, à propos de la nervosité que l'on ressent lorsque l'on veut faire preuve de professionnalisme dans l'enseignement de l'anglais. C'est comme ça que les gens comme moi se sentent; nous sommes perfectionnistes et ne nous parlons pas français du tout parce que nous avons l'impression de mal le parler.

Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, monsieur Lamari, à propos de l'apprentissage dans la joie, par des chansons. Et le sénateur Maltais a terminé en beauté.

L'anglais est la langue universelle. Que penseriez-vous d'une stratégie fédérale qui en rendrait l'enseignement amusant et inclusif? Nous avons autrefois — mais plus maintenant — des points de vue différents sur le financement des langues officielles à hauteur de 20 millions de dollars et l'inclusion du Québec en tant que nation. Les divergences que nous avons sont derrière nous, je l'espère.

Y a-t-il une stratégie qui pourrait rendre agréable le renforcement du français dans l'ensemble du pays? Nous sommes déjà un pays mondialisé. Le monde est global. Chacun de vous a une vaste expertise et je me demande ce que vous en pensez.

Ms. Aziz: You speak about fun. There is another element that I didn't mention. It's the issue that it can't be imposed top-down; there has to be a groundswell.

The resources that the Thai children are using in reading, writing, listening and speaking are all being developed in coordination with the Thai teachers. There is sensitivity to the reality of their culture, that everything is very authentic. I think that would be important.

Yes, it definitely has to be fun. Unfortunately, Senator Maltais is not here, but in the Grade 1 program, these children don't know how to read Thai either, yet they are learning to read English. One skill is building on the other, and there is absolutely no resistance. The children don't resist; they don't know enough to resist.

Ms. Longpré: I want to share a personal experience I had that was funded by the federal government when I was a high school teacher. We went on an exchange program. I was teaching in Beaconsfield, and we took a plane and went up past Seven Islands. It was really far. We exchanged with this group of students. They took us fishing at two o'clock in the morning because the fish were coming in. "Ça roule, ça roule, le caplan!" My kids said, "That's not French, Ms. Longpré, that's not French." It was a wonderful experience. Then they came to Montreal. We took them to the Big "O" and all over.

The conversation I had in the bus with my students when we got to Seven Islands by plane, the French kids were there to meet us, and one of them said, "Écoute bien, tu n'en as jamais vu un, un anglais!" And the other one said, "Oui, oui. J'en ai vu un à Québec l'année passée!" That is a true story. That was a costly trip. It was a lot of work to organize, but the benefits to those kids were amazing. It was a group of 15. They were billeted. I just wanted to share that.

Beyond that, more important than ESL is that we have to develop a culture of learning that's exciting because this generation will not be able to do well or survive if they don't learn.

Technology doubles every six months. Everything we know in the field of general knowledge doubles every five years, so unless we're able to keep that awe and wonder they have in kindergarten and Grade 1 — "Oh, mum, I learned about butterflies today" — if we can't keep that alive, if we can't inspire and develop the love of learning and if we can't find, with master's degrees and doctorates and other titles, ways to get our children involved and make it meaningful, we're not going to succeed.

Mr. Lamari: My English is not very good, but I will try to comment on your question.

Mme Aziz : Vous parlez de plaisir. Il y a un autre élément que je n'ai pas mentionné, c'est que cela ne peut pas être imposé d'en haut; cela doit être une lame de fond.

Les ressources que les enfants thaïlandais utilisent pour lire, écrire, écouter et parler sont toutes créées de concert avec les enseignants thaïlandais. Il y a une sensibilité à la réalité de leur culture, au fait que tout est totalement authentique. Je pense que ce serait important.

Oui, il faut certainement que ce soit amusant. Malheureusement, le sénateur Maltais n'est pas ici, mais dans le programme de première année, ces enfants ne savent pas lire le thaïlandais non plus, or, ils apprennent l'anglais. Une compétence renforce l'autre et il n'y a absolument aucune résistance. Les enfants ne résistent pas; ils ne savent pas assez de choses pour le faire.

Mme Longpré : J'aimerais vous faire part d'une expérience que j'ai menée grâce à un financement du gouvernement fédéral, lorsque j'enseignais au secondaire. Nous avons participé à un programme d'échange avec un groupe d'étudiants. J'enseignais à Beaconsfield et nous avons pris l'avion pour aller au-delà de Sept-Îles. C'était vraiment loin. Les étudiants nous ont amenés à la pêche à deux heures du matin parce qu'il y avait du poisson. « Ça roule, ça roule, le caplan! », disaient mes enfants en ajoutant : « Ce n'est pas français, madame Longpré, ce n'est pas français. » Ils sont allés ensuite à Montréal. Nous les avons amenés au Big O et partout.

Voilà la conversation que j'ai eue dans l'autobus avec mes étudiants lorsque nous sommes arrivés à Sept-Îles par avion. Les enfants français étaient là à notre rencontre et l'un d'entre eux a dit : « Écoute bien, tu n'en as jamais vu un, un Anglais! », ce à quoi l'autre a rétorqué : « Oui, oui. J'en ai vu un à Québec l'année passée! » Je ne vous mens pas. Le voyage a coûté cher. L'organisation a demandé beaucoup de travail, mais les avantages qu'en ont tirés les enfants ont été incroyables. C'était un groupe de 15 enfants qui ont été accueillis. Je voulais simplement vous le rapporter.

Au-delà de cela et ce qui est plus important que l'anglais langue seconde est que nous avons suscité une culture de l'apprentissage qui est passionnante et cette génération ne sera pas capable de bien faire ou de survivre si elle n'apprend pas.

La technologie double tous les six mois. Tout ce que nous savons dans le domaine des connaissances générales double tous les cinq ans. Ainsi, si nous n'arrivons pas à garder l'émerveillement que les enfants ont à l'école maternelle et en première année, lorsqu'un enfant dit à sa mère : « Oh, maman, j'ai appris les papillons aujourd'hui », si nous n'arrivons pas à garder cet émerveillement, si nous ne pouvons pas inspirer les enfants et susciter la soif de savoir, et si nous n'arrivons pas, grâce à des maîtrises, à des doctorats et à d'autres titres, à trouver les moyens d'accrocher nos enfants et de rendre cet apprentissage significatif, nous n'atteindrons pas notre but.

M. Lamari : Mon anglais n'est pas très bon, mais je vais quand même essayer de faire un commentaire sur votre question.

Our survey suggests that we have to face at least four problems. The first one is dealing with unionism. This is a huge problem. The second problem is dealing with time allocation. Third, we think teachers are not always okay with the managers or directors of schools. The fourth one is about kids having handicaps and problems. There are many kinds of problems that will handicap a restructuring and implementation of intensive and more efficient ways to teach English.

Senator Beyak: Your report is excellent. Thank you very much.

[Translation]

Senator Fortin-Duplessis: I will try to be brief. Mr. Lamari, you helped develop and assess various government policies and strategies in Quebec, when you were a director in the Quebec public service. My question may be a bit delicate, but can you explain to us how Quebec's public policies on second-language learning are developed? I would like to know what goes on at the upper echelons. Ms. Longpré talked at length about her experience as a principal, and she explained how things went on at her level, but among the executive group you were a part of, how was this perceived?

Mr. Lamari: Excellent question. I was a manager at the Ministry of Research and Innovation, and I was sometimes directly involved in the design and development of public policies.

You know, a public policy is a set of means and objectives. The determination of the objectives is subject to power relationships, unfortunately. English can be an issue that can lead to negative power relationships. We can sometimes see it in meetings, when the atmosphere can get very tense. The logic, you see, is binary: people think that if there is English, it means that there will be less French. That reality unfortunately scares public servants and politicians a great deal, if they are not on the right side of the debate. So sometimes government policies are developed in a rational way, based on figures, demonstrated results, a review of what is happening elsewhere, and best practices. The further along you go in the process of selecting intervention instruments, the more the vise tightens, and good intentions are sometimes perverted, because of these ideological, political and budgetary power relationships.

Implementing intensive English courses throughout Quebec requires an incredible number of teachers; they have to be found, integrated into the system, and paid. We need tools, traditions, and these are means that cannot be developed overnight. We need policies that fit into the continuity, the duration, and today's policies are often in very tight timeframes. There are contingencies for two or three years, or the length of a mandate. That is our reality.

Selon notre étude, nous faisons face à au moins quatre problèmes. Le premier est le syndicalisme, qui est un énorme problème. Le deuxième est le temps. Troisièmement, nous pensons que les enseignants ne sont pas toujours d'accord avec les gestionnaires ou les directeurs d'école. Le quatrième concerne les handicaps et les problèmes des enfants. Il y a toutes sortes de problèmes qui freineront la restructuration et la mise en œuvre de moyens intensifs et plus efficaces d'enseigner l'anglais.

La sénatrice Beyak : Votre rapport est excellent. Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Fortin-Duplessis : Je vais essayer d'être brève. Monsieur Lamari, vous avez participé à l'élaboration et à l'évaluation de diverses politiques et stratégies gouvernementales au Québec alors que vous étiez directeur au sein de la fonction publique québécoise. Ma question sera un peu embêtante, mais êtes-vous en mesure de nous expliquer comment les politiques publiques québécoises relatives à l'apprentissage d'une langue seconde sont conçues? J'aimerais savoir comment cela se passe dans les hautes sphères. Mme Longpré a longuement parlé de son expérience de directrice, elle nous a expliqué comment cela se passait à son niveau, mais chez les grands bonzes dont vous faisiez partie, comment cela était-il perçu?

M. Lamari : Excellente question. J'étais gestionnaire au sein du ministère de la Recherche et de l'Innovation, et j'ai été parfois impliqué directement dans la conception et l'élaboration des politiques publiques.

Vous savez, une politique publique, c'est un ensemble de fins et de moyens. La définition des fins est sujette à des rapports de force, malheureusement. L'anglais propose un enjeu qui implique parfois des rapports de force défavorables. On le constate parfois lors de nos rencontres, alors que l'atmosphère est très tendue. Voyez-vous, la logique est binaire : si c'est l'anglais, ça veut dire qu'il y aura moins de français. Cette réalité fait malheureusement très peur aux fonctionnaires et aux politiques s'ils ne sont pas du bon côté. Donc, les politiques sont parfois conçues, dans l'administration, de manière rationnelle, fondée sur des chiffres, sur des démonstrations, sur une revue de ce qui se passe ailleurs, sur les meilleures pratiques. Plus on avance dans le processus de sélection des instruments d'intervention, plus l'étau se resserre, et les bonnes intentions finissent parfois par être perverties, parce qu'il y a des rapports de force idéologiques, politiques, et budgétaires.

La mise en œuvre de l'anglais intensif dans l'ensemble du Québec demande un nombre incroyable d'enseignants; il faut les trouver, les intégrer dans le système et les payer. Il faut des outils, des traditions, et ce sont des moyens qu'on ne peut pas réaliser du jour au lendemain. Il faut des politiques qui s'inscrivent dans la continuité, dans la durée, et les politiques d'aujourd'hui sont souvent très serrées dans le temps. Il y a des contingences pour deux, trois ans, soit la durée d'un mandat. Voilà notre réalité.

I also teach public policy analysis, and sometimes their parameters are anything but rational: they are affected by power relationships, ideology, lobbying. The media are a major force. Our study of newspapers articles shows that there are many rants and arguments that are not substantiated and speak out against the intensive approach, even if parents and the population in general show high levels of acceptance, close to 85 and 90 per cent.

Sometimes, you see, the development of public policy is not as rational as one might think. The process is vulnerable to budget constraints, ideology, power relationships, and of course timeframes.

Senator Fortin-Duplessis: Do you think that the Government of Quebec would accept our committee's recommendations? Education is a provincial field of jurisdiction, and I think it would be important that they be made aware of our recommendations.

Mr. Lamari: This may surprise you, but the research was sponsored by the Ministry of Education, when Ms. Malavoy of the Parti Québécois was minister. The results of our research took some time to come out, but finally — you read the recommendations — they were well received. Times have changed, attitudes have evolved. Things are not moving as fast as we would like, but there is some openness.

I think that your recommendations would support the demands we have quantified from parents, the population, and teachers. The relevance is there. Of all the people we met, in all categories, more than 80 per cent thought English was relevant.

Senator Fortin-Duplessis: Ms. Longpré, I saw you look startled several times.

Ms. Longpré: I assure you that I do not lack for enthusiasm. I would like to see some openness on the other side. The gentleman very eloquently described the scope of the challenge, but as I was saying, we can feel the winds changing. I worked at the Ministry of Education, I was responsible for programs, and on the topic of pedagogy, I can sincerely tell you that superhuman efforts were made to bring about this reform, which is based on solid research.

On the topic of pedagogy, of current programs, there may have been some problems in implementation, but I was not working in English at that time, I was in the field of ethics and religious culture; another very controversial area. Yes. I agree with what Mr. Lamari says. I am also aware of the constraints, but I hope to see some openness.

J'enseigne aussi l'analyse des politiques publiques, et leurs paramètres n'ont rien de rationnel parfois; ce sont les rapports de force, l'idéologie, le lobby. Les médias sont un acteur majeur. Notre étude d'articles de journaux démontre nombre de sorties et d'argumentaires qui, parfois, ne sont pas suffisamment étayés et qui sont contre la formule intensive, même si les parents et la population, de manière générale, démontrent des taux d'acceptation très élevés, qui frôlent les 85 et 90 p. 100.

Voyez-vous, parfois, le processus d'élaboration des politiques publiques n'est pas aussi rationnel qu'on pourrait le croire. C'est un processus qui est vulnérable au budget, à l'idéologie, aux rapports de force et, évidemment, à la durée dans le temps.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Pensez-vous que le gouvernement du Québec accepterait les recommandations de notre comité? L'éducation relève des provinces, et je crois qu'il serait important qu'elles soient mises au courant de nos recommandations.

M. Lamari : Je vais peut-être vous surprendre, mais la recherche a été commanditée par le ministère de l'Éducation, du temps où Mme Malavoy, du Parti Québécois, était ministre. Les résultats de notre recherche ont mis un peu de temps mais, finalement, vous avez lu les recommandations, et cela a été bien accueilli. Les temps ont changé, les mentalités ont évolué. Cela ne va pas aussi vite qu'on le voudrait, mais il y a quand même des ouvertures.

Je crois que vos recommandations appuieraient un peu plus les revendications que nous avons quantifiées de la part des parents, de la population, et des enseignants. La pertinence, elle est là. Les taux quant à la pertinence de l'anglais langue seconde dépassent 80 p. 100 du nombre total des gens qu'on a rencontrés, toutes catégories confondues.

La sénatrice Fortin-Duplessis : Madame Longpré, je vous ai vue sursauter à quelques reprises.

Mme Longpré : Je vous assure que je ne manque pas d'enthousiasme. Je souhaiterais qu'il y ait une ouverture de l'autre côté. Monsieur, dans une très belle langue, a souligné l'ampleur du défi, mais comme je vous disais, on sent que les vents changent. J'ai travaillé au ministère de l'Éducation, j'étais responsable de programmes, et quand vous parlez de pédagogie, je peux vous dire sincèrement que des efforts surhumains ont été faits pour créer cette réforme dont les assises sont solides en recherche.

Quand on parle de pédagogie, de ce qui est là, il y a peut-être eu des problèmes dans l'implantation, mais je ne travaillais pas en langue anglaise à ce moment-là. J'étais dans le domaine de l'éthique et de la culture religieuse; domaine encore très controversé. Oui. J'appuie les propos de M. Lamari. Je suis aussi consciente des contraintes, et j'espère voir une ouverture.

Senator Maltais: Mr. Lamari, regarding your report, we are going to set Quebec aside, because we are Canadian senators and our mandate is to bring about an improvement in second-language teaching in what I might call emerging environments in the other provinces.

The gist of your report can apply to Quebec, but if it were adapted a little bit, it could be extremely useful in the other provinces, for all of the Canadian francophonie. This is an important component you have brought us, which the superior council had not shared with us.

As a researcher, you have done exceptional work. I am sure you will not object to our using your report in order to make ours better, on the situation of the Canadian francophonie; similarly, earlier I asked Ms. Aziz to adapt what she is doing currently for the anglophone community so that it can be used for the francophone community outside of Quebec.

It was Roger de Bussy-Rabutin who said, “When you do not have what you love, you have to love what you have.” We are going to cherish you, because you have prepared an exceptional report and we are going to put it to very good use.

As for your report, Ms. Longpré, it was exceptional. Please know that we are going to put it to good use. On behalf of the Canadian francophonie, I thank you for your participation.

Mr. Lamari: With your permission, I would like to make a brief comment. There is no doubt that what we included in this report is but a part of the entire database we have. We will be pleased to share it, and are honoured to do so, and to develop some potential solutions with you.

That said, I would add that in New Brunswick — and we attempted to examine this — there is an intensive French program. We described a few elements in the report, among others the relationship between mother tongue and the second language, this time with material where the mother tongue was English and the second language was French.

[English]

Senator McIntyre: Mr. Lamari, I’m glad you mentioned New Brunswick because when I was young, learning a second language was full of fun and excitement. At home we spoke French, but at school and in the schoolyard we would speak both languages.

Today I speak both French and English, and I have to say that it is fun and very exciting to be able to speak both languages. I wish I could speak many more languages. I just want to stress this idea of having fun in learning and language. This is how you learn a language, by having fun, and as you mentioned, Ms. Aziz, imposing this is not the solution, as far as I’m concerned.

Le sénateur Maltais : Monsieur Lamari, en ce qui concerne votre rapport, nous allons laisser de côté le Québec, parce que nous sommes des sénateurs canadiens et que notre mandat est de voir à améliorer la situation de la langue seconde dans les milieux un peu émergents, dans les autres provinces.

Le sens de votre rapport peut s’appliquer au Québec, mais si on le retournait un peu, il pourrait drôlement nous servir dans les autres provinces, pour toute la francophonie canadienne. C’est là un élément important que vous avez apporté et dont le conseil supérieur nous a privés.

En tant que chercheur, vous avez fait un travail exceptionnel. Vous n’aurez certainement pas d’objection à ce que nous nous servions de votre rapport pour mieux préparer le nôtre, en ce qui a trait à la situation de la francophonie canadienne, comme j’ai demandé à Mme Aziz plus tôt de faire l’inverse de ce qu’elle fait présentement pour la communauté anglophone et de le faire pour la communauté francophone hors Québec.

C’est Roger de Bussy-Rabutin qui disait : « Quand on n’a pas ce qu’on aime, il faut aimer ce que l’on a. » Nous allons vous chérir, parce que vous avez fait un rapport exceptionnel et que nous allons drôlement nous en servir.

Quant à votre rapport, madame Longpré, il était exceptionnel. Sachez que nous allons le retenir. Je vous remercie de votre participation au nom de la francophonie canadienne.

M. Lamari : Si vous me permettez un petit commentaire rapidement. Il est certain que ce qu’on a inscrit dans ce rapport est une partie de toute la base de données dont on dispose. Nous sommes disposés à la partager et honorés de le faire, et de développer des pistes avec vous.

Cela dit, j’ajouterais qu’au Nouveau-Brunswick — et on a tenté d’examiner ce pendant —, il y a un programme français intensif. On a décrit quelques éléments dans le rapport, notamment en ce qui concerne la relation entre la langue maternelle et la langue seconde, cette fois-ci avec du matériel où la langue maternelle est l’anglais et la langue seconde est le français.

[Traduction]

Le sénateur McIntyre : Je suis content, monsieur Lamari, que vous ayez mentionné le Nouveau-Brunswick, parce que lorsque j’étais jeune, l’apprentissage d’une seconde langue était très amusant et passionnant. À la maison, nous parlions français, mais à l’école et dans la cour de récréation, nous parlions les deux langues.

Je parle aujourd’hui l’anglais et le français, et je dois dire que c’est amusant et très passionnant de pouvoir m’exprimer dans les deux langues. J’aurais souhaité en parler de nombreuses autres. Je tiens simplement à souligner le concept d’amusement associé à l’apprentissage et aux langues. C’est comme cela qu’on apprend une langue, en s’amusant et comme vous l’avez mentionné, madame Aziz, l’imposer n’est pas une solution.

Having said this, there are a variety of approaches to second-language instruction, such as core programs, intensive programs, immersion programs, linguistic environments and so on. In your opinion, what are the best approaches required to ensure effective second-language teaching, whether it is in Quebec or any of our provinces? Is it all of the above that I mentioned, or should we zero in on one particular approach?

Ms. Aziz: I have had the pleasure of looking at the ESL curriculum for Ontario, Alberta, of course Quebec, and also having read a report from Newfoundland on the teaching of language. I can only say to you, regardless of the amount of time that is spent, we have to get away from teaching the language in isolation. It is not only fun. It is the reading, the writing, the listening and the speaking, be it through starting with pictures, but it is the relevance, the authenticity and the pleasure, regardless of the language.

I was chair of the department that I worked in for 15 years, and we taught Spanish in exactly the same way: reading, writing, listening and speaking. I was in a French college. Unfortunately my francophone colleagues in the French department did not have quite as much success as we did. Many students did not finish CEGEP because they couldn't get through the grammar, the syntax and the literature. Very often these were the young men who were going to go out and perhaps repair your photocopy machine and didn't really care about Molière.

That would be my response to it. Regardless of the amount of time or the money, whatever program you are going to do, it has to be taught in a way where they will acquire and learn how to learn a language. We're not filling them up with vocabulary.

Mr. Lamari: I have a quick comment on that question. For sure having fun is a huge determinant of learning a language, but we have to nuance some situations. For instance, the age of kids when they are learning a second language is important. We asked this question of different directors and teachers. They tell us about eight to nine years old is the best age for acquiring this second language, mainly once the first language is quite constructed and understood very well.

Second, in my view, we have the chance to use new technologies. Web 2.0, the new platform, is helping nowadays in Quebec.

I have two children. They are using this technology and their English is progressing very well. I think we have the opportunity to perhaps invest more and help schools in acquiring this new technology in order to facilitate some tools dedicated to English kids particularly in francophone milieus.

Cela dit, différentes approches existent en matière d'enseignement de la langue seconde, je pense aux programmes de base, aux programmes intensifs, aux baigns linguistiques ou à l'immersion. À votre avis, quelles sont les meilleures approches pour un enseignement effectif de la langue seconde, que ce soit au Québec ou dans les autres provinces? Sont-elles toutes efficaces, où devrions-nous nous concentrer sur une approche en particulier?

Mme Aziz : J'ai eu la chance d'étudier le programme de l'enseignement de l'anglais langue seconde en Ontario, en Alberta et bien sûr au Québec et j'ai également lu un rapport de Terre-Neuve sur l'enseignement de la langue. Tout ce que je peux vous dire, c'est que, quel que soit le temps consacré à cet enseignement, il faut éviter d'enseigner la langue en vase clos. Il ne s'agit pas seulement de s'amuser, mais de lire, d'écrire, d'écouter et de parler, en commençant par utiliser des images, mais ce qui compte, c'est la pertinence, l'authenticité et le plaisir, quelle que soit la langue enseignée.

J'ai présidé le département dans lequel j'ai travaillé pendant 15 ans et nous avons enseigné l'espagnol exactement de la même façon, par la lecture, l'écriture, l'écoute et la parole. J'ai été dans un collège français. Malheureusement, mes collègues francophones du département de français n'ont pas réussi aussi bien que nous. Beaucoup d'étudiants ne sont pas arrivés à finir le cégep parce qu'ils n'arrivaient pas à maîtriser la grammaire, la syntaxe et la littérature. Très souvent, ces jeunes gens qui se destinaient à des métiers techniques ne se souciaient pas vraiment de littérature.

Ce serait ma réponse. Quel que soit le temps ou l'argent qu'on y consacre, le programme doit être enseigné de façon à pouvoir acquérir des connaissances et à apprendre la maîtrise d'une langue. Il ne s'agit pas exclusivement d'acquérir des mots de vocabulaire.

M. Lamari : J'ai une brève question à ce sujet. Certes, le plaisir est un énorme déterminant de la réussite, mais dans certains cas il faut faire des nuances. Par exemple, l'âge auquel on apprend une deuxième langue est important. Nous avons posé la question à des directeurs et enseignants, qui nous disent que le meilleur âge pour apprendre une langue seconde est entre huit et neuf ans, après avoir consolidé les acquis de la première langue.

Deuxièmement, nous avons à mon avis la chance d'avoir de nouvelles technologies. Ainsi la nouvelle plateforme Web 2.0 est aujourd'hui utile au Québec.

Mes deux enfants utilisent cette technologie et font beaucoup de progrès en anglais. Je pense que nous avons l'occasion d'investir davantage et d'aider les écoles à acquérir cette nouvelle technologie afin de mettre à leur disposition des outils mis au point pour des enfants de langue anglaise, particulièrement dans les milieux francophones.

The Chair: Thank you so much to our witnesses. Thank you, Ms. Longpré and Ms. Aziz, for your enthusiasm and sharing your professional experience with us. We could sense that enthusiasm in the way that you expressed yourself.

[*Translation*]

Mr. Lamari, Ms. Anstett, thank you for having shared this most interesting report with us. It will really help us in our study, and we thank you for your very astute comments.

Honourable senators, we are going to suspend our meeting for five minutes and continue in camera.

(The committee continued in camera without reporting.)

OTTAWA, Monday, February 23, 2015

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 5 p.m. to continue its study on best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality.

Senator Claudette Tardif (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I call this meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages to order. I am Claudette Tardif, senator from Alberta and chair of this committee. I would ask the senators to introduce themselves, starting to my left.

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

Senator McIntyre: Paul McIntyre from New Brunswick.

Senator Chaput: Maria Chaput from Manitoba.

The Chair: During this 41st Parliament, the members of this committee are examining language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality.

The goal of this study is to examine the existing policies, challenges and best practices that promote second-language learning in a country that has two or more official languages. In its study, the committee is examining both the Canadian perspective and the international perspective.

Our first witnesses are from the Official Languages and Bilingualism Institute of the University of Ottawa. This evening, we are pleased to welcome Richard Clément, director and associate dean, and Hilaire Lemoine, executive in residence. I would like to invite Mr. Clément and Mr. Lemoine to make their presentations, after which the senators will be asking questions.

Mr. Clément, the floor is yours.

La présidente : Merci beaucoup à nos témoins. Merci, madame Longpré et madame Aziz, de votre enthousiasme et de nous avoir fait part de votre expérience professionnelle. On sentait votre enthousiasme dans vos propos.

[*Français*]

Monsieur Lamari, madame Anstett, je vous remercie d'avoir partagé avec nous ce rapport des plus intéressants. Il nous permettra réellement d'appuyer notre étude, et nous vous remercions de vos commentaires très perspicaces.

Honorables sénateurs, nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes et nous reprendrons à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos sans transcription.)

OTTAWA, le lundi 23 février 2015

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour poursuivre son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

La sénatrice Claudette Tardif (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je déclare cette séance du Comité sénatorial permanent des langues officielles ouverte. Je suis Claudette Tardif, sénatrice de l'Alberta et présidente de ce comité. Je demanderais aux sénateurs de se présenter en commençant à ma gauche.

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, du Manitoba.

La présidente : Au cours de cette 41^e législature, les membres de ce comité examinent les politiques linguistiques et l'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

Le but de cette étude est d'examiner les politiques existantes, les défis et les bonnes pratiques qui favorisent l'apprentissage d'une deuxième langue dans les pays où il y a deux ou plusieurs langues officielles. Le comité, dans le cadre de son étude, examine à la fois la perspective canadienne et la perspective internationale.

Nos premiers témoins proviennent de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme de l'Université d'Ottawa. Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir M. Richard Clément, directeur et doyen associé, et M. Hilaire Lemoine, cadre en résidence. J'inviterais MM. Clément et Lemoine à faire leurs présentations; les sénateurs poseront ensuite des questions.

Monsieur Clément, la parole est à vous.

Richard Clément, Director and Associate Dean, Official Languages and Bilingualism Institute, University of Ottawa: Honourable senators, thank you for inviting the Official Languages and Bilingualism Institute — OLBI — of the University of Ottawa to contribute to your study on best practices for language policies and second-language learning in a context of linguistic duality or plurality.

I am Richard Clément, director of the OLBI, and here with me is Hilaire Lemoine, executive in residence at the University of Ottawa. My presentation will cover three points in particular. First, I will provide a short introduction of the Official Languages and Bilingualism Institute, its mission and its responsibilities; after that, I will review the activities of the OLBI on developing language policies and second-language learning. We actually feel that the features and activities of the OLBI could be used as a national template.

Finally, I will close by suggesting some actions that I believe could galvanize government action in official languages promotion and learning.

[English]

Created in 2007, the Official Languages and Bilingualism Institute set itself a mission to promote excellence and innovation in the fields of bilingualism and language acquisition.

OLBI is active in four areas: second-language teaching and teacher training; research in pedagogy, bilingualism, evaluation and language planning; testing and evaluation of language proficiency; development and promotion of products and services in Canada and internationally.

Second-language teaching and teacher training: OLBI offers second-language credit courses to the university's student population and is responsible for French immersion studies, which include more than 1,600 registered students this year, all years combined. OLBI is jointly responsible, with the Faculty of Education, for the programs in second-language teaching for which the twentieth anniversary was celebrated in 2013.

[Translation]

Since 2008, the OLBI has been the host of summer university for French as a second language teachers. This is an intensive professional development program for Canadian teachers of basic French, intensive French, enhanced French and French immersion. In September 2014, the OLBI launched its master's in bilingualism studies, the first of its kind in America.

The OLBI is proud of its Canadian Centre for Studies and Research on Bilingualism and Language Planning, also known as CCERBAL. This centre connects internationally recognized high-

Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme, Université d'Ottawa : Honorables sénateurs et sénatrices, je vous remercie d'avoir invité l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) de l'Université d'Ottawa à contribuer à votre étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

Je suis Richard Clément, directeur de l'ILOB, et je suis accompagné de M. Hilaire Lemoine, cadre en résidence à l'Université d'Ottawa. Ma présentation traitera de trois points en particulier. D'abord, je ferai une courte introduction de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, de sa mission et de ses responsabilités; ensuite, je passerai en revue avec vous les activités que l'ILOB mène en matière de développement des politiques linguistiques et d'apprentissage des langues secondes. Nous pensons en effet que ces caractéristiques et activités de l'ILOB pourraient servir de gabarit à une orientation nationale.

Enfin, je terminerai en vous proposant un certain nombre de pistes qui, selon moi, pourraient dynamiser l'action du gouvernement en matière de promotion et d'apprentissage des langues officielles.

[Traduction]

Créé en 2007, l'Institut des langues officielles et du bilinguisme s'est donné comme mission de promouvoir l'excellence et l'innovation en matière de bilinguisme et d'acquisition des langues.

L'ILOB est actif dans quatre domaines : l'enseignement des langues secondes et la formation des maîtres; la recherche dans les domaines de la pédagogie, du bilinguisme, de l'évaluation et de l'aménagement linguistique; la mesure et l'évaluation des compétences en langue; le développement et la promotion de produits et services au Canada et à l'international.

L'enseignement des langues secondes et la formation des maîtres : l'ILOB offre les cours crédités en langues secondes à la population étudiante de l'université, et est responsable du Régime d'immersion en français qui compte plus de 1 600 étudiants inscrits cette année, toutes années confondues. L'ILOB est coresponsable, avec la faculté d'éducation, des programmes en didactique des langues secondes, dont on a souligné le 20^e anniversaire en 2013.

[Français]

Depuis 2008, l'ILOB est l'hôte d'une université d'été pour les enseignants de français langue seconde. Il s'agit d'un programme intensif de développement professionnel pour les enseignants canadiens de français de base, de français intensif, de français enrichi et d'immersion en français. En septembre 2014, l'ILOB a lancé sa maîtrise en études du bilinguisme, la première de ce genre en Amérique.

L'ILOB est fier de son centre de recherches appelé le Centre canadien d'études et de recherche en bilinguisme et aménagement linguistique, qu'on connaît sous le sigle de CCERBAL. Ce centre

calibre researchers who work in the following areas: language learning, teaching and evaluation; bilingualism on a personal level as well as in the context of society in general; and linguistic policy, language planning and the politics of language. CCERBAL endeavours to be a national and international hub for the study and design of public policy on bilingualism and linguistic duality.

Since 2008, five international conferences have been organized. CCERBAL also organizes one-day symposiums, either at the university itself or as part of the international conferences, such as Languages without Borders (2013) of the Canadian Association of Second Language Teachers, and the World Congress of Modern Languages, which will take place in a few weeks in Niagara Falls.

[English]

Measures and evaluation: The Testing and Evaluation Sector of OLBI is a cutting-edge designer, user and administrator of language testing and evaluation instruments. These activities include, among others, the design, administration and updating of English and French as second-language proficiency tests for the University of Ottawa community and external clients; and the design and administration of the CanTEST and the TESTCan proficiency classification and evaluation instruments for university admission and professional accreditations.

Since 2008, the Testing and Evaluation Sector has provided language testing services to Canada Post Corporation to evaluate the oral language skills of current and future employees. More than 700 tests are processed every year in our call centres.

[Translation]

In 2012, the OLBI became a designated institution by the Centre international d'études pédagogiques de Paris for administering international French language proficiency tests, the DELF, Diplôme d'études en langue française, and the DALF, Diplôme approfondi de langue française.

The OLBI also has a development and promotion office. This sector's mission is to promote OLBI expertise in the areas already mentioned. It also acts as a broker for Canadian institutions and researchers to market Canadian products and services and to share best practices in the area of bilingualism and official languages.

Against this backdrop, a cooperation and liaison agreement was signed by the Council of Europe's European Centre for Modern Languages, the ECML, and the University of Ottawa, through the OLBI, to ensure closer contact between the ECML and Canadian researchers and to make the OLBI the contact point for the ECML. Since 2008, nearly 20 Canadian researchers

regroupe des chercheurs de haut niveau et d'envergure internationale qui œuvrent dans les domaines suivants : l'apprentissage et l'enseignement des langues et l'évaluation linguistique; le bilinguisme au plan personnel et au plan sociétal; les politiques linguistiques, l'aménagement linguistique et la politique des langues. Le CCERBAL se veut un pôle national et international pour la recherche et l'élaboration de politiques publiques en matière de bilinguisme et de dualité linguistique.

Depuis 2008, cinq colloques d'envergure internationale ont été organisés. Aussi, le CCERBAL organise des symposiums d'une journée, soit à l'université même ou soit dans le cadre de conférences internationales, tels le Congrès Langues sans frontières de l'Association canadienne des professeurs de langue seconde, en 2013, et le Congrès mondial des langues vivantes qui aura lieu dans quelques semaines à Niagara Falls.

[Traduction]

La mesure et l'évaluation : Le secteur Mesure et évaluation de l'ILOB est à l'avant-garde de la création, de l'application et de l'administration d'instruments de mesure et d'évaluation des compétences linguistiques. Ces activités comprennent, entre autres, l'élaboration, l'administration et la mise à jour de tests de compétences linguistiques en français et anglais langues secondes pour la communauté universitaire de l'Université d'Ottawa et les clients externes; l'élaboration et l'administration du CanTEST et du TESTCan, des instruments de classement et de mesure des compétences linguistiques pour l'admission universitaire et l'accréditation professionnelle.

Depuis 2008, le secteur Mesure et évaluation fournit les services d'évaluation linguistique à la Société canadienne des postes pour mesurer les habiletés langagières orales des employés actuels et futurs. Plus de 700 tests sont traités chaque année dans nos centres d'appels.

[Français]

En 2012, l'ILOB est devenu une institution désignée par le Centre international d'études pédagogiques de Paris pour l'administration des tests internationaux officiels de maîtrise de la langue française, soit le DELF (Diplôme d'études en langue française) et le DALF (Diplôme approfondi de langue française).

L'ILOB dispose également d'un bureau de développement et de promotion. Ce secteur vise à faire rayonner son expertise dans les domaines déjà mentionnés. Il agit également à titre de courtier pour le compte d'institutions et de chercheurs canadiens dans le domaine de la mise en marché de produits et services canadiens et du partage de meilleures pratiques en matière de langues officielles et de bilinguisme.

C'est dans ce contexte qu'un protocole de coopération et de liaison existe entre le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe et l'Université d'Ottawa, par l'entremise de l'ILOB. Il s'agit d'assurer des contacts plus étroits entre le CELV et les chercheurs canadiens et de faire de l'ILOB le point de contact du CELV. Depuis 2008, près de 20 chercheurs et

and experts have been involved in ECML works, which contributes to the development and improvement of second-language learning methods and teacher training in Canada.

As a member of the Inter-American Organization for Higher Education, on behalf of the University of Ottawa, the OLBI presides over the Inter-American Network for Language Education, which has a mandate to promote language learning in the Americas.

[English]

Since 2010, OLBI has been the principal partner of a language planning project funded by Foreign Affairs, Trade and Development Canada to support the Sri Lankan government in implementing its official languages policy in a post-conflict context.

In May 2015, OLBI will host the second conference of the International Association of Language Commissioners, entitled “Protecting Language Rights: Promoting Linguistic Pluralism.” This conference, chaired by the Commissioner of Official Languages of Canada, Mr. Graham Fraser, will bring together representatives from six countries, two Canadian provinces and three territories to discuss themes of common interest.

[Translation]

Let me now turn to the recommendations. Through its mission, the OLBI is always seeking initiatives that could exert a positive influence over second-language learning in Canada. It is against this backdrop that we would like to share some recommendations for your consideration and that of the Canadian government.

First, the Canadian government and provincial and territorial governments should mutually agree on a target to attain for the bilingualism level of the school system’s young graduates. This target must be realistic and, to be achieved, it must give rise to a review of second-language study programs inspired by a Canadian adaptation of the Common European Framework of Reference, the CEFR, for language teaching. A standardized Canadian language proficiency test should also be developed in cooperation with the provinces and territories and applied in each jurisdiction. The Council of Ministers of Education, Canada, the CMEC, has already ruled in favour of using such a framework for improving second-language programs in Canada.

[English]

Secondly, the Canadian and provincial governments would do well to create incentives to encourage high school graduates who have some proficiency in French as a second language to take post-secondary studies in French. For example, universities should be encouraged to offer programs of study in second languages based on the University of Ottawa’s immersion studies

experts canadiens ont été associés aux travaux du CELV, ce qui contribue au développement et à l’amélioration des méthodes d’apprentissage des langues secondes et à la formation des enseignants au Canada.

À titre de membre de l’Organisation universitaire interaméricaine, l’ILOB préside, au nom de l’Université d’Ottawa, le Réseau interaméricain de formation en langues, dont le mandat est de stimuler l’apprentissage des langues dans les Amériques.

[Traduction]

Depuis 2010, l’ILOB est partenaire principal d’un projet d’aménagement linguistique financé par Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, pour appuyer le gouvernement du Sri Lanka à mettre en œuvre sa politique sur les langues officielles dans un contexte post-conflit.

En mai 2015, l’ILOB sera l’hôte de la deuxième Conférence de l’Association internationale des commissaires linguistiques intitulée « Protéger les droits — promouvoir le plurilinguisme linguistique ». Cette conférence, sous la présidence du Commissaire aux langues officielles du Canada, M. Graham Fraser, réunira des représentants de six pays, deux provinces et trois territoires canadiens, pour discuter de thématiques d’intérêt commun.

[Français]

Passons aux recommandations. De par sa mission, l’ILOB est constamment à la recherche d’initiatives qui pourraient influencer positivement l’apprentissage des langues secondes au Canada. C’est dans ce contexte que nous aimerions vous faire part de quelques recommandations que nous soumettons à votre attention et à celle du gouvernement canadien.

Premièrement, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient convenir conjointement d’une cible à atteindre pour le niveau de bilinguisme chez les jeunes diplômés du système scolaire. Cette cible doit être réaliste et, pour être atteinte, elle devra donner lieu à une révision des programmes d’études en langues secondes inspirée d’une adaptation canadienne du Cadre européen commun de référence (CECR) pour l’enseignement des langues. Un test canadien standardisé de compétences linguistiques devrait également être développé en collaboration avec les provinces et territoires et mis en application dans chacune des juridictions. Le Conseil des ministres de l’éducation du Canada (CMEC) s’est déjà prononcé en faveur de l’application d’un tel cadre pour améliorer les programmes de langues secondes au Canada.

[Traduction]

Deuxièmement, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux auraient intérêt à créer des incitatifs pour encourager les diplômés du secondaire qui ont une certaine compétence en français langue seconde à poursuivre des études postsecondaires en français. À titre d’exemple, les universités devraient être encouragées à offrir des programmes d’études en

model. In the meantime, mobility scholarships could be offered to students of immersion programs registered at English-speaking universities who wish to continue their studies or a portion of their studies in French in a francophone or bilingual institution.

[Translation]

Third, learning both official languages should be available free of charge, at all times, and from anywhere in Canada to all Canadians who wish to learn the other official language. Self-guided learning programs could be developed and/or adapted to the Canadian context and placed online on the Internet. The learner could also have access to language monitors, in the form of a help line provided in each province and region by designated public and private teaching institutions. Language proficiency tests would be available online.

Lastly, the field of research in official languages in Canada needs to create succession and generate interest from young researchers. The OLBI envisions offering a summer program in research training led by a team of eminent Canadian researchers. This type of program could be included within the training and research priorities of the Social Sciences and Humanities Research Council.

Thank you for your attention. I will be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Clément. Mr. Lemoine, do you have any comments? Will you be able to help answer questions?

Hilaire Lemoine, Executive in Residence, Official Languages and Bilingualism Institute, University of Ottawa: Yes, of course.

The Chair: Thank you. We will now move on to the question period. The first question will be asked by Senator McIntyre, followed by Senator Maltais.

Senator McIntyre: Thank you for being here today. Mr. Clément, I see that you have worked on bilingualism in minority communities and on adapting the Common European Framework of Reference for Languages to the Canadian context. Mr. Lemoine, in going over your CV, I can see that you really have a good knowledge of the federal government's involvement in the various education initiatives in Canada and in Europe. So you are both in a good position to answer my two questions.

First of all, since this Senate committee has been conducting its study on best practices for language policies and second-language learning, we have heard a number of witnesses address a wide range of topics. Indeed, today, we are pleased to hear your point of view, from the perspective of a research institute.

langues secondes selon le modèle du Régime d'immersion de l'Université d'Ottawa. Dans l'intervalle, des bourses de mobilité pourraient être offertes à des étudiants des programmes d'immersion inscrits dans des universités anglophones et qui voudraient poursuivre leurs études ou une partie de leurs études en français dans un établissement francophone ou bilingue.

[Français]

Troisièmement, l'apprentissage des deux langues officielles devrait être offert gratuitement, en tout temps, partout au pays, et à tous les Canadiens qui désirent apprendre l'autre langue. Des programmes d'autoapprentissage pourraient être développés et/ou adaptés au contexte canadien et mis en ligne sur Internet. L'apprenant pourrait aussi avoir accès à des moniteurs de langue, sous forme d'une ligne d'aide offerte dans chacune des provinces et régions par des institutions d'enseignement désignées, publiques et privées. Des tests de compétences linguistiques seraient disponibles en ligne.

En dernier lieu, le domaine de recherche en langues officielles au Canada doit créer une relève et intéresser les jeunes chercheurs à ce secteur. L'ILOB envisage d'offrir un programme d'été de formation en recherche, dirigé par une équipe d'éminents chercheurs canadiens. Un tel programme pourrait s'inscrire dans les priorités de formation et de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines.

Je vous remercie de votre attention, et je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Clément. Monsieur Lemoine, avez-vous des commentaires? Vous pourrez aider à répondre aux questions?

Hilaire Lemoine, cadre en résidence, Institut de langues officielles et du bilinguisme, Université d'Ottawa : Oui, bien sûr.

La présidente : Merci bien. Nous passons maintenant à la période des questions. La première question sera posée par le sénateur McIntyre, suivi du sénateur Maltais.

Le sénateur McIntyre : Merci d'être présents, ici, aujourd'hui. Monsieur Clément, je note que vous avez travaillé sur la question du bilinguisme en milieux minoritaires et sur l'adaptation du Cadre européen commun de référence pour les langues dans le contexte canadien. Monsieur Lemoine, en repassant votre curriculum vitae, je constate que, décidément, vous possédez une bonne connaissance de la participation du gouvernement fédéral aux diverses initiatives en faveur de l'éducation à travers le Canada et en Europe. Vous êtes donc, tous les deux, bien placés pour répondre à mes deux questions.

Tout d'abord, depuis que ce comité sénatorial poursuit son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde, nous avons entendu plusieurs témoins aborder toute une gamme de sujets. Aujourd'hui, effectivement, nous sommes heureux d'entendre votre point de vue, c'est-à-dire le point de vue des instituts de recherche.

For about 40 years, the federal, provincial and territorial governments have been jointly supporting the learning of both languages. As you know, under the Constitution, the provinces and territories are responsible for education. Each one has put in place different teaching models to encourage second-language learning.

My question is this: are there provinces or territories that are performing better than others today? Are there provinces or territories where the challenges are greater?

Mr. Clément: That is a good question. You know, one of the problems we've encountered — and this comes out of interactions with CMEC — is the lack of standards in how the knowledge of students is assessed.

It isn't enough to say that things are going better in Manitoba and Ontario. It is difficult to answer that question without points of comparison. These programs are usually very different from each other and, as I said, we don't have standardized instruments.

If we are talking about the whole issue of French learning by the anglophone minority outside Quebec, the provinces nearest to Quebec, like Ontario and New Brunswick, have no difficulty finding good teachers. There is an abundance of good teachers. However, the farther from Quebec you get, the harder it is to find them. There is a dearth of good teachers, teachers with adequate training, and strictly in terms of number, as well. That is probably the first challenge.

The other challenge is obviously the students' motivation to learn the other language. When we have somewhat homogenous environments, from a linguistic perspective, that kind of motivation doesn't emerge clearly, unless the children are in environments that fundamentally support and value the learning of other languages. Note that it is entirely possible, but less likely to happen in a context where there is no immediate use of the other language.

Mr. Lemoine: Another challenge is continuity for students studying French as a second language in high school, for example. For individuals who do not see the possibility of continuing their studies and using the second language at the post-secondary level, we quite often see that it is difficult to keep them in these second-language programs after Grade 10.

Where there are fewer post-secondary French programs, there aren't many incentives for young people to continue working in French as a second language in Grade 11 and 12, often because they say it may affect their marks. That is why the post-secondary level is so important if we want to maintain some diligence, some continuity with high school students.

Depuis une quarantaine d'années, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux appuient conjointement l'apprentissage des deux langues. Comme vous le savez, en vertu de la Constitution, les provinces et les territoires sont responsables de l'éducation. Chacun a mis sur pied différents modèles d'enseignement qui visent à favoriser l'apprentissage de la langue seconde.

Ma question est la suivante : y a-t-il des provinces ou des territoires qui performant mieux que d'autres aujourd'hui? Y a-t-il des provinces ou des territoire où les défis sont plus nombreux?

M. Clément : C'est une bonne question. Vous savez, l'un des problèmes qu'on a constatés — et cela ressort des interactions avec le CMEC — c'est l'absence de standardisation dans la façon dont on évalue les connaissances des étudiants.

Il ne suffit pas de répondre que les choses vont mieux au Manitoba et en Ontario. Il est difficile de répondre à cette question en l'absence de points de comparaison. Ce sont des programmes qui sont habituellement très différents les uns des autres et, comme je l'ai dit, on n'a pas d'instruments standardisés.

Si on parle de toute la question de l'apprentissage du français par la majorité anglophone à l'extérieur du Québec, les provinces les plus proches du Québec, comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, n'ont pas de difficulté à trouver de bons professeurs. Il y a une abondance de bons professeurs. Toutefois, plus on s'éloigne du Québec, moins on risque d'en trouver. Il y a une pénurie de bons professeurs, de professeurs formés de façon adéquate, strictement au niveau du nombre aussi. C'est probablement le premier défi.

L'autre défi est évidemment celui de la motivation des étudiants à apprendre l'autre langue. Lorsqu'on a des milieux plutôt homogènes au point de vue linguistique, ce type de motivation n'émerge pas de façon évidente, à moins que les enfants soient dans des milieux qui appuient et qui valorisent de façon fondamentale l'apprentissage des autres langues. Remarquez bien que c'est entièrement possible, mais moins probable de se produire dans un contexte où il n'y a pas d'utilisation immédiate de l'autre langue.

M. Lemoine : Un autre défi qui se pose est celui de la continuité pour l'élève qui étudie le français langue seconde, par exemple, au niveau secondaire. Pour les gens qui ne voient pas la possibilité de poursuivre au niveau postsecondaire et d'utiliser au moins la langue seconde au niveau postsecondaire, on se rend compte bien souvent qu'il est difficile de les retenir dans ces programmes de langue seconde après la dixième année.

Là où on retrouve peu de programmes en français au niveau postsecondaire, il n'y a pas beaucoup d'incitatifs pour les jeunes de continuer à travailler en français langue seconde, en onzième et douzième années, au risque, souvent, à ce qu'ils disent, d'affecter leurs notes scolaires. C'est pourquoi le niveau postsecondaire est si important si on veut maintenir une certaine assiduité, une certaine continuité chez les étudiants au niveau secondaire.

Senator McIntyre: Now, I see that a number of countries in Europe have put education systems in place to promote second-language learning. I'm thinking here of the Common European Framework of Reference for Languages, better known as Erasmus.

Do some countries perform better than others when it comes to teaching languages? Do you think that our Canadian post-secondary institutions should adopt the European framework as a tool to establish language proficiency levels?

Mr. Clément: The question of comparing countries is coming up again, and it is difficult to provide an answer because of the lack of standardized testing. However, the European community's adoption of the common framework has ensured that all these countries have certain barometers, certain comparable standards from place to place. I spoke about the DELF-DALF, a test that was built on the European framework model, with the ideas of the European framework, but that is adapted to France mainly. Other DELF-DALF tests have been developed. They aren't called DELF-DALF. There's certainly an Italian one, a Polish one, and so on. They are not as well-known.

Once again, I will answer the question about the places where second languages are better learned. Well, places where students are likely to have direct contact or a particular use for the language. There also must be positive attitudes about the language and the people who speak the language. There also have to be opportunities for contact and a sense that the language can be used to think and provide information.

I can't give you a straight answer to your question as far as comparing countries is concerned. It's something that the Europeans have difficulty with, themselves. Based on our contacts with the ECML in Graz, they don't make these kinds of comparison. Instead, they cooperate in order to develop shared pedagogical material under the European framework. The idea of using the European framework in Canada has been around for many years now. Initially, there was some hesitation about importing a European tool, but based on the studies of our colleague Larry Vandergrift, it seems that it is quite possible to adapt the European framework to the Canadian context.

The European framework has qualities that would enable us to develop pedagogical instruments that are much more modern compared with what we are currently doing when it comes to language pedagogy. The framework has been thought about carefully for dozens of years, and a lot of new ideas have been incorporated in connection with our expectations of students. Do we impose criteria on them? Not necessarily. For example, does the European framework have what we call the language portfolio? In other words, the relationship that students have with their ability to use one or more languages at the various levels.

Le sénateur McIntyre : Maintenant, je remarque qu'en Europe, plusieurs pays ont mis en place des systèmes d'éducation pour promouvoir l'apprentissage d'une langue seconde. Je pense ici au Cadre européen commun de référence pour les langues, mieux connu sous le nom Erasmus.

Est-ce que certains pays performent mieux que d'autres en matière d'enseignement des langues? Pensez-vous que nos établissements postsecondaires canadiens devraient adopter le cadre européen comme outil pour établir les niveaux de compétence en langue?

M. Clément : La question de comparaison des pays revient encore et il est difficile d'y répondre, en raison, justement, de l'absence de tests standardisés. Néanmoins, l'adoption par la communauté européenne du cadre commun a fait en sorte que tous ces pays se sont donné certains barèmes, certains standards comparables d'un endroit à l'autre. J'ai parlé du DELF-DALF. C'est un test qui a été bâti sur le modèle du cadre européen, avec les idées du cadre européen, mais qui est adapté à la France principalement. D'autres DELF-DALF ont été développés. Ils ne se nomment pas DELF-DALF. Il y en a certainement en italien, en polonais, et ainsi de suite. Ceux-ci sont moins bien connus.

Encore une fois, je répondrai à la question à savoir quels sont les endroits où les langues secondes sont les mieux apprises ainsi. Ce sont dans des milieux susceptibles de fournir aux étudiants un contact direct ou une utilité particulière pour la langue. Il doit aussi y avoir des attitudes positives à l'égard de la langue et du peuple qui parle cette langue. Il faut aussi des occasions de contact et un sentiment que cette langue puisse être utilisée pour penser et pour transmettre de l'information.

Je ne répondrai pas franchement à votre question de comparaison entre les pays. C'est une chose que les Européens font difficilement eux-mêmes. Dans la mesure de nos contacts avec le CELV à Graz, ils ne font pas ce genre de comparaisons. Ils vont plutôt coopérer en vue du développement de matériel pédagogique commun sous le cadre européen. L'idée d'implanter le cadre européen chez nous est présente depuis plusieurs années maintenant. Au départ, il y avait une certaine réticence à importer un outil européen, mais à la suite des études de notre collègue Larry Vandergrift, il semble qu'il soit tout à fait possible d'adapter le cadre européen à la situation canadienne.

Le cadre européen a des qualités qui nous permettraient de développer des instruments pédagogiques qui sont beaucoup plus modernes que la façon dont on utilise la pédagogie pour les langues à ce moment-ci. C'est un cadre qui a été bien pensé pendant des dizaines d'années et dans lequel on a intégré beaucoup d'idées nouvelles par rapport à nos attentes envers les étudiants. Est-ce qu'on leur impose des critères? Pas nécessairement. Est-ce que, par exemple, avec le cadre européen vient ce qu'on appelle le portfolio de langues? C'est-à-dire le rapport que l'étudiant a avec sa capacité d'utiliser une ou plusieurs langues à des niveaux différents.

For example, we tried to get rid of the idea that someone is only bilingual or trilingual if that person can speak all the languages perfectly, since that isn't the case. That is what we are trying to convey to young people. They can be at a certain level in one language and at another in another language, but that isn't a bad thing, provided they continue. So there is a motivational effect in the European framework that that would make it logical to use in Canada.

That would also eventually make it possible to standardize tests that would enable us to make the kind of comparisons that you are asking me to make.

Senator McIntyre: Thank you. Mr. Lemoine, do you have anything to add?

Mr. Lemoine: Yes. I would add that if Europe decided to start working some 20 years ago on establishing a common framework, it is for the same reasons or the same challenges as Canada, which has 13 education departments, and 13 ways of teaching a second language, with some curriculums that are good, some that aren't as good, but that are not necessarily standardized from one province to the next, and that's sort of what the ECML noted. When the ECML saw the study that was prepared by Dr. Vandergrift that essentially addressed the applicability of the European framework in a Canadian context, there was consensus around the table that, indeed, it is a very worthwhile tool for Canada. However, at the same time, the ECML does not have the authority to tell the provincial governments or the education departments whether to use it, and the position was that it is a good tool, a worthwhile tool, and it was up to them to decide whether they wanted to implement it.

So the challenge here in Canada, just as in Europe, is that there is no federal education department, for example, that can impose such a framework. I'm not saying that we need a federal education department. What I'm saying is that this creates problems when the time comes to put in place a series of second-language programs that vary, often from one province to the next. For example, a student in Grade 7 who leaves Alberta to go to Nova Scotia and wants to continue with his or her second-language courses will see that the curriculum is not necessarily the same in Nova Scotia. That makes mobility a little more difficult.

The European framework set a kind of standard for the proficiency level that should be reached at the end of each school year. Theoretically, it seems simple, but in practice, it is extremely complicated to put in place, given our situation in Canada.

Senator Maltais: Gentlemen, thank you for being here today, and thank you very much for your expertise.

Par exemple, on a essayé de laisser tomber l'idée qu'une personne est seulement bilingue ou trilingue si elle peut parler toutes les langues parfaitement, puisque ce n'est pas le cas. C'est ce qu'on essaie d'implanter dans la tête des jeunes. Ils peuvent être à un certain niveau dans une langue et à un autre niveau dans une autre langue, mais ce n'est pas grave, pourvu qu'ils continuent. Ainsi, il y a un effet motivationnel par l'approche du cadre européen qui fait qu'il serait logique de l'utiliser au Canada.

Cela permettrait aussi éventuellement de standardiser des tests qui nous permettraient le genre de comparaison que vous me demandez de faire.

Le sénateur McIntyre : Merci. Monsieur Lemoine, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Lemoine : Oui. J'ajouterais que, si l'Europe a décidé de se lancer il y a déjà peut-être 20 ans dans l'établissement d'un cadre commun, c'est pour les mêmes raisons ou les mêmes défis que ceux du Canada, qui a 13 ministères de l'Éducation, et 13 façons d'enseigner une langue seconde; avec des curriculums qui sont pour certains bons, certains moins bons, mais qui ne sont pas nécessairement standardisés d'une province à l'autre, et c'est un peu ce que le CMEC a constaté. Quand le CMEC a vu l'étude qui avait été préparée par le Dr Vandergrift qui traitait essentiellement de l'applicabilité du cadre européen dans un contexte canadien, il y a eu consensus autour de la table pour dire que, effectivement, c'est un instrument fort intéressant pour le Canada. Cependant, en même temps, le CMEC n'a pas l'autorité de dicter aux gouvernements provinciaux, aux ministères de l'Éducation de l'utiliser ou non, et la position a été la suivante : « C'est un bon outil. C'est un outil intéressant, à vous de décider si vous voulez le mettre en œuvre ou non. »

Alors, c'est ce qui fait que le défi au Canada, comme c'était le cas en Europe, est qu'il n'y a pas de ministère de l'Éducation, par exemple, au niveau national qui soit en mesure d'imposer un tel cadre. Je ne suis pas en train de dire qu'il nous faut un ministère de l'Éducation national. Ce que je dis, c'est que cela crée une difficulté lorsque vient de temps de mettre sur place une série de programmes de langues secondes qui varient souvent d'une province à l'autre. Par exemple, un étudiant de septième année qui quitte l'Alberta pour aller en Nouvelle-Écosse et qui veut poursuivre ses cours de langue seconde va s'apercevoir que ce n'est pas nécessairement le même curriculum, que le niveau atteint après une septième année en Alberta n'est pas nécessairement celui qui est attendu en Nouvelle-Écosse. Cela rend la mobilité un peu plus difficile.

Le cadre en Europe a établi une espèce de standard par rapport au niveau de compétence qui devrait être atteint à la fin de chaque année scolaire. Théoriquement, cela semble simple, mais en pratique, c'est extrêmement compliqué à mettre en place, étant donné la situation que l'on connaît au Canada.

Le sénateur Maltais : Messieurs, merci d'être présents aujourd'hui et merci beaucoup de votre expertise.

First of all, I would like to congratulate you for the master's program in bilingualism. You really are the only ones to do it. You just spoke about the European parliament. I was there three weeks ago and, of course, we spoke about the University of Ottawa, which is one of the best in this area.

The Council of Europe is a fiasco when it comes to languages. You have to have been there a few times to see that there is no agreement on a common language. There are eight or nine translations. The French speak English, and the English speak Italian. It is very complicated. Do you know that I was the only one to speak in French? I was in Strasbourg, France. That's just to show you that they have a serious problem, too.

You know, to be practical, let's step out of your university and onto the street. To learn a language other than your mother tongue, you need to have an interest. It's like making money with a dollar; it has to accrue interest. We know it's difficult to learn another language, and so there has to be interest to do so.

What are the interests of francophones in Canada outside Quebec? What would motivate a young person to learn a language other than French if that person's mother tongue is English? There's a solution, and it comes from Spain, where there are four languages: Castilian Spanish, Catalan, Basque and Galician. There is no federal education department, but there is a department delegated to the constituent provinces. The industry dictates that to work, people have to speak Spanish. The young people have an interest. Someone who lives in Majorca who goes to Cadiz or Cordoba to take a mechanics course for fishing boat motors must speak Spanish. There is an interest there. Has there been any research done in Canada to determine what interest a young anglophone in Alberta has in speaking French?

From a program that aired last week on Unis, a new television channel that carries French-language programs from every Canadian province, I learned that the chief blacksmith of the Stampede is a francophone from Ontario. His problem was finding someone he could speak French with. He wanted to keep his French because he is francophone. He asked the same question I am asking you: what interest do young Albertans have in learning French?

Mr. Clément: Are you asking me?

Senator Maltais: Yes.

Mr. Clément: That's an interesting question. In fact, as a professor, motivation is my area of research. When I started my doctoral studies in 1973, my dissertation supervisor received a grant of \$75,000 a year, which was enormous for the time, from the Secretary of State to conduct a national study on the motivation of young people to learn French as a second language.

Dans un premier temps, j'aimerais vous féliciter pour le cours de la maîtrise sur le bilinguisme. Vous êtes vraiment les seuls à le faire. Vous parliez tout à l'heure du Parlement européen. J'y étais il y a trois semaines et, bien sûr, nous avons parlé de l'Université d'Ottawa qui est l'une des meilleures dans ce domaine.

Le Conseil de l'Europe, sur le plan linguistique, est un fiasco. Il faut y être allé à quelques reprises pour s'apercevoir qu'on ne peut pas s'entendre sur une langue commune. Il y a huit ou neuf traductions. Les Français parlent anglais et les Anglais parlent l'italien. C'est très compliqué. Savez-vous que j'étais le seul à faire des interventions en français? J'étais à Strasbourg, en France. C'est pour vous dire qu'ils ont un grave problème également.

Vous savez, pour être pratico-pratique, on va descendre un peu d'un étage de votre université pour aller dans la rue. Pour apprendre une autre langue que notre langue maternelle, il faut avoir un intérêt. C'est comme faire des profits avec une piastre; il faut que ça rapporte de l'intérêt. On sait qu'il est difficile d'apprendre une autre langue, il faut donc avoir un intérêt.

Quels sont les intérêts des francophones hors Québec au Canada? Quel serait l'intérêt motivateur d'un jeune à apprendre une autre langue que le français si sa langue maternelle est l'anglais? Une solution existe et elle provient de l'Espagne. En Espagne, il y a quatre langues : l'espagnol (castillan), le catalan, le basque et le galicien. Il n'y a pas de ministère national de l'Éducation, c'est un ministère délégué aux provinces composantes. L'industrie dicte que pour travailler, il faut parler l'espagnol. Là, les jeunes ont un intérêt. Le résident de l'île de Majorque qui va à Cadix ou Cordoue pour suivre un cours de mécanicien pour les moteurs de bateaux de pêche doit parler espagnol. Il y a là un intérêt. A-t-on fait une recherche au Canada pour savoir quel serait l'intérêt d'un jeune anglophone de l'Alberta de parler français?

Dans une émission diffusée la semaine dernière sur la nouvelle chaîne de télévision Unis, qui regroupe des émissions francophones de toutes les provinces canadiennes, j'ai appris que le forgeron en chef du Stampede est francophone et originaire de l'Ontario. Son problème était de trouver quelqu'un avec qui parler français. Il avait envie de conserver son français, parce que c'est un francophone. Il se posait la même question que je vous pose : quels sont les intérêts des jeunes Albertains d'apprendre le français?

M. Clément : Vous me posez la question?

Le sénateur Maltais : Oui.

M. Clément : Cette question est intéressante. En fait, mon domaine de recherche en tant que professeur est la motivation. Dès mes premières années d'études de doctorat en 1973, mon directeur de thèse avait reçu un octroi, énorme pour l'époque, de 75 000 \$ par année du secrétariat d'État afin de mener une étude nationale sur la motivation des jeunes à apprendre le français langue seconde.

Obviously, the first answer that's given is that it's about instrumental motivation; in other words, "what am I going to do with this." The reasons are very pragmatic. Obviously, these pragmatic reasons wither away in an environment where there is no concrete application for the language. We found out that what distinguishes students who succeed in French from those who do not — and there was an enormous interest in the immersion programs that were beginning to emerge — was the students who had developed very positive attitudes toward the francophonie in general, in francophones, their way of life and so on. It was those students who usually came from families where this kind of interest in languages already existed and encouraged their interest in learning French as a second language. This research has never been refuted, but over time, we have slightly changed how we talk and, with the development of new motivation models, we have started talking about three things that I think are important.

In fact, these three aspects are probably the basic motivations in any area. The first motivation has to do with proficiency and the feeling of being proficient. It is important to satisfy people's feeling of proficiency. Learning another language, a language that may make it possible to read, watch, listen and interact in another language contributes to an individual's feeling of proficiency. This affects how people feel and their definition of themselves.

The other aspect is the issue of independence. Do you want to encourage young people to be independent? Being able to use another language means you are no longer at the mercy of someone who has to translate for you. There are many other ways of increasing an individual's autonomy, and language is one of them.

The third basic motivation that must be satisfied for individuals to develop is the matter of membership and belonging. Once again, learning a language contributes to this feeling of belonging.

I'm sorry for the lecture.

Senator Maltais: No, it was fine. I now have a very quick question for Mr. Lemoine.

Could we say that, from the 1970s to the present, there has been a high point, and that now we may be not coasting exactly, but not far from it? Do young people in Canada feel more universal than just Canadian?

Let me explain. Given all the free-trade agreements that have been concluded and all the groups of countries forming communities, such as the European Union — we are seeing this in the Asia-Pacific and South America, as well, where countries tend to group together to form large communities — do our young Canadians consider themselves more part of an international openness rather than of a national culture?

Évidemment, la première réponse qui est donnée, c'est la motivation instrumentale, c'est-à-dire : « Qu'est-ce que je vais faire avec cela », soit des raisons très pragmatiques. Évidemment, ces raisons pragmatiques s'émeussent dans un milieu où la langue n'a pas d'usage pragmatique. Nous avons trouvé que ce qui distinguait les étudiants qui réussissaient en français de ceux qui ne réussissaient pas — et il y avait quand même un intérêt énorme pour les programmes d'immersion qui étaient en train d'émerger —, c'était les étudiants qui avaient développé des attitudes très positives à l'égard de la francophonie en général, des francophones, de leur façon de vivre et ainsi de suite. Ce sont des étudiants qui venaient habituellement de familles où ce genre d'intérêt pour les langues existait déjà et nourrissait leur intérêt pour l'apprentissage du français comme langue seconde. Ces recherches n'ont pas été démenties, mais avec le temps, on a changé un peu notre façon de parler et, avec le développement de nouveaux modèles sur le plan de la motivation, on s'est mis à parler de trois choses qui me semblent importantes.

En fait, ces trois aspects sont probablement les motivations fondamentales à agir dans n'importe quel milieu. La première motivation a trait à la compétence et au sentiment de compétence. Il faut satisfaire le sentiment de compétence des gens. Le fait d'apprendre une autre langue, une langue qui peut permettre de lire, de regarder, d'écouter, d'interagir dans une autre langue contribue au sentiment de compétence de l'individu. Cela affecte la façon dont il se sent et sa définition de lui-même.

L'autre aspect est la question de l'autonomie. Vous voulez promouvoir l'autonomie des jeunes? Le fait de pouvoir utiliser une autre langue signifie qu'on n'est plus à la merci de quelqu'un qui soit obligé de traduire pour nous. Il y a beaucoup d'autres façons d'augmenter l'autonomie des gens, mais la langue en est une.

La troisième motivation fondamentale qui doit être satisfaite pour que les individus se développent est la question d'affiliation et d'appartenance. Encore là, l'apprentissage d'une langue contribue à ce sentiment d'appartenance.

Je m'excuse pour le cours.

Le sénateur Maltais : Non, c'était très bien. Je vais maintenant m'adresser à M. Lemoine de façon très brève.

Depuis les années 1970 jusqu'à maintenant, pourrait-on dire qu'il y a eu, à un moment donné, un « *high* » et que maintenant, on n'est peut-être pas sur le neutre, mais pas loin? Les jeunes, au Canada, se sentent-ils plus universels que canadiens?

Je m'explique. Compte tenu de tous les traités de libre-échange qui sont conclus et de tous les regroupements de pays qui forment des communautés, telle l'Union européenne — on constate ce phénomène aussi en Asie-Pacifique ou en Amérique du Sud, où les pays ont tendance à se regrouper pour former de grandes communautés —, nos jeunes Canadiens se considèrent-ils davantage en fonction d'une ouverture internationale qu'en fonction d'une culture nationale?

Mr. Lemoine: I would say so. Today, thinking about my daughter, I think she feels like most young people her age who have finished university, a little like a citizen of the world, or someone who loves Canada and can say that Canada is beautiful, that we have a beautiful, great country, but that there are other things in the world. Certainly, in that context, language becomes important, if you want to visit Spain, Germany, Morocco, Saudi Arabia, or elsewhere. Basically, there is this new culture among young people.

However, I would like to add a comment. It is important to remember that, even if in recent years there has been a sort of ceiling, as you said, in the rate of bilingualism among Canadians, that 17 per cent to 18 per cent of people identify themselves as being bilingual today, whereas 25 or 30 years ago, it was 15 per cent, we aren't talking about a huge increase. This feeling of belonging and this sense of motivation when it comes to a language begins at school. We have noted, and studies have shown, that students who do not feel that they are doing well in learning a second language, such as French as a second language, is not very motivated to continue learning at school.

Why do students feel that they are not performing well? It isn't because one student is less intelligent than another; I don't think enough time and energy has been invested in our educational programs and in our second-language learning programs at school. We haven't invested enough in teacher training. It isn't easy to find teachers of second languages, French as a second language, outside certain areas closer to Quebec and where there is a smaller francophone population. It isn't easy to find teacher who could encourage this motivation and interest in language. These teachers need to be found and trained.

A number of regions are still using grammar-based learning methods, which have been in use for 20 or 25 years. It's not what young people want to learn. Grammar is important, but they want to learn to speak and to communicate. This in a way explains why immersion is so popular. But there are 300,000 students in immersion out of 5 million; that's not how we're necessarily going to increase the rate of bilingualism. I'm much more worried about the 4.7 million others who are in programs that differ from province to province, from one school board to another, and from one school to another, because teachers may not have the qualifications they should. There's no magic formula; we don't just wake up one morning and suddenly learn a language.

Senator Maltais: It takes motivation.

In wrapping up, Mr. Clément and Mr. Lemoine, don't you think that learning a second language must originate in the family core, regardless of the language, be it French or English?

M. Lemoine : Je dirais que oui. Aujourd'hui, quand je pense à ma fille, je crois qu'elle se sent comme la plupart des jeunes de son âge sortis de l'université, un peu comme une personne du monde, c'est-à-dire une personne qui aime et est capable de dire que le Canada, c'est beau, qu'on a un beau grand pays, mais qu'il y a autre chose dans l'univers. Il est sûr que dans un tel contexte, l'élément de la langue devient important, qu'on veuille aller en Espagne, en Allemagne, au Maroc, en Arabie saoudite ou ailleurs. Effectivement, il y a cette nouvelle culture chez les jeunes.

J'aimerais toutefois ajouter un commentaire. Il ne faut pas négliger ce qui suit : même si on a remarqué depuis les dernières années une espèce de plafonnement, comme vous le dites, dans le taux de bilinguisme des Canadiens, qu'il s'agisse d'une proportion de 17 ou 18 p. 100 de gens qui s'identifient comme étant bilingues aujourd'hui, alors qu'il y a 25 ou 30 ans, il s'agissait d'une proportion de 15 p. 100, on ne parle pas d'une forte augmentation. Je continue à dire que ce sentiment d'appartenance et ce sentiment de motivation, par rapport à une langue, commencent à l'école. On a remarqué, et les études le démontrent, qu'un élève qui ne se sent pas performer dans l'apprentissage d'une langue seconde, comme en français langue seconde, n'est pas très motivé pour continuer à l'apprendre à l'école.

Comment se fait-il qu'un élève ne se sente pas performer? Ce n'est pas parce qu'un élève est moins intelligent qu'un autre; je pense que l'on n'a pas investi assez de temps et d'énergie dans nos programmes scolaires et dans nos programmes d'enseignement des langues secondes à l'école. On n'a pas investi suffisamment dans la formation des maîtres. Il n'est pas facile de trouver des professeurs de langue seconde, français langue seconde, à l'extérieur de certains endroits plus près du Québec et où il y a une population francophone un peu plus nombreuse. Il n'est pas facile de trouver des professeurs qui pourront inculquer cette motivation et cet intérêt pour la langue. Il faut les trouver et les former, ces professeurs.

Aussi, dans plusieurs régions, on utilise encore des méthodes d'apprentissage basées sur la grammaire, sur ce qu'on faisait il y a 20 ou 25 ans. Ce n'est pas ce que les jeunes veulent apprendre. C'est important la grammaire, mais ils veulent apprendre à parler et à communiquer. Cela explique un peu aussi pourquoi l'immersion est si populaire, mais l'immersion, c'est 300 000 étudiants sur 5 millions; ce n'est pas ainsi qu'on va nécessairement augmenter le taux de bilinguisme. Je m'inquiète donc beaucoup plus des 4 700 000 autres, finalement, qui sont dans des programmes assez inégaux d'une province à l'autre, d'une division scolaire à l'autre et d'une école à l'autre, parce que l'enseignant n'a peut-être pas les qualifications qu'il devrait avoir. Il n'y a pas là de magie; on n'apprend pas une langue en se levant le matin.

Le sénateur Maltais : Cela prend de la motivation.

En terminant, ne croyez-vous pas, messieurs Clément et Lemoine, que l'apprentissage d'une seconde langue doit provenir d'abord du noyau familial, peu importe la langue, qu'il s'agisse du français ou de l'anglais?

Don't you think that parents should really express that willingness in the home? Is it still true that the family core bears the torch that can spread bilingualism in Canada?

Mr. Clément: Yes, without hesitation. That is true. Children very quickly recognize who is or is not part of their own group. Socialization of children at a very young age is extremely important when it comes to being open to something foreign, something different, and it is absolutely essential that this happen at a very young age.

Mr. Lemoine: That is why it is important to start language teaching at a very young age at school. We have a small problem with children who become teenagers and enter high school. The parents have less and less control over these young people, and we need to find motivation for these young people, motivation that may be different from what is being promoted in the family home or by the parents.

Senator Maltais: I am certain that Senator Chaput will be able to indicate this motivation. Thank you. It was very interesting.

Senator Chaput: Thank you, my honourable colleague, for your trust. Some of my questions have already been addressed, but I would like to obtain some additional information.

You spoke about the European framework. If Canada is interested, it could become a model that Canada could use and that could be consistent, one pan-Canadian framework or policy. We do know that education comes under provincial jurisdiction so, to do this, the provinces and territories would have to want it. Is that right?

How can we motivate the provinces and territories to be interested in it so that we can eventually develop a pan-Canadian policy or framework that would resolve the problem of not being able to compare education programs from province to province because the standards are different? How could we motivate the provinces and territories when it comes to this problem?

Mr. Clément: So far, our interactions have been limited to employees with the Council of Ministers of Education. What we tried to do — and I don't have a definitive answer for you — was to tell them that the evidence is there. If this framework is adopted generally, the quality of teaching would increase. Language training could then be standardized across Canada and, as a result, there would be all kinds of advantages for mobility. It seems to me that the mobility argument should interest the education ministers. There would also be more diverse and extensive pedagogical methods, simply because the 10 provinces and territories would be working together.

Would there be a more focused effort than there has been so far? I think we need to sell these two ideas. That's what came to mind right now.

Ne croyez-vous pas qu'il faut que la volonté soit bien exprimée dans le foyer de la part des parents? Est-ce encore vrai que le noyau familial est le petit flambeau qui peut faire rayonner le bilinguisme au Canada?

M. Clément : Je n'ai aucune hésitation à vous répondre que oui, c'est exact. Les enfants reconnaissent très rapidement ce qui fait partie de leur propre groupe ou ce qui n'en fait pas partie. La socialisation de l'enfant en bas âge est extrêmement importante dans l'ouverture à ce qu'est un étranger, dans l'ouverture à l'autre, et il est absolument essentiel que cela se passe très jeune.

M. Lemoine : D'où l'importance de commencer en très bas âge la formation linguistique à l'école. On a un petit problème avec les enfants qui deviennent adolescents et qui entrent au niveau secondaire. Les parents ont de moins en moins de poigne sur ces jeunes, et il faudra trouver pour ces jeunes des motivations qui ne sont peut-être pas celles qui émanent du milieu familial ou des parents.

Le sénateur Maltais : Je suis sûr que la sénatrice Chaput pourra vous indiquer cette motivation. Merci, c'était fort intéressant.

La sénatrice Chaput : Merci, cher collègue, de votre confiance. Certaines de mes questions ont déjà été abordées, mais j'aimerais obtenir des compléments d'information.

Vous avez parlé du cadre européen qui pourrait, si le Canada le voulait, devenir un modèle qui pourrait être utilisé au Canada et qui pourrait être cohérent : un cadre ou une politique pancanadienne. On sait très bien que l'éducation est de compétence provinciale, alors, pour ce faire, il faudrait que les provinces et les territoires le veuillent. N'est-ce pas?

Comment pourrait-on motiver les provinces et les territoires à s'y intéresser afin que l'on puisse se doter, à un moment donné, d'une politique pancanadienne ou d'un cadre qui réglerait la difficulté de ne pouvoir comparer les programmes d'éducation d'une province à l'autre, parce les standards sont différents? Comment pourrait-on motiver les provinces et les territoires en ce qui concerne cette problématique?

M. Clément : Nos interactions se sont jusqu'à présent limitées au personnel du Conseil des ministres de l'Éducation. Ce qu'on a cherché à faire — et je n'ai pas de réponse définitive pour vous —, c'est de leur dire que l'évidence est là; si ce cadre est adopté et qu'il y a adoption générale du cadre, la qualité de la pédagogie sera améliorée et il sera possible, à ce moment-là, de standardiser l'enseignement des langues à travers le Canada, ce qui donnerait toutes sortes d'avantages en matière de mobilité par la suite. Il me semble que l'argument de la mobilité devrait intéresser les ministres de l'Éducation. Il s'agirait aussi de pouvoir dépendre de méthodes pédagogiques plus diversifiées et plus élaborées, justement parce que les 10 provinces et les territoires travailleraient ensemble.

Est-ce un effort mieux orienté qu'il ne l'a été jusqu'à présent? Je crois qu'il faudrait essayer de vendre ces deux idées. C'est ce qui me vient à l'esprit pour le moment.

Senator Chaput: As far as you know, have the provinces and territories discussed this?

Mr. Clément: I don't think so.

Senator Chaput: Mr. Lemoine, do you have anything to add?

Mr. Lemoine: There haven't been many discussions between the provinces, except in the context of CMEC, when the committee members looked into the framework and whether it could be applied in Canada.

Moreover, I think we should remain optimistic, as curricula in some of the provinces are currently being revised according to the principles of the framework. British Columbia has done that, Ontario is currently reviewing the curricula in a number of regions, as is Nova Scotia. So I think that will basically have a ripple effect.

The problem stems from the fact that the work is not really moving forward collaboratively, as that's not how the education system works in Canada. What we need is leadership — I was going to say prescriptive, but that's not the right term — that is a little more facilitative.

It's difficult to assign that responsibility to the Council of Ministers of Education, since that's a secretariat with no authority. So I think everyone is happy with the current situation. However, successful implementation of the framework in certain provinces will surely have a ripple effect. I know that some Alberta school boards, such as the Edmonton school board, have revised their curricula. They use the framework in the teaching of not only French, but also other languages.

The framework is not a normative tool. It outlines what could be included in a school curriculum. For instance, the framework describes the skill levels — what a B1 or a B2 means — so that the definitions would be the same everywhere. If my level is B2 in Spanish, that means I am able to speak at a certain level, I can function in a specific context. That's what we are currently missing.

Senator Chaput: What would you like the committee to recommend with regard to the framework?

Mr. Clément: I don't know how far I should go. You are pushing me to the limit of my knowledge of political influence.

Senator Chaput: What could we recommend for the improvement of second-language learning in Canada?

Mr. Clément: The federal government should take on a leadership role in organizing — in the form of meetings, in the form of some sort of an organization — so as to encourage provinces to develop a common strategy for language learning and teaching.

Senator Chaput: Thank you. What about you, Mr. Lemoine?

La sénatrice Chaput : À votre connaissance, y a-t-il eu des discussions entre les provinces et les territoires à ce sujet jusqu'à maintenant?

M. Clément : Je crois que non.

La sénatrice Chaput : Monsieur Lemoine, voulez-vous prendre la parole?

M. Lemoine : Il n'y a pas eu beaucoup de discussions entre les provinces, sauf dans le cadre du CMEC, lorsque les membres du comité se sont penchés sur le cadre et son applicabilité au Canada.

Par ailleurs, je crois qu'il faut rester optimiste, car dans un certain nombre de provinces, les curriculums sont présentement révisés selon les principes du cadre. La Colombie-Britannique l'a fait; l'Ontario est en train de le faire dans plusieurs régions; et la Nouvelle-Écosse également. J'ai donc l'impression que cela va finalement avoir un effet d'entraînement.

Le problème est lié au fait que le travail n'avance pas nécessairement en concertation, parce que le système d'éducation ne fonctionne pas de cette manière au Canada. Il faudrait donc une espèce de leadership — j'allais dire dirigeant, mais ce n'est pas un bon terme — un peu plus facilitateur.

Il est difficile d'assigner cette fonction au Conseil des ministres de l'Éducation, car il s'agit d'un secrétariat sans aucune autorité. Je crois donc que tout le monde est heureux dans ce contexte. Toujours est-il que les provinces qui connaissent un certain succès avec le cadre auront sûrement un effet d'entraînement. Je sais que certains conseils scolaires de l'Alberta ont revu leurs programmes scolaires; le conseil scolaire d'Edmonton, par exemple. Ils ne l'utilisent pas uniquement pour l'enseignement du français, mais également avec d'autres langues.

Le cadre n'est pas un outil normatif. C'est un cadre qui décrit ce qui pourrait se retrouver dans un curriculum scolaire, par exemple, qui décrit des niveaux de compétence — que veut dire un B1 ou un B2, par exemple — afin que les définitions soient les mêmes partout. Si je suis B2 en espagnol, c'est parce que je suis capable de dire telle chose, je suis capable de fonctionner dans tel contexte. C'est ce qui nous manque présentement.

La sénatrice Chaput : Quelle recommandation aimeriez-vous que le comité fasse par rapport à ce cadre?

M. Clément : Je ne sais pas dans quelle mesure. Vous me poussez à la limite de ma connaissance de l'influence politique.

La sénatrice Chaput : Quelle recommandation pourrions-nous présenter afin d'améliorer l'apprentissage d'une langue seconde au Canada?

M. Clément : Que le gouvernement fédéral prenne le leadership dans l'organisation, sous forme de conférences, sous forme d'une organisation quelconque, dans le but d'amener les provinces à développer une stratégie commune d'apprentissage et d'enseignement des langues.

La sénatrice Chaput : Merci. Quant à vous, monsieur Lemoine?

Mr. Lemoine: I would add that this should be tied to a bilingualism objective. That's one of the recommendations Mr. Clément mentioned earlier. The provinces and the Canadian government must come to a consensus. The Government of Canada is making a huge financial contribution to establish a bilingualism objective. What target do we want to reach by 2020 in terms of bilingualism among young Canadians? We have to agree on a bilingualism objective and take it seriously. We'll have to take action, as it is not going to happen on its own.

The framework could help us establish some sort of an incentive to achieve that objective. We need to tie it to a strategy and not think that the framework must become commonplace everywhere. For example, we could decide that 40 per cent of high school graduates should have a sufficiently high level of English or French as a second language.

If we set that kind of objective, we will have to work on achieving it. The provinces are doing that in other areas. For instance, they want to have good PISA test scores. In order to reach that goal, the provinces have significantly modified math, science and other programs. Languages are just as important.

Senator Poirier: Most of my questions have been asked by the senators who spoke before me, and I have appreciated your answers. In response to one of Senator McIntyre's questions, you talked about certain challenges, such as keeping Grade 10 or Grade 11 students interested in education. You also talked about challenges provinces face because of different teaching methods and a shortage of qualified teachers in some places. As I was wondering what solutions could be implemented, Senator Chaput asked the question.

As I understand it, you think the federal government should create a basis for leading a discussion with the provinces in order to resolve the various issues. Did I understand that correctly?

Mr. Clément: I don't know whether the word "lead" would be appropriate, but the federal government is already involved in language learning and teaching through CMEC. The provinces are responsible for some programs. It seems to me that this is a natural extension of the federal government's role, as it has provided millions of dollars a year for language teaching under two streams — for second-language teaching, but also for the protection of minority languages in Quebec and outside Quebec. It seems to me that the federal government is already very engaged on the linguistic scene, so why not continue along that path? Why not improve things?

Senator Poirier: I am from New Brunswick, an officially bilingual province. I have no statistics on this, but the vast majority of francophones in New Brunswick are bilingual, while

M. Lemoine : J'ajouterais qu'il faut rattacher cela à un objectif de bilinguisme. C'est l'une des recommandations que M. Clément a mentionnées plus tôt. Il faut établir un consensus entre les provinces et le gouvernement canadien. Le gouvernement canadien contribue énormément sur le plan financier pour établir un objectif de bilinguisme. Quelle cible voulons-nous atteindre d'ici 2020 en ce qui concerne le bilinguisme chez les jeunes Canadiens? Il faudrait s'entendre sur un objectif de bilinguisme et être sérieux par rapport à cela. Il va falloir prendre des mesures, parce que cela n'arrivera pas tout seul.

Le cadre pourrait nous aider à instaurer une espèce d'incitatif afin d'atteindre cet objectif. Il faut le rattacher à une stratégie et non penser que le cadre doit devenir chose commune partout. À titre d'exemple, on pourrait décider que 40 p. 100 des étudiants qui sortent du secondaire doivent avoir une connaissance suffisamment élevée en anglais ou en français langue seconde.

Si on se donne cet objectif, il faudra y travailler pour l'atteindre. Les provinces le font dans d'autres domaines. Elles veulent obtenir de bons résultats avec les tests du PISA, par exemple. Pour arriver à bien réussir ces tests, les programmes de mathématique, de sciences et d'autres matières ont été grandement modifiés. Les langues, c'est aussi important.

La sénatrice Poirier : La majorité de mes questions ont été posées par les sénateurs qui m'ont précédée, et j'ai bien apprécié vos réponses. En réponse à une question du sénateur McIntyre, vous nous avez parlé de défis tels que celui de maintenir l'intérêt des jeunes envers les études lorsqu'ils sont en 10^e ou 11^e année. Vous nous avez également entretenu sur les défis auxquels font face les provinces en raison des méthodes d'enseignement qui sont différentes et du manque de professeurs qualifiés à certains endroits. Au moment où je m'interrogeais sur les solutions qui pourraient être apportées, la sénatrice Chaput a posé la question.

J'ai compris que, d'après vous, il reviendrait au gouvernement fédéral de créer une base pour diriger une discussion avec les provinces afin de régler les différents problèmes. Ai-je bien compris?

M. Clément : Je ne sais pas si le mot « diriger » serait approprié, mais le gouvernement fédéral intervient déjà dans la question de l'apprentissage et de l'enseignement des langues par l'entremise du CMEC. Certains programmes passent par les provinces. Cela me semble une extension naturelle du rôle du gouvernement fédéral, puisqu'il a fourni des millions de dollars par année pour l'enseignement des langues, et sous deux volets, soit l'enseignement des langues secondes, mais aussi en ce qui concerne la protection des langues minoritaires au Québec et à l'extérieur du Québec. Il me semble donc que le gouvernement fédéral est déjà très présent sur la scène linguistique, alors pourquoi ne pas continuer? Pourquoi ne pas améliorer les choses?

La sénatrice Poirier : Je viens du Nouveau-Brunswick, une province officiellement bilingue. Je n'ai pas de statistiques à ce sujet, mais une grande majorité de francophones sont bilingues au

anglophones seem to be less interested in bilingualism. Have you observed the same situation in other provinces?

Mr. Clément: Yes, I have. It would appear that the research done by my colleague Rodrigue Landry, from the Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, in Moncton, shows that motivation and knowledge in terms of the other language are closely related to the percentage of people who speak that language in the community. Moreover, as you move further away from Quebec — for example, in communities where very little French is spoken — there is almost a linear relationship between the number of francophones and people's interest in learning French. It is a phenomenon we have called the determinism of numbers, or the tyranny of numbers. Several research projects have looked at solutions to reverse the concept of non-existent ethnolinguistic vitality. Is there a way to do something?

Of course, early education is extremely important, as is the way a school presents language learning and the way that representation helps students meet their basic needs in terms of motivation and self-development.

Senator Poirier: Thank you.

The Chair: Senator Maltais, did you have a second question?

Senator Maltais: Mr. Lemoine, you made a suggestion Mr. Clément seemed to agree with.

If we want to eventually exceed the bilingualism inflation rate, we have to take action. As you said, the government has been investing large amounts of money in this area for a number of years.

It may be time — and this is for your consideration — to report on the general state of bilingualism in Canada. The government should not be entrusted with that task because this would lead to perpetual bickering. The reports should be produced outside government. However, the government should provide direction, as should, of course, the provinces, which would definitely have to participate. As Mr. Lemoine said, we should look to the future over a 10-year or 20-year period, and establish time frames to see what the situation will be for our children and grandchildren.

Do you think that would be a good thing?

Mr. Clément: This is a coincidence, but, on Wednesday, we will launch a book that talks about the 50 years that have passed since the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. That gave me an opportunity to look at the commission's impact. The commission's report was probably the most important publication on bilingualism in Canada, and its impact has been unmatched since. It has had an amazing influence, not only on the Official Languages Act, but also on creating the position of commissioner of official languages, on amendments that have

Nouveau-Brunswick alors que, du côté des anglophones, il semble y avoir moins d'intérêt à être bilingue. Avez-vous constaté la même situation dans d'autres provinces?

M. Clément : Oui, tout à fait. Il semble que les recherches faites par mon collègue Rodrigue Landry, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, à Moncton, démontrent que la motivation et la connaissance de l'autre langue sont très liées au pourcentage des parlants de cette langue dans la population. En outre, au fur et à mesure que vous vous éloignez du Québec, quand vous tombez dans des milieux où le français est très peu représenté, par exemple, il y a presque une relation linéaire entre le nombre de francophones et l'intérêt pour l'apprentissage du français. C'est ce que l'on a appelé le déterminisme des nombres, la tyrannie des nombres. Plusieurs recherches se sont penchées sur des solutions pour renverser cette question de vitalité ethnolinguistique qui n'existe pas. Y a-t-il moyen de faire quelque chose?

Évidemment, la question de l'éducation en bas âge est extrêmement importante, ainsi que la façon dont l'école présente l'apprentissage des langues et la façon dont cette représentation permet aux étudiants de combler leurs besoins fondamentaux en matière de motivation et du développement de soi.

La sénatrice Poirier : Merci.

La présidente : Sénateur Maltais, vous aviez une deuxième question?

Le sénateur Maltais : Monsieur Lemoine, vous avez fait une suggestion avec laquelle M. Clément semblait d'accord.

Si on veut dépasser le taux d'inflation du bilinguisme un jour, il faudra faire quelque chose. Comme vous l'avez dit, le gouvernement investit des sommes fort importantes dans ce dossier depuis plusieurs années.

Il serait peut-être temps — et je laisse cela à votre réflexion — de faire des états généraux du bilinguisme au Canada. Il ne faudrait pas que ce soit confié au gouvernement, parce que, dans ce cas, cela donnerait lieu à une chicane perpétuelle. Il faudrait que ce soit fait à l'extérieur du gouvernement, mais sous son commandement et, bien sûr, celui des provinces qui devront absolument y participer. Comme M. Lemoine l'a dit, il faudrait entrevoir l'avenir sur une période de 10 ou 20 ans, se fixer dans le temps pour voir où nous en serons à ce moment-là pour nos enfants et nos petits-enfants.

Pensez-vous que ce serait une bonne chose?

M. Clément : C'est une coïncidence, mais mercredi, on va faire le lancement d'un livre sur les 50 ans de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Cette occasion m'a donné l'occasion de revoir l'impact que cette commission a eu. C'est probablement l'ouvrage le plus important sur le bilinguisme au Canada, et cela n'a jamais été répété. Son influence a été extraordinaire, non seulement sur la Loi sur les langues officielles, mais pour la création du poste de commissaire aux langues officielles, pour les modifications qui ont été faites à

been made to the Constitution and the Charter of Rights and Freedoms, and on a set of provincial statutes that practically have a constitutional status in terms of languages. So there's that connection.

I figured that we obviously couldn't reinvent the royal commission, but could a similar formula be used to move things forward? That may be akin to your idea.

The Chair: Mr. Lemoine, do you have anything to add?

Mr. Lemoine: I completely agree with that. It may be time for us to take a moment to ask those questions. They are being asked here, but we have no answers. We have some idea of what the answers are, but it would help to ask the questions in a somewhat broader context with the participation of the right people from across the country. I agree with you that governments don't really have to be the main players, but they have to participate.

To come back to your comment, Senator Poirier, we cannot discuss education. Despite all of the federal government's spending power and despite all its goodwill and the money it gives to provinces for language teaching, this has to be done with provincial governments, as they are the ones who control education. A government cannot impose that approach, but it can certainly make things easier and more attractive through the leadership it has normally and its significant spending power. Everyone reacts well when the cost is not too high for their own jurisdiction.

The Chair: If I may, I would also like to hear your comments on the fact that French is not mandatory in schools in a number of Canadian provinces and territories. What role does that aspect play in motivation, and what message does it send to our youth?

Mr. Clément: This is a double-edged sword. We want the learning of both languages to be mandatory, and when something becomes mandatory, children lose their intrinsic motivation for that activity. They'll do it anyway, but as soon as they no longer have to, they will stop. That's unfortunately the outcome of the work that has been done in this area.

I would rather tend to deal with this issue by changing the developmental approach to language learning. People think that children are motivated in a wholly pragmatic way. I think that children develop. They are beings who develop a personality, their ability to learn, and so on. That is a completely natural phenomenon. It's something that comes naturally as children mature.

la Constitution et à la Charte des droits et libertés, et à une série de lois provinciales qui ont pratiquement un statut constitutionnel au chapitre des langues. Donc, il y a cette filiation.

Je me suis dit qu'on ne peut évidemment pas réinventer la Commission royale d'enquête, mais est-ce qu'une formule de ce type pourrait faire avancer les choses? C'est peut-être semblable à l'idée que vous proposez.

La présidente : Monsieur Lemoine, avez-vous un commentaire à ajouter?

M. Lemoine : Je suis entièrement d'accord avec cela. Il est peut-être temps qu'on s'arrête et qu'on se pose ces questions. On se les pose ici, mais on n'a pas les réponses. On a des idées de réponse, mais il serait intéressant de les poser dans un contexte un peu plus large avec de bonnes personnes autour de la table qui proviendrait de partout au pays. Je suis d'accord avec vous, ce ne sont pas les gouvernements qui devraient nécessairement être les premiers acteurs, mais il faut qu'ils participent.

Pour revenir à votre commentaire, sénatrice Poirier, on ne peut pas discuter d'éducation. Malgré tout le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, et malgré toute la bonne volonté et les fonds qu'il verse aux provinces pour l'enseignement des langues, il faut que cela se fasse avec les gouvernements provinciaux, puisque ce sont eux qui contrôlent l'éducation. Un gouvernement ne peut pas arriver et imposer cela, mais il peut certainement rendre la chose plus facile et alléchante, justement, grâce à ce leadership qui le porte normalement, et à un pouvoir de dépenser qui n'est pas négligeable. Tout le monde réagit bien lorsque cela ne coûte pas trop cher dans sa propre juridiction.

La présidente : Si vous le permettez, j'aimerais aussi avoir vos commentaires sur le fait que le français n'est pas obligatoire dans les écoles, dans plusieurs provinces et territoires canadiens. Quel rôle cet aspect joue-t-il dans la question de la motivation, et quel message cela envoie-t-il à nos jeunes?

M. Clément : C'est une arme à deux tranchants. Vous exigez que l'apprentissage des deux langues soit obligatoire, et lorsqu'une chose est rendue obligatoire, les enfants perdent leur motivation intrinsèque à l'égard de l'activité. Ils le feront tout de même, mais dès qu'ils auront la chance de ne plus le faire, ils ne le feront plus. Ce sont malheureusement les résultats de travaux qui ont été faits sur ces questions.

J'aurais plutôt tendance à aborder la question en transformant l'approche pédagogique à l'apprentissage des langues. On pense que les enfants sont motivés de façon tout à fait pragmatique. Je pense que les enfants se développent; ce sont des êtres qui se développent et qui vont développer une personnalité, ils vont développer leurs capacités de connaître, ainsi de suite. Ce phénomène est tout à fait naturel. C'est quelque chose qui arrive naturellement avec la maturation des enfants.

So we have to see what makes them tick and try to introduce languages as part of the package they will acquire in school as something natural and satisfying. That's how I would go about it, instead of making language learning mandatory.

It's also true that a bit of pressure may lead to motivation that would be qualified as "extrinsic" — totally externally imposed — becoming the source of intrinsic motivation when children incorporate the activity into their own personality.

So my answer will be a bit of a mixed bag. I think we have to work on the possibility that language learning may fulfill personal needs in children — and this is extremely important — with some pressure added in to help them start appreciating the process.

The Chair: Albertans often tell me that French is an option for them. They have a French course twice a week, and it is often cancelled because other activities are added to the schedule. It's not like math or geography courses, which are mandatory. French courses can be done away with, since the school doesn't make them part of a framework where language teaching is really valued.

Mr. Clément: Exactly. There are a lot of problems with basic French — the approach to language teaching involving basic French — as there is no follow-up. Immersion teaching is far superior.

The Chair: Thank you for sharing your comments with us. Mr. Lemoine, do you have anything to add?

Mr. Lemoine: I would like to use this opportunity to come back to your question, Senator Tardif. You're right in saying that making French or English second language courses optional at school sends a message that's not really a positive one.

I would add that it would be beneficial to make those courses mandatory, as that would surely send a positive message. However, if we make second-language education mandatory, yet we don't improve the quality of our teachers and don't have enough graduates capable of teaching those courses, or don't improve our curricula, I'm not sure we would be doing ourselves any favours.

It would be great to make those courses mandatory, but I think that, tomorrow morning, that service could not be provided everywhere it should, as is the case with services in math, history, science or other subjects.

The Chair: Thank you very much. On behalf of the committee, I want to thank you for sharing your expertise and experience with us. It was a real pleasure to listen to you. Thank you for being generous with your time.

Alors, il faut voir ce qui les fait tiquer et essayer d'introduire les langues comme faisant partie du bagage qu'ils vont aller chercher à l'école comme quelque chose de naturel et de satisfaisant. C'est ainsi que je le ferais plutôt que de le rendre obligatoire.

Il est aussi vrai de dire qu'un peu de pression fait qu'une motivation qu'on qualifierait d'« extrinsèque », donc complètement imposée de l'extérieur, est peut-être la source d'une motivation intrinsèque au moment où l'enfant intègre l'activité à sa propre personnalité.

Je vais donc vous donner une réponse qui est un peu mixte. Je pense qu'il faut travailler sur la possibilité que l'apprentissage des langues remplisse des besoins personnels chez les enfants — c'est extrêmement important —, et avec un peu de pression pour leur permettre de commencer à goûter à cette chose.

La présidente : Souvent, les gens me disent, en Alberta, que pour eux, le français est une option. Ils suivent un cours deux fois semaine et, souvent, il est annulé, parce qu'il y a d'autres activités qui s'inscrivent à l'horaire. Ce n'est pas comme les cours de mathématiques ou de géographie qui sont obligatoires. On peut se passer des cours de français, parce que l'école ne les palce pas dans un cadre où on valorise nécessairement l'enseignement de la langue.

M. Clément : Exactement. Il y a beaucoup de problèmes avec le français de base, l'approche de l'enseignement des langues en utilisant le français de base, car il n'y a pas de suivi. La pédagogie de l'immersion est de beaucoup supérieure.

La présidente : Merci de nous avoir fait part de vos commentaires. Monsieur Lemoine, vous avez quelque chose à ajouter?

M. Lemoine : J'aimerais en profiter pour revenir sur votre question, sénatrice Tardif. Vous avez raison quand vous dites que de rendre le cours de français ou d'anglais langue seconde facultatif au niveau scolaire donne un message qui n'est pas nécessairement positif pour les gens.

J'aurais tendance à ajouter qu'il serait intéressant de le rendre obligatoire, que cela passerait sûrement un bon message. Cependant, si on le rend obligatoire, et par le fait même, qu'on n'a pas amélioré la qualité de nos enseignants, ou que l'on n'a pas des enseignants suffisamment diplômés pour l'offrir, ou encore que nos programmes scolaires ne sont pas améliorés, je ne suis pas certain qu'on se rende service.

Le rendre obligatoire serait formidable, mais je pense que, demain matin, on ne pourrait pas fournir ce service partout où on devrait le fournir, comme on fournit les services en mathématiques, en histoire, en sciences ou dans les autres matières.

La présidente : Merci beaucoup. Au nom du comité, je tiens à vous remercier d'avoir partagé votre expertise et votre expérience avec nous. Ce fut un réel plaisir de vous entendre. Je vous remercie d'avoir été généreux de votre temps.

We will break for a few minutes to prepare for our next witness.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Honourable senators, we are resuming the meeting. This part of our meeting will be about youth. Our witness is Justin Morrow, Founder and President of Canadian Youth for French. Mr. Morrow appeared before us in March 2013 during our study on the Canadian Broadcasting Corporation. You are becoming a regular, Mr. Morrow. Welcome.

I invite you to make your presentation, which will be followed by questions from senators.

[English]

Justin Morrow, Founder and President, Canadian Youth for French: Honourable senators, thank you for inviting Canadian Youth for French to speak to you regarding your study on the best practices for language policies in second-language learning in your study.

Canadian Youth for French, being a national not-for-profit organization with a mission of inspiring a greater appreciation for French while increasing the number of bilingual Canadians throughout English Canada, believes that this study, and more specifically the recommendations that will come out of it, will be of great importance to future generations of Canadians who wish to benefit from Canadian bilingualism, especially as we come upon a crossroads in our approach to official languages in the majority.

I will touch upon this crossroads again, but the first thing that must be addressed is our goal of second-language learning in the majority. Why are we investing in second-language learning at all? This is a question that should be asked to every person that comes before you, and you should oblige each respondent to give you a single one-sentence response.

[Translation]

There is no doubt that each entity or individual who will testify before you will have their own interests, but you must ensure that they all know the main reason we are investing in second-language learning and, of course, that they know what role they play in the overall picture.

Once you've ensured that they know what the main reason is, ask them whether there are any gaps in that overall picture and who is in charge of bilingualism in English Canada. At Canadian Youth for French, we believe that Canada invests in second-language learning to strengthen its economy through a more diverse and bilingual population. When I talk about the economy, I am

Nous prendrons une pause de quelques minutes pour nous préparer à recevoir notre prochain témoin.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Honorables sénateurs, la séance est reprise. Cette partie de notre réunion abordera la question de la jeunesse. Notre témoin est M. Justin Morrow, fondateur et président de Canadian Youth for French. M. Morrow était parmi nous en mars 2013 dans le cadre de notre étude sur la Société Radio-Canada. Vous commencez à être un habitué, monsieur Morrow, bienvenue.

Je vous invite à faire votre présentation, et ensuite les sénateurs vous poseront des questions.

[Traduction]

Justin Morrow, fondateur et président, Canadian Youth for French : Honorables sénateurs, merci d'avoir invité Canadian Youth for French à témoigner dans le cadre de votre étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde.

En tant qu'organisme national à but non lucratif qui vise à faire apprécier davantage le fait français et à augmenter le nombre de Canadiens bilingues au Canada anglais, Canadian Youth for French considère que cette étude et, plus précisément, les recommandations qui en découleront seront d'une grande importance pour les générations futures de Canadiens qui souhaiteront tirer avantage du bilinguisme canadien, surtout au moment où la majorité arrive à un carrefour quant à son approche concernant les langues officielles.

Je reviendrai à la question du carrefour, mais il faut d'abord parler de notre objectif en matière d'apprentissage d'une langue seconde au sein de la majorité. Pourquoi investissons-nous dans l'apprentissage d'une langue seconde? Voilà la question qui devrait être posée à toutes les personnes qui témoignent au comité. Vous devriez obliger chaque intervenant à répondre en une seule phrase.

[Français]

Il est certain que chaque entité ou individu qui témoignera devant vous aura ses propres intérêts, mais on doit s'assurer que tous sont conscients de la raison principale pour laquelle nous investissons dans l'apprentissage d'une langue seconde et, évidemment, qu'ils connaissent le rôle qu'ils jouent dans l'ensemble.

Une fois que vous vous serez assuré qu'ils sont conscients de la raison principale, demandez-leur s'il y a des lacunes dans cet ensemble, et qui est responsable pour le bilinguisme du Canada anglais. À Canadian Youth for French, nous croyons que le Canada investit dans l'apprentissage des langues secondes afin de renforcer son économie au moyen d'une population plus diverse

talking about not only municipal, provincial and national economies, but also about cultural, community and arts economies. And the list goes on.

[*English*]

Ideally, our role is to support youth when they leave high school by ensuring they know where to go to learn, maintain or improve their French in a post-secondary setting. Unfortunately, before we can properly support our target audience, we have discovered that a lot of education needs to be done and a few things need to change. Since CYF's foundation in 2009, we have been educating and advocating for this change.

[*Translation*]

Earlier, I said that we were coming upon a crossroads. More specifically, Canadian Heritage programs need to change. I will explain why. First, in 2006, the Office of the Commissioner of Official Languages carried out a study according to which more than 80 per cent of young Canadians aged 18 to 34 were in favour of bilingualism, and that percentage has surely increased over the years.

Why always focus on the promotion of linguistic duality, if over 80 per cent of the population is already in favour of it?

[*English*]

Are we trying to get a 100 per cent approval rate?

[*Translation*]

Secondly, our informal research shows that only .25 per cent of young English Canadians were in immersion programs and use French on a regular basis three to five years after leaving high school.

[*English*]

Why does immersion continue to dominate the majority of discussion around second-language learning when only a quarter of 1 per cent of the population is able to take full advantage of it? Note that I'm not saying it's not important. Immersion programs are great and we need them, but there are other complementary ways we can go about realizing our goal as well.

Canadian Heritage programs and other investments in second-language learning need to change from their approach of promoting linguistic duality and pushing students through the French education in our systems to investments that respond to the demand from youth and have a more balanced push-pull approach. Ultimately, we need to ensure that these investments lead to the eventual realization of our primary goal of strengthening our economy through a more dynamic and bilingual population.

et bilingue. Quand je parle de l'économie, je parle non seulement de l'économie au niveau municipal, provincial et national, mais aussi de l'économie culturelle, communautaire, artistique, et j'en passe.

[*Traduction*]

Idéalement, notre rôle consiste à appuyer les jeunes après le secondaire en nous assurant qu'ils savent où se diriger pour acquérir, maintenir ou améliorer des compétences linguistiques en français au niveau postsecondaire. Malheureusement, nous avons constaté qu'il reste beaucoup de sensibilisation et divers changements à apporter avant de pouvoir appuyer adéquatement notre public cible. Nous travaillons en ce sens depuis la fondation de notre organisme, en 2009.

[*Français*]

Tantôt, j'ai mentionné que nous arrivions à un carrefour. Plus précisément, les programmes de Patrimoine canadien doivent changer. Je vous explique pourquoi. Premièrement, en 2006, grâce à une étude du Bureau du commissaire aux langues officielles, plus de 80 p. 100 des jeunes Canadiens de 18 à 34 ans étaient en faveur du bilinguisme, un pourcentage qui a sûrement augmenté au fil des années.

Pourquoi est-ce qu'on se concentre toujours sur la promotion de la dualité linguistique, si plus de 80 p. 100 de la population est déjà en faveur?

[*Traduction*]

Essayons-nous d'obtenir un taux d'approbation de 100 p. 100?

[*Français*]

Deuxièmement, notre recherche informelle nous apprend que seulement 0,25 p. 100 des jeunes Canadiens anglais sont issus des programmes d'immersion et utilisent le français de façon régulière trois à cinq ans après le secondaire.

[*Traduction*]

Pourquoi la majorité des discussions sur l'apprentissage de la langue seconde sont-elles toujours centrées sur le thème de l'immersion alors que seulement 0,25 p. 100 de la population y a pleinement accès? Notez que je ne dis pas que ce n'est pas important. Les programmes d'immersion sont formidables, et nous en avons besoin, mais il existe d'autres façons, complémentaires, d'atteindre notre objectif.

L'approche préconisée dans le cadre des programmes de Patrimoine canadien et d'autres investissements en matière d'apprentissage de la langue seconde doit être modifiée; il faut passer d'une approche axée sur la promotion de la dualité linguistique et sur l'orientation des jeunes vers des programmes d'enseignement en français à des investissements qui correspondent aux besoins des jeunes et à l'adoption d'une approche plus équilibrée axée sur l'offre et la demande. En fin de compte, nous devons nous assurer que ces investissements mènent

In addition to the aforementioned suggestion and recommendation, there are a few other areas that should be looked at. The first is research, and there are two areas that should be explored. I mentioned that CYF's informal research has shown that only a quarter of 1 per cent of Canadians graduate from immersion and continue to use their French on a regular basis three to five years after high school.

[Translation]

Unfortunately, there are no studies to confirm these data. In fact, I have been asking people for years how many young people continue to use French after high school, and the answer I get is that it is simply too difficult to obtain the statistics.

[English]

In my opinion, it doesn't matter how difficult it is to get these stats. When hundreds of millions in taxpayer dollars per year are being invested in second-language learning, you find a way to make sure your taxpayers are getting a return on their investment.

[Translation]

Secondly, we need research that demonstrates that it is possible to learn French later in life. Personally, I started learning French at 23, and I think I manage. There are a lot of examples of young people who have learned French later in life, but all you ever hear is that you have to start young.

[English]

The sooner the better and with good reason. That's why we invest the majority of our investments into our education system. I'm not going to try to contradict the evidence. Enough research has been done to prove how much easier it is to learn a second language when we're younger, but some people just aren't ready to learn a second language at a young age, for all sorts of developmental reasons. We need evidence to prove that one can learn a second language later on in life.

[Translation]

If we needed to promote linguistic duality, there should be a campaign to say that it is never too late to learn a second language.

[English]

The second is the post-secondary demand.

à l'atteinte de notre objectif principal, soit le renforcement de notre économie à l'aide d'une population plus dynamique et bilingue.

Outre la suggestion et la recommandation mentionnées précédemment, divers autres aspects devraient être étudiés. Le premier est la recherche, qui devrait porter sur deux éléments. J'ai indiqué que notre recherche informelle a démontré que seulement 0,25 p. 100 des jeunes Canadiens anglais sont issus des programmes d'immersion et utilisent le français de façon régulière trois à cinq ans après le secondaire.

[Français]

Malheureusement, il n'existe aucune étude pour confirmer ces données. En fait, cela fait des années que je demande aux gens combien de jeunes continuent à utiliser le français après le secondaire, et on me dit qu'il est simplement trop difficile d'obtenir les statistiques.

[Traduction]

À mon avis, la difficulté d'obtenir ces statistiques importe peu. Lorsque des centaines de millions de dollars en fonds publics sont investis annuellement dans des programmes d'apprentissage de la langue seconde, il faut trouver des façons de s'assurer que les contribuables en ont pour leur argent.

[Français]

Deuxièmement, il nous faut des recherches qui démontrent qu'il est possible d'apprendre le français plus tard dans la vie. Personnellement, j'ai commencé à apprendre le français à l'âge de 23 ans, et je pense que je ne me débrouille pas si mal. Il y a beaucoup d'exemples de jeunes qui ont appris le français plus tard dans la vie, mais tout ce qu'on entend, c'est qu'il faut commencer quand on est jeune.

[Traduction]

Le plus tôt sera le mieux, et avec raison. Voilà pourquoi la majorité du financement est consacré au système d'éducation. Je n'essaierai pas de contredire les faits. Beaucoup de recherches ont démontré qu'il est beaucoup plus facile d'apprendre une langue seconde lorsqu'on est jeune, mais certaines personnes ne sont tout simplement pas prêtes à le faire à ce moment-là, pour toutes sortes de raisons liées au développement. Il nous faut des recherches qui démontrent qu'il est possible d'apprendre une deuxième langue plus tard dans la vie.

[Français]

S'il fallait faire la promotion de la dualité linguistique, ce serait une campagne pour dire qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre une deuxième langue.

[Traduction]

Le deuxième est la demande au niveau postsecondaire.

[*Translation*]

In Quebec, most recruiters focus on the international scene rather than looking outside the province. I can tell you an anecdote in support of that statement.

[*English*]

In English Canadian institutions, decision makers don't think that there's enough demand from their student population to merit courses in French.

[*Translation*]

In short, the demand for French courses at the post-secondary level is unknown. A method has to be found to quantify it.

[*English*]

I recommend that a pilot project be undertaken with at least four post-secondary institutions in which each offers a first-year elective course entitled "Le français, comment s'en servir au Canada anglais."

[*Translation*]

This course would attract interest from young people in all programs and would show the administration that there is a demand for more courses to be offered in French.

[*English*]

Once post-secondary institutions begin to produce a steady stream of bilingual graduates, a link must be created with Employment and Social Development Canada to ensure that these graduates maintain their French and benefit their employers once on the job.

[*Translation*]

First, we need to support job exchange programs in the private sector, somewhat like what was done with the Odyssey program, but for people in the workforce, and not only for young people who are looking for an exchange program during their studies. If you want a perfect example, you have only to ask me and I will give you one.

[*English*]

Another option would be for the department to support employers wanting to better serve clients in French or wanting to do more business in French. Offer incentives similar to those in the Young Canada Works Program to employers wishing to improve their bilingual capacity within their organization.

To summarize, CYF recommends the following: that government investments in second-language learning change; that the government consult with researchers to determine how decision makers can get better information; that the government

[*Français*]

Au Québec, la plupart des recruteurs viseront plutôt l'international que l'extérieur de la province. Je peux vous raconter une anecdote qui appuiera cette affirmation.

[*Traduction*]

Les décideurs des établissements du Canada anglais considèrent que la demande de la population étudiante n'est pas suffisante pour justifier l'offre de cours en français.

[*Français*]

Bref, la demande pour les cours en français au niveau postsecondaire est inconnue. Il faut trouver un moyen de la quantifier.

[*Traduction*]

Je recommande de lancer un projet pilote dans au moins quatre établissements postsecondaires, qui offriraient tous, au cours de la première année, un cours facultatif intitulé « Le français, comment s'en servir au Canada anglais ».

[*Français*]

Ce cours solliciterait l'intérêt des jeunes de tous les programmes et démontrerait à l'administration qu'il y a une demande pour que davantage de cours soient offerts en français.

[*Traduction*]

Lorsque les établissements postsecondaires auront commencé à fournir un flot constant de diplômés bilingues, il faudra établir des liens avec Emploi et Développement social Canada pour veiller à ce que ces diplômés conservent leurs compétences en français et en fassent profiter leurs employeurs éventuels.

[*Français*]

D'abord, il faudrait soutenir des programmes d'échanges en emploi dans le secteur privé, un peu comme on le fait avec le programme Odyssey, mais qui s'adresserait aux gens sur marché du travail et pas seulement aux jeunes à la recherche d'un stage pendant leurs études. Si vous voulez en obtenir un exemple parfait, vous n'avez qu'à me le demander, et je vous en fournirai un.

[*Traduction*]

Une autre option serait que les ministères appuient les employés qui veulent mieux servir leurs clients en français ou travailler davantage en français. Il faut offrir aux employeurs qui souhaitent accroître la capacité bilingue au sein de leur organisme des mesures semblables à celles qui sont offertes dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail.

En résumé, Canadian Youth for French recommande que : des modifications soient apportées au financement gouvernemental en matière d'apprentissage de la langue seconde; le gouvernement consulte les chercheurs pour déterminer comment fournir de

offer financial support to post-secondary institutions wishing to offer a first-year elective course on how to use French in English Canada; and that Employment and Social Development Canada offer incentives to employers and employees who want to gain, improve or maintain a bilingual capacity in their operations. Support these recommendations, and I am certain that one day, in my lifetime, we will live in a Canada with a bilingual linguistic majority.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Morrow.

[*Translation*]

Senator McIntyre will ask the first question, followed by Senator Chaput.

Senator McIntyre: Thank you, Justin, for your presentation. You speak French very well.

I see that your organization, Canadian Youth For French, is present on the Internet and on social media. You set out the multiple advantages of bilingualism, at the social, economic and cognitive levels. I also understand that your organization set up the Discover Zone site, a little bit along the lines of dating sites. I also know that you did a tour of high schools in order to set up a first contact with young anglophones who might be interested in the benefits of learning French.

Are you satisfied with the initiatives taken by your organization to promote second-language learning? Do you find that young anglophones in Canada have a certain interest in learning a second language?

[*English*]

Mr. Morrow: To answer your first question, if I'm happy about what our organization has been able to do, with all things being considered, we're happy with it, but there are a lot of things that are missing or a lot of pieces to the puzzle that aren't there. The "discover zone" that's on our website isn't even active right now. That project has been put on hold because the start-up costs are too great for an organization of our caliber to undertake right now. We need a lot more money and a lot more different sources, and we have to get creative to do that. We kind of put that project on hold until we can find the money and until we're structurally sound.

The other programs, the presentations in the schools, that was what led to the discover zone. That's what we did before. That was our business model before we had the discover zone, and that was great. The interest from the youth was amazing. The interest from everybody that saw the presentation was incredible. We wanted to speak to senior high school students, Grades 11 and 12, and the majority of the teachers wanted us to speak to Grades 9

meilleurs renseignements aux décideurs; le gouvernement appuie financièrement les établissements postsecondaires qui souhaitent offrir un cours de première année facultatif sur l'utilisation du français au Canada anglais; enfin, qu'Emploi et Développement social Canada offre des mesures incitatives aux employeurs et aux employés qui souhaitent acquérir, améliorer ou maintenir une capacité bilingue. Si vous appuyez ces recommandations, je suis certain qu'un jour, de mon vivant, nous habiterons dans un Canada majoritairement bilingue.

Merci.

La présidente : Merci, monsieur Morrow.

[*Français*]

La première question sera posée par le sénateur McIntyre, suivi de la sénatrice Chaput.

Le sénateur McIntyre : Merci, Justin, de votre présentation. Vous parlez très bien le français.

Je constate que votre organisme, Canadian Youth For French, est présent sur Internet et sur les médias sociaux. Vous y exposez les multiples avantages du bilinguisme, tant sur le plan social, économique que cognitif. Je comprends également que votre organisme a mis sur pied le site Discover Zone, un peu à l'image des sites de rencontre. Je constate également que vous avez effectué une tournée dans les écoles secondaires afin d'établir un premier contact avec les jeunes anglophones qui pourraient être interpellés par les attraits de l'apprentissage du français.

Êtes-vous satisfait des initiatives qui ont été prises par votre organisme afin de promouvoir l'apprentissage d'une langue seconde? Ressentez-vous un certain intérêt de la part des jeunes anglophones du Canada pour l'apprentissage d'une langue seconde?

[*Traduction*]

M. Morrow : En réponse à votre première question, quant à savoir si je suis heureux de ce que notre organisme a réussi à accomplir, je dirais que nous sommes satisfaits, dans l'ensemble, mais que beaucoup de choses ou beaucoup de pièces du casse-tête sont manquantes. Le volet « Discover zone » qui figure sur notre site web n'est pas actif actuellement. Le projet est en suspens, car les coûts de démarrage sont trop élevés pour nous permettre d'entreprendre un tel projet à ce moment-ci, étant donné notre taille. Pour mener à bien ce projet, nous devons avoir beaucoup plus de fonds, diversifier nos sources de financement et faire preuve de créativité. Nous avons donc mis ce projet en suspens jusqu'à ce que nous ayons trouvé les fonds requis et que notre organisme soit structurellement solide.

Le volet « Discover zone » découle de nos autres programmes, de présentations dans les écoles. C'est ce que nous faisons auparavant, c'est ce modèle que nous avons adopté avant la création de « Discover zone », et c'était formidable. L'intérêt démontré par les jeunes était extraordinaire, comme l'était celui démontré par tous ceux qui ont vu la présentation. Nous voulions intervenir auprès des élèves du secondaire de deuxième cycle — les

and 10. They saw it better for us to speak to younger grades, and our business model didn't work like that. There was too much friction between our goals and the goals of teachers, so we had to drop that model.

Because of our presentations, we saw the interest for something like the discover zone, a mentorship service, and that led into the discover zone, which is an incredible tool if we can ever get it off the shelf.

Senator McIntyre: Does your organization have many members?

[Translation]

Mr. Morrow: No. Membership was not opened up to the general public. There are only the members of the board of directors. We had to set up the management of the organization and lay a certain foundation before looking for members. That is what we are doing.

[English]

Senator McIntyre: Going back to the question I asked you earlier in French, in speaking with young anglophones, do you see an interest in learning a second language, in learning French?

Mr. Morrow: Yes.

Senator McIntyre: There is?

Mr. Morrow: An enormous interest.

Senator McIntyre: Anywhere in Canada?

Mr. Morrow: Anywhere, all across the country. The stat I said with the Commissioner of Official Languages was 80 per cent, and I'm sure it's gone up since then. They're there. If you walk out on the street anywhere in the country and ask a young person what they think about French, they say, "I wish I would have learned it back in high school; I wish I could learn it now." But they don't realize that there are so many opportunities out there for them to learn it. At least 80 per cent of the population of young Canadians wants to learn French and wish they could. They just don't think it's possible. That's where the disconnect is. They want to, but they don't think it's possible.

Senator McIntyre: Your organization groups young people from ages 18 to 35?

Mr. Morrow: Yes.

élèves de 11^e et 12^e année —, et la majorité des enseignants voulait que nous le fassions auprès des élèves de 9^e et 10^e année. Les enseignants considéraient qu'il était préférable d'intervenir auprès des plus jeunes, mais notre modèle d'affaires ne correspondait pas à cette vision. Comme les disparités entre nos objectifs et les objectifs des enseignants étaient trop importantes, nous avons abandonné ce modèle.

Nos visites dans les écoles nous ont permis de découvrir qu'il y avait un intérêt pour des choses comme le volet « Discover zone », un service de mentorat, et cela a mené à la création du volet, qui sera un outil exceptionnel si nous parvenons à le mettre en œuvre.

Le sénateur McIntyre : Votre organisme compte-t-il beaucoup de membres?

[Français]

M. Morrow : Non. On n'a pas offert l'adhésion au grand public. Ce sont seulement les membres du conseil d'administration. Il fallait établir, au sein de l'organisation, une administration et une certaine fondation avant de chercher des membres. C'est ce que nous sommes en train de faire.

[Traduction]

Le sénateur McIntyre : Pour revenir à la question que je vous ai posée plus tôt, lorsque vous discutez avec de jeunes anglophones, constatez-vous un intérêt pour l'apprentissage d'une langue seconde, pour l'apprentissage du français?

M. Morrow : Oui.

Le sénateur McIntyre : Il y a un intérêt?

M. Morrow : Un énorme intérêt.

Le sénateur McIntyre : N'importe où au Canada?

M. Morrow : N'importe où, dans l'ensemble du pays. La statistique du Bureau du commissaire aux langues officielles que j'ai citée fait état de 80 p. 100, et je suis certain que cela a augmenté depuis. La demande existe. Quel que soit l'endroit au pays, si vous interrogez les jeunes sur ce qu'ils pensent du français, ils vous répondront qu'ils auraient aimé l'apprendre au secondaire et qu'ils souhaiteraient pouvoir le faire maintenant. Or, ils ne savent pas que les occasions de l'apprendre sont nombreuses. Les jeunes Canadiens veulent apprendre le français ou aimeraient en avoir l'occasion, et ce, dans une proportion d'au moins 80 p. 100. Le problème, c'est qu'ils pensent que ce n'est pas possible; voilà la lacune. Ils veulent l'apprendre, mais ils pensent que ce n'est pas possible.

Le sénateur McIntyre : Votre organisme regroupe des jeunes de 18 à 35 ans?

M. Morrow : Oui.

[Translation]

Senator Chaput: Justin, it has been a few years since I met you. There is no doubt that you are convinced of the importance of learning a second language. You did it yourself, a bit late in life. You are now working very hard, mostly on a volunteer basis, to look for those who share your thinking on this and who would like to learn a second language, are you not?

Mr. Morrow: Yes.

Senator Chaput: Since the foundation of your association in 2009, I read that you had about 22 members in Canada.

Mr. Morrow: Yes.

Senator Chaput: If I remember correctly, there are members from British Columbia?

Mr. Morrow: Yes.

Senator Chaput: And the others are scattered throughout Canada?

Mr. Morrow: Somewhat, yes.

Senator Chaput: Do you have any in Quebec?

Mr. Morrow: Yes.

Senator Chaput: Yes?

Mr. Morrow: As I was saying, we have not officially opened up our membership to the general public.

Senator Chaput: I understand.

Mr. Morrow: We put our information on the website, and people can register automatically. We have not shared information with them nor gotten these young people together. Our active members are those who sit on the board. We have one from almost every province.

Senator Chaput: You say that there is a great deal of interest from anglophones in learning a second language or learning French. You know this because of your conversations with people around you, your visits to schools? How did you discover this fact? Did it happen at a meeting? How can you tell us that, yes, there is a great deal of interest in learning French?

[English]

Mr. Morrow: Just through everybody that I've met. As you've said, in the presentations, it's been incredible, throughout all my travels and talking to people, but not only when they know what I do and who I am. It's when I meet people in a restaurant or on the street or in a store. We start to talk or they hear it, and they get jealous. Everyone I meet, I haven't heard one negative thing.

[Français]

La sénatrice Chaput : Justin, il y a tout de même quelques années que je t'ai rencontré. Il ne fait aucun doute, tu es convaincu de l'importance d'apprendre une deuxième langue. Tu l'as fait par toi-même, un peu plus tard dans ta vie. Tu travailles maintenant très fort, et la plupart du temps de façon bénévole, à chercher ceux qui pensent comme toi et qui aimeraient apprendre une deuxième langue, n'est-ce pas?

M. Morrow : Oui.

La sénatrice Chaput : Depuis la fondation de votre association, en 2009, j'ai lu que vous aviez environ 22 membres au Canada.

M. Morrow : Oui.

La sénatrice Chaput : Si je me rappelle bien, il y a des membres de la Colombie-Britannique?

M. Morrow : Oui.

La sénatrice Chaput : Les autres sont dispersés ailleurs au Canada?

M. Morrow : Un peu, oui.

La sénatrice Chaput : En avez-vous au Québec?

M. Morrow : Oui.

La sénatrice Chaput : Oui?

M. Morrow : Comme je le disais, nous n'avons pas offert officiellement notre membership au grand public.

La sénatrice Chaput : Je comprends.

M. Morrow : Nous avons mis cette information sur le site web et les gens peuvent s'inscrire automatiquement. Nous n'avons pas partagé d'information avec eux ni rassemblé ces jeunes. Nos membres actifs sont ceux qui sont sur le conseil d'administration. On en compte un dans presque chaque province.

La sénatrice Chaput : Vous dites qu'il y a un grand intérêt de la part des anglophones, si je puis dire, d'apprendre une deuxième langue ou d'apprendre le français. Vous avez constaté cela par l'entremise de vos conversations avec des gens autour de vous, par vos visites dans les écoles? Comment avez-vous découvert ce fait? Est-ce dans le cadre d'une rencontre? Comment pouvez-vous nous dire que, oui, il y a un très grand intérêt à l'égard de l'apprentissage du français?

[Traduction]

M. Morrow : Simplement par des conversations avec les gens que j'ai rencontrés. Comme vous l'avez indiqué, les visites ont donné des résultats incroyables. J'ai eu beaucoup de commentaires au fil de mes voyages et de mes conversations avec les gens, et ce, pas seulement lorsqu'ils savaient qui je suis et ce que je fais dans la vie. Cela pouvait être n'importe où, des personnes rencontrées au restaurant, dans la rue, dans un magasin. Lorsque les gens nous entendent parler français, ils nous envient. Je n'ai jamais entendu de commentaires négatifs de la part des gens que j'ai rencontrés.

[Translation]

Senator Chaput: Aside from the points you have mentioned, if you had a recommendation to make to this committee to improve practices for second-language learning, what would it be? You are a young man who really believes in this and is very motivated; you learned the second language on your own. What would you recommend to the committee?

[English]

Mr. Morrow: Could you repeat that? What could I recommend to the committee?

Senator Chaput: For the better learning of a second language.

Mr. Morrow: In addition to the things I've already mentioned?

Senator Chaput: Yes, or if there's one in there that is number one, just repeat it. What's the priority? Where do you start?

Mr. Morrow: I think we have to start with the research. I mentioned it first because we don't have the stats. Right now, decision makers are making decisions based on incomplete information. They don't have all the knowledge that's out there for them.

Senator Chaput: What questions would be asked in the research? What kind of questions would you ask? What do you want to find out?

Mr. Morrow: We need to know how many students continue after high school and where they go. That's important. Right now, with all the research and everything that's done, we can calculate and put numbers on how many students go from Grade 1 to Grade 4, from Grade 5 to Grade 8 and from Grade 9 to Grade 12. We can put numbers on that and quantify it. We can say what we're doing and that we tried this and it increased this much; we tried that and it didn't do as much but we can work with it. The research all says get young people when they're younger and just try to push them through the system; and we have to get them younger so they go forward. But there are no stats when they leave high school. Nobody knows what happens to these young people. Nobody knows what they're looking for, what they want or what they need. That's where we need to start.

What you want to do and where you want to go. How do we quantify this number? How do we find out how many students continue with French after. Once we have that scale and know how many students there are, then we can start to play with and test different research methods or different ways to increase that number once they leave high school. Until we find a way to calculate and number those things, it will just be like throwing darts at a wall. Research is really important.

[Français]

La sénatrice Chaput : À part les points que vous avez suggérés, si vous aviez une recommandation à faire à ce comité pour qu'il y ait de meilleures pratiques d'apprentissage d'une langue seconde, quelle serait-elle? Vous êtes un jeune homme qui y croit vraiment et qui veut, et vous avez appris la deuxième langue par vous-même. Que pourriez-vous recommander au comité?

[Traduction]

M. Morrow : Pourriez-vous répéter? Vous voulez savoir ce que je recommanderais au comité?

La sénatrice Chaput : Pour favoriser davantage l'apprentissage d'une langue seconde.

M. Morrow : En plus de ce que j'ai déjà mentionné?

La sénatrice Chaput : Oui; ou s'il y a un élément qui vient en tête de liste, vous pouvez le répéter. Quelle est la priorité? Par quoi commencez-vous?

M. Morrow : Je pense qu'il faut commencer par la recherche. J'en ai parlé d'entrée de jeu parce que nous n'avons pas de statistiques. Actuellement, les décideurs prennent des décisions en fonction de renseignements incomplets. Ils n'ont pas tous les renseignements disponibles.

La sénatrice Chaput : Quelles questions devrait-on poser dans le cadre de ces recherches? Quel genre de questions poseriez-vous? Que voulez-vous savoir?

M. Morrow : Nous devons savoir combien d'élèves poursuivent des études postsecondaires, et à quel endroit. C'est important. Actuellement, grâce aux recherches et à toutes les activités qui sont entreprises, nous pouvons calculer combien d'élèves passent de la première à la quatrième année, de la cinquième à la huitième année et de la neuvième à la douzième année. Nous avons les chiffres; nous pouvons le quantifier. Nous pouvons savoir ce qui a été fait et tenté, et calculer les augmentations; nous pouvons savoir ce qui a donné de moins bons résultats, mais que l'on peut toujours utiliser. Toutes les recherches concluent qu'il faut commencer à un jeune âge et essayer de faire passer les jeunes dans le système, que c'est en commençant tôt qu'on leur permet de progresser. Or, il n'existe aucune statistique sur ce qui se passe après le secondaire. Personne ne sait ce qui arrive à ces jeunes. Personne ne sait ce qu'ils recherchent, ce qu'ils veulent ou ce dont ils ont besoin. Voilà par quoi nous devons commencer.

Nous ne savons pas ce qu'ils veulent faire et où ils veulent aller. Comment quantifier cela? Comment savoir combien d'élèves poursuivent leurs études en français. Une fois que nous aurons ce barème et que nous saurons combien il y a d'élèves, alors nous pourrions commencer à mettre à l'essai différentes méthodes de recherche ou différents moyens d'accroître ce chiffre après les études secondaires. Tant que nous n'aurons pas trouvé une façon de calculer ce nombre, nous continuerons d'avancer à tâtons. La recherche est très importante.

[Translation]

Senator Poirier: Thank you for being here with us. It is a pleasure to listen to you; young people are so important. Our youth is the future of our country, that is certain.

[English]

You talked about the research and about the education. You said that you have members across Canada. Do you work closely or do you meet with them? Education is under the portfolio of the provinces. Even post-secondary education and colleges fall under the portfolio. There are transfers of money from the federal government, but the provinces have the responsibility.

Do you work closely with the provinces? Do you meet with them? Are they aware of what kind of research you would like? Do they have this research? Do we know if they have had it, if they've worked and gone out to get it? I would assume they would know how many people are registered once they leave high school. I would assume the departments of education in the provinces would know how many students from high school go into either a francophone or an anglophone institution, whether university or community college, and what courses they would take. There must be some statistics on that.

Mr. Morrow: No, we haven't had much luck at the provincial level. We haven't really gone there very much. We just stick more to the federal level because we're not just in education. We try to stay away from high schools, as they're covered. It's more post-secondary and not only university or college studies but also employment and exchanges in your daily life and media and things like that. We haven't really done much with the provinces.

I know they are aware of who we are and what we're doing. We've talked to the Council of Ministers of Education, Canada, on a number of occasions in private meetings, so they're aware of our organization and what we're trying to do. But they don't have the stats. I've asked them about that, but they can't give us that information. None of the organizations we work with can bring up that information.

Senator Poirier: Even Stats Canada?

Mr. Morrow: Not that specific as to what we are doing.

Senator Poirier: In New Brunswick, which is a bilingual province, I was politically involved as a member of the legislative assembly and minister at one point. They knew how many people were bilingual many years ago compared to now and where we're going. That's why I was curious. If it's not available, have you worked with the provinces to get a little bit of information from them?

[Français]

La sénatrice Poirier : Merci d'être parmi nous. C'est agréable de vous entendre, les jeunes sont tellement importants. La jeunesse est l'avenir du pays, c'est certain.

[Traduction]

Vous avez parlé de la recherche et de l'éducation. Vous avez des membres partout au Canada. Travaillez-vous en étroite collaboration avec eux ou les rencontrez-vous? L'éducation relève des provinces, même l'éducation postsecondaire et collégiale. Les provinces reçoivent des paiements de transfert du gouvernement fédéral, mais ce sont elles qui ont la responsabilité de ce champ de compétence.

Travaillez-vous de près avec les provinces? Est-ce que vous rencontrez des représentants provinciaux? Est-ce que les provinces savent quel type de recherche vous souhaitez? Est-ce qu'elles font cette recherche? Savons-nous si elles font en sorte d'obtenir les données? Je présume qu'elles savent combien de personnes sont inscrites dans des établissements francophones postsecondaires. Je présume que les ministères de l'Éducation des provinces savent combien d'élèves du secondaire fréquentent un établissement francophone ou anglophone, qu'il s'agisse d'une université ou d'un collège communautaire, et quels cours ils suivent. Il doit bien y avoir des statistiques à cet égard.

M. Morrow : Non, nous n'avons pas obtenu grand-chose des provinces. Nous n'avons pas beaucoup cherché à obtenir des données provinciales. Nous nous concentrons davantage sur les statistiques nationales, car nous nous occupons d'autres domaines que l'éducation. Nous ne nous penchons pas sur les études secondaires, parce qu'il y a suffisamment de données à cet égard. Ce qui nous intéresse, ce sont les études postsecondaires, universitaires ou collégiales, et le marché du travail ainsi que les communications dans le quotidien et dans les médias par exemple. Nous n'avons pas réellement communiqué avec les provinces.

Je sais par contre qu'elles nous connaissent et qu'elles savent ce que nous faisons. Nous avons discuté avec des représentants du Conseil des ministres de l'Éducation à quelques reprises lors de rencontres privées. Cet organisme nous connaît et il sait ce que nous essayons de faire. Toutefois, il ne possède pas de statistiques. Nous l'avons interrogé, mais il n'a pas été en mesure de nous donner l'information. Aucun des organismes avec lesquels nous travaillons ne peut nous fournir l'information.

La sénatrice Poirier : Même Statistique Canada?

M. Morrow : Pas les données précises que nous voulons.

La sénatrice Poirier : Au Nouveau-Brunswick, qui est une province bilingue, j'ai déjà été députée et ministre. La province savait combien de personnes étaient bilingues il y a de nombreuses années par rapport à maintenant et quelle était la tendance. C'est pourquoi je vous ai posé la question. Puisque vous n'avez pas pu obtenir de données, avez-vous communiqué avec les provinces pour essayer d'obtenir un peu d'information?

Mr. Morrow: No, we haven't really done much work to get those stats. It's more been with our partners who have more of a link with them and have done a lot more work with them. It's difficult for us when we're just a small start-up organization to partner and work with the federal government and ten provincial governments plus three territorial governments. We've made efficient use of our resources by focusing on federal and then leveraging our partnerships with other organizations that have done a lot of work with the provincial partners.

Senator Poirier: If you had these statistics, what do you feel it would accomplish for your organization? How would that help you?

Mr. Morrow: Well, it would help us quite a bit in the sense that right now only a certain amount of money is available for organizations like ours. That pot of money isn't growing, so it's a specific amount of money and, before we existed, that money was all spoken for. We've come in and tried to put more emphasis on post-secondary education, but there are a lot of other studies, researchers and lobbyists. The institutions that have been set up and the system itself have been geared toward education in primary and secondary. The post-secondary, our demographic, has been left out. It has been difficult for us to advocate and lobby on behalf of our demographic without those stats. We need some stats or some information, research that could back us up, that says all this stuff we're doing is great.

There's also a huge potential with this market that needs to be covered, and we need to direct more of our financial or human resources there so we can start to make a difference.

Senator Poirier: If the provinces are responsible for education, even post-secondary education, who do you feel should do the research to get the stats, if not them?

Mr. Morrow: There are many. I think my first presentation and meeting with the Department of Canadian Heritage was with university researchers from around the country. They brought them all together at a round table back in 2010. Researchers were from all over the place presenting their studies. They would be some of the people who could undertake this.

Senator Poirier: Do you think they would be better equipped than the departments of education in each province to do it?

Mr. Morrow: I think they would be better able to coordinate with. Instead of each province doing their individual research, we'd have one central thing to coordinate the research to make sure that we're standard across the board and can consult together.

Senator Poirier: Thank you.

[*Translation*]

The Chair: Mr. Morrow, I believe you said you learned French at the age of 23.

M. Morrow : Non, nous n'avons pas vraiment fait en sorte d'obtenir ces statistiques. Nous travaillons plutôt avec nos partenaires, qui ont beaucoup travaillé avec les provinces. C'est difficile pour nous en tant que petit organisme récent de travailler avec le gouvernement fédéral, 10 gouvernements provinciaux et 3 gouvernements territoriaux. Nous avons utilisé efficacement nos ressources en nous concentrant sur le gouvernement fédéral et en tirant parti de nos partenariats avec d'autres organisations qui ont beaucoup travaillé avec les provinces.

La sénatrice Poirier : Si vous possédiez ces statistiques, en quoi vous seraient-elles utiles? De quelle façon cela vous aiderait-il?

M. Morrow : Cela nous aiderait grandement parce qu'en ce moment le budget réservé à des organismes comme le nôtre est limité. Ce budget n'augmente pas et, avant notre existence, tout cet argent était réparti. Nous avons essayé de mettre davantage l'accent sur l'éducation postsecondaire, mais il y a beaucoup de recherches, de chercheurs et de lobbyistes. Les institutions qui ont été créées et le système lui-même sont axés sur l'éducation primaire et secondaire. L'éducation postsecondaire et notre groupe démographique ont été laissés de côté. Il est difficile pour nous d'exercer des pressions au nom de notre groupe démographique sans ces statistiques. Nous avons besoin de statistiques, d'information, de recherches pour appuyer nos efforts et montrer que nous accomplissons un très bon travail.

Il y a aussi un énorme potentiel que nous devons exploiter, alors nous devons consacrer davantage de nos ressources financières ou humaines au développement de ce potentiel pour que nous puissions commencer à changer les choses.

La sénatrice Poirier : Puisque les provinces sont responsables de l'éducation, même de l'éducation postsecondaire, qui, selon vous, devrait faire la recherche afin d'obtenir ces statistiques, si ce ne sont pas les provinces?

M. Morrow : La recherche peut se faire par bien des gens. Je pense que lorsque j'ai présenté mon premier exposé, il y avait des représentants du ministère du Patrimoine canadien et des chercheurs d'universités de partout au pays. Ils étaient tous réunis dans le cadre d'une table ronde en 2010. Des chercheurs de partout présentaient leurs études. Ces gens-là pourraient mener les recherches.

La sénatrice Poirier : Pensez-vous qu'ils seraient davantage en mesure de le faire que les ministères provinciaux de l'Éducation?

M. Morrow : Je pense qu'ils seraient davantage en mesure de coordonner les recherches. Plutôt que chaque province mène ses propres recherches, il y aurait une entité centrale pour coordonner les recherches pour assurer l'uniformité et la consultation entre les chercheurs.

La sénatrice Poirier : Je vous remercie beaucoup.

[*Français*]

La présidente : Monsieur Morrow, vous avez indiqué que vous aviez appris le français à l'âge de 23 ans, je crois.

Mr. Morrow: Yes.

The Chair: The last group of witnesses talked a lot about motivation as an important factor in second-language learning. I congratulate you for having taken that initiative. What was the motivating factor for you to learn French?

Mr. Morrow: French changed my own life so much —

[English]

— in so many ways that it's unbelievable. I could go into so many different stories.

The Chair: You don't have to get personal. Was it perhaps an exchange trip or a particular teacher that motivated you?

Mr. Morrow: My original motivation is a lot easier. I was recruited to play football for the University of Laval. Before I started learning French, I had dropped French in Grade 9 with a mark of 59 per cent. I was pretty much like every other young English-speaking Canadian guy — I just didn't care about French. There were more important things. The only thing I was good at in school was football and other sports.

I followed my football career from the rhubarb capital of Ontario out to Vancouver and then to the University of Ottawa. When both of those universities didn't work out, it was the University of Laval in Quebec City that came knocking on my door to come and play football for them on the condition that I learn French and did my business degree in French. That was my motivation.

I had kind of messed around enough in university, so when I got there, it was really important for me for the rest of my life to succeed in school. The first thing I had to do was learn French. There was no way I was going to let this opportunity pass me by with the resources and support that the University of Laval gave me when I first started there. There was no way I was going to let that pass me by, so I worked really hard to become bilingual and then succeed.

I failed my first year of university and then became an academic all-Canadian in Laval, studying business in my second language. That's just incredible for me.

So that was kind of the motivation. The original motivation was football. To start the organization and to give back showed just how drastically my life had changed for the better with the inclusion of French.

The Chair: Thank you for sharing that story. I think it shows how you can go from a very pragmatic motivation to that very intrinsic type of motivation.

M. Morrow : Oui.

La présidente : Le dernier groupe de témoins a beaucoup parlé de la motivation comme étant un facteur important de l'apprentissage d'une deuxième langue. Je vous félicite d'en avoir pris l'initiative. Quel a été le facteur motivant pour vous, pour l'apprentissage du français?

M. Morrow : Le français a tellement changé ma vie personnelle ...

[Traduction]

... à tellement d'égards que c'est incroyable. Je pourrais vous raconter tellement d'histoires.

La présidente : Vous n'avez pas à nous parler de votre vie privée. Est-ce un programme d'échanges ou un professeur en particulier qui vous a motivé?

M. Morrow : Au départ, c'est beaucoup plus simple que cela. J'ai été recruté par l'équipe de football de l'Université Laval. Avant que je commence à apprendre le français, j'avais abandonné les cours de français en neuvième année, car j'avais obtenu la note de 59 p. 100. J'étais comme bien d'autres jeunes Canadiens anglophones, le français ne m'intéressait pas. Il y avait d'autres choses beaucoup plus importantes. C'est au football et dans les autres sports que j'excellais à l'école.

Ma carrière au football m'a amené de la capitale de la rhubarbe de l'Ontario à l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, puis à l'Université d'Ottawa. Les choses ne se sont pas bien passées dans ces deux universités, alors l'Université Laval, à Québec, est venue me chercher pour faire partie de son équipe de football à la condition que j'apprenne le français et que je suive mes cours en administration en français. C'est ce qui m'a motivé.

Je n'avais pas pris mes études universitaires au sérieux jusqu'à ce moment-là, alors il est devenu très important pour moi de réussir mes études. Je devais d'abord apprendre le français. Je ne voulais pas rater cette occasion qui m'était offerte, d'autant plus que l'Université Laval m'offrait toutes les ressources et le soutien nécessaires. Je ne voulais pas rater cette occasion, alors j'ai travaillé très fort pour devenir bilingue et réussir.

J'ai échoué ma première année d'université, mais ensuite j'ai reçu le prix d'athlète par excellence pancanadien alors que j'étudiais à Laval en administration dans ma langue seconde. C'est un cheminement incroyable pour moi.

Cela m'a motivé, mais ma première motivation était le football. Mettre sur pied cet organisme et faire ma part à mon tour montrent bien comment ma vie a radicalement changé pour le mieux grâce à l'apprentissage du français.

La présidente : Je vous remercie de nous avoir raconté cette histoire. Elle démontre comment on peut passer d'une motivation très pragmatique à une motivation très intrinsèque.

Senator McIntyre: Justin, I would like to go back to the discover zone that your organization has created. As I understand, it offers young users a selection of French Canadian experiences that correspond to their search criteria. Does the discover zone list forums, jobs and community events relating to linguistic discovery?

Mr. Morrow: Yes, it's all about linguistic discovery. As mentioned, it's off line right now and we're trying to figure out how we're going to put it back on line. On paper and in the promotional material that we've created for it, it is your one-stop shop for everything French.

You would go on and choose between one of five different post-secondary opportunities, whether it be education, employment, short-term experiences in your community or independent resources. You would choose between one of five, and from there you would answer more questions to better define what you're looking for. If you choose education, do you want to go to university or college? Where do you want to do it? What programs do you want to go into? What's your level of French like? The discover zone will filter through all of the opportunities that exist across the country to present you with those that best suit your needs and interests.

It would be something similar to that for employment. Employment would be more of a job bank, and a reverse job bank for employers to find employees. The other ones would be something similar to education.

[Translation]

Senator McIntyre: This year, Canada will be celebrating the 50th anniversary of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. Several initiatives have already been set up in order to ensure that the number of bilingual Canadians will continue to grow.

Would your organization like to make a difference in that regard? Have you planned any events to mark that important anniversary?

[English]

Mr. Morrow: Unfortunately we haven't been able to work much with a lot of different activities or events or things like that. We are currently working on the internal structure of the organization. It's quite a bit heavier than we would have hoped, so we don't have anything lined up at the current time.

Senator McIntyre: Okay, thank you.

[Translation]

The Chair: Thank you, Mr. Morrow, for taking part in this study. Your comments and suggestions are very important and relevant to our study.

Le sénateur McIntyre : J'aimerais parler de la zone découverte que votre organisme a créée. D'après ce que je comprends, elle offre aux jeunes une sélection d'expériences canadiennes-françaises qui correspondent à leurs critères de recherche. Est-ce que la zone découverte répertorie des forums, des emplois et des activités communautaires qui s'inscrivent dans un contexte de découverte linguistique?

M. Morrow : Oui, tout est lié à la découverte linguistique. Comme je l'ai mentionné, cette plateforme n'est pas disponible en ce moment, mais nous essayons de trouver un moyen de la remettre en ligne. Dans les documents promotionnels que nous avons créés, nous la présentons comme un guichet unique pour tout ce qui est lié au français.

On peut choisir entre cinq volets différents, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi, d'expériences de courte durée ou de ressources indépendantes. Une fois que ce choix est fait, il faut répondre à d'autres questions qui permettent de mieux définir ce que vous recherchez. Si vous choisissez l'éducation, vous devez dire si vous voulez faire des études universitaires ou collégiales. Vous devez préciser où vous voulez poursuivre ces études, dans quel programme vous voulez vous inscrire et quel est votre niveau de compétence en français. Parmi toutes les possibilités qui existent au pays, la zone découverte vous présentera celles qui correspondent le mieux à vos besoins et à vos intérêts.

Si vous choisissez l'emploi, le processus est semblable. Dans ce cas, la recherche s'effectue dans une banque d'emplois et les employeurs peuvent également faire des recherches pour trouver des employés. Pour les autres choix, c'est également similaire.

[Français]

Le sénateur McIntyre : Cette année, le Canada célèbre le 50^e anniversaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Plusieurs initiatives ont déjà été mises sur pied afin d'assurer la croissance du nombre de Canadiens qui sont bilingues.

Votre organisme tient-il à faire une différence à ce chapitre? Avez-vous programmé des événements afin de marquer cet événement important?

[Traduction]

M. Morrow : Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de participer à beaucoup d'activités. Nous travaillons actuellement sur la structure interne de l'organisation. Ce travail est plus long que nous le pensions, alors nous n'avons rien prévu pour l'instant.

Le sénateur McIntyre : D'accord, je vous remercie.

[Français]

La présidente : Merci, monsieur Morrow, de votre participation à cette étude. Vos commentaires et suggestions sont très importants et pertinentes pour notre étude.

If there are no other questions from senators, I will adjourn the meeting.

(The committee adjourned.)

S'il n'y a pas d'autres questions de la part des sénateurs, je déclare la séance levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Monday, February 2, 2015

M. Bastarache Professional Corporation:

The Honourable Michel Bastarache, Q.C., former Justice of the Supreme Court of Canada.

Power Law:

Mark Power, Partner.

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.:

Allan Damer, President.

Monday, February 16, 2015

École nationale d'administration publique:

Moktar Lamari, Director, Centre for Research and Expertise in Evaluation;

Eva Anstett, Coordinator, Centre for Research and Expertise in Evaluation.

LEARN:

Suzanne Longpré, Communications Officer;

Donna Aziz, English as a Second Language Consultant.

Monday, February 23, 2015

University of Ottawa:

Richard Clément, Director and Associate Dean, Official Languages and Bilingualism Institute;

Hilaire Lemoine, Executive in Residence, Official Languages and Bilingualism Institute.

Canadian Youth for French:

Justin Morrow, Founder and President.

TÉMOINS

Le lundi 2 février 2015

Société professionnelle M. Bastarache :

L'honorable Michel Bastarache, c.r., ancien juge de la Cour suprême du Canada.

Juristes Power :

Mark Power, associé.

Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. :

Allan Damer, président.

Le lundi 16 février 2015

École nationale d'administration publique :

Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation;

Eva Anstett, coordonnatrice, Centre de recherche et d'expertise en évaluation.

LEARN :

Suzanne Longpré, agente de communications;

Donna Aziz, consultante en anglais langue seconde.

Le lundi 23 février 2015

Université d'Ottawa :

Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme;

Hilaire Lemoine, cadre en résidence, Institut des langues officielles et du bilinguisme.

Canadian Youth for French :

Justin Morrow, fondateur et président.